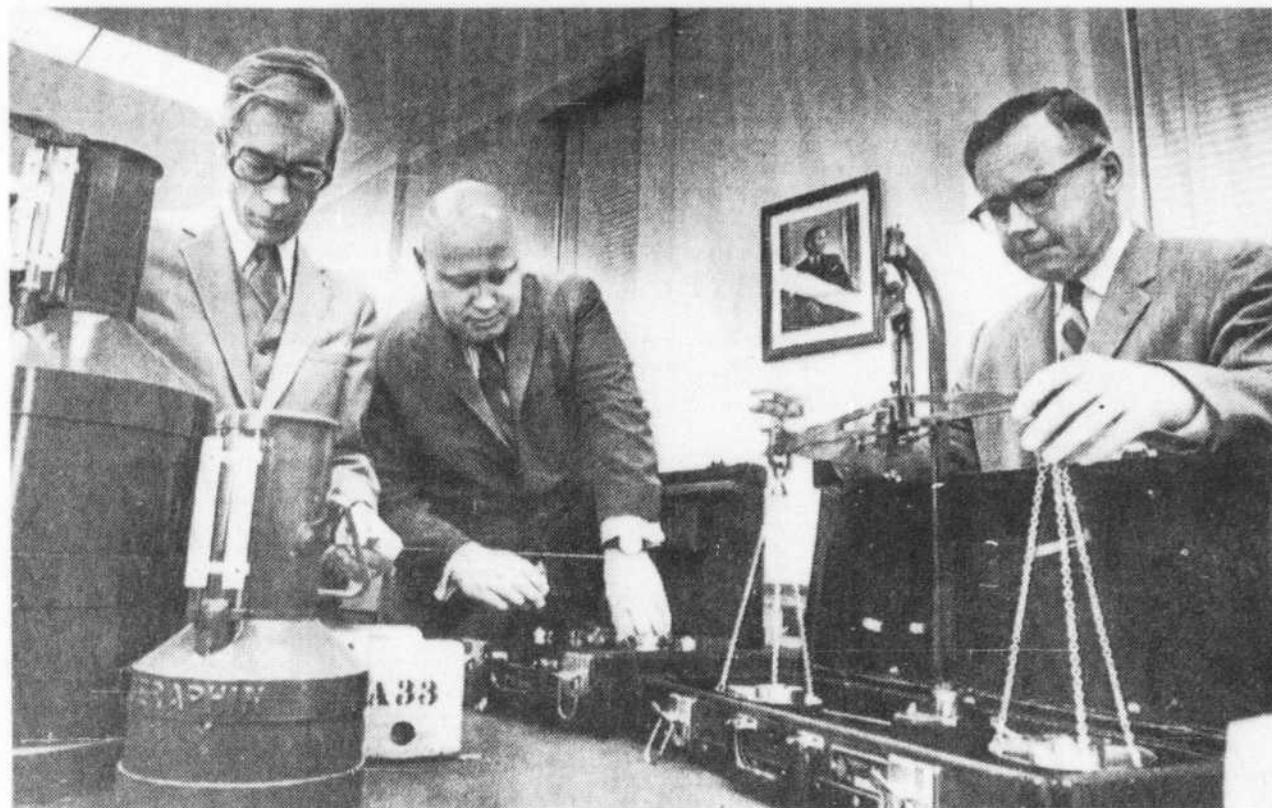


- Un éditorial de Claude Ryan sur la TV par câble: Une nation "câblée", pour qui et par qui? (page 4)
- Le poète québécois Gaston Miron reçoit le grand prix littéraire de la ville de Montréal. (page 3)
- L'université McGill propose un nouveau mode de financement de l'enseignement supérieur. (page 14)

Devenant nuageux. Possibilité de neige en soirée. Max. de 30 à 35.

La commission ayant été convoquée

Tous les enseignants seront à leur poste



Un comité de la Chambre des communes, celui de la santé, étudie en ce moment un nouveau projet de loi ministériel concernant les poids et mesures, projet de loi qui prépare l'avènement, encore assez lointain, du système métrique au Canada, a déclaré M. Ron Basford (au centre), ministre de la consommation et des corporations. (Téléphoto CP)

Québec n'a pas l'intention de rappeler la loi Turner

par Pierre-L. O'Neill

QUÉBEC — Le premier ministre, M. Robert Bourassa, a laissé entendre hier à l'Assemblée nationale que le gouvernement n'a pas l'intention de demander le retrait de la loi Turner.

Interrogé par le chef parlementaire du Parti québécois, M. Bourassa a expliqué que le gouvernement possède une série de renseignements et qu'il a la responsabilité de protéger la sécurité de la population.

Le Dr Camille Laurin avait fait état des protestations qui s'accumulent contre l'application de la loi sur les mesures de guerre et de l'évidence "qu'il n'y a jamais eu d'insurrection appréhendée". Ce à quoi le premier ministre a répondu que, sauf un événement imprévu, l'application de la loi se terminera le 30 avril tel que prévu. Il a également fait remarquer que l'application de la loi est suspendue depuis la mi-janvier et qu'elle ne saurait être utilisée sans une requête formelle des forces policières et une autorisation du ministre de la Justice.

Au député péquiste Claude Charron qui voulait connaître la nature des renseignements dont dispose le gouvernement, le premier ministre a indiqué qu'il ne

serait pas opportun de les rendre publiques: "Soyez donc plus sérieux qu'avec votre affaire d'espion en fin de semaine, a-t-il retorqué".

De cette affaire d'espion du PQ, il fut d'ailleurs question à plusieurs reprises au cours des débats d'hier à

l'Assemblée nationale. Des travaux d'excavation se poursuivent à proximité du Parlement et l'explosion d'une lourde charge de dynamite survenue pendant une intervention du ministre Jean-Paul L'Allier a fait trembler l'édifice et

Voir page 2: Québec

Procédurite, quand tu nous tiens!

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Tout en se défendant bien de faire perdre le temps de l'Assemblée nationale ou de se complaire dans la procédure, l'Union nationale s'est mise en frais hier de "faire la leçon" au Parti québécois en soulignant précisément un long débat sur la... procédure, débat fort disgracieux.

La présence de M. René Lévesque dans la galerie des visiteurs — du moins au début, puisqu'il est parti rapide-

ment quand il a constaté la tournure du débat — a d'ailleurs incité MM. Rémi Paul et Jean-Noël Tremblay à affubler le chef du Parti québécois et les députés de ce groupe d'épithètes qui font partie du vocabulaire professionnel des psychiatres.

Et tout cela au sujet d'une motion du gouvernement qui vise précisément, comme l'an dernier, à accélérer les

Voir page 2: Procédurite

À la suite de l'expérience d'octobre

Ottawa veut rendre l'armée plus efficace

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA — Devant le peu d'expérience de l'armée canadienne en matière de protection civile et à la lumière de la crise qui a secoué le Québec en octobre, le ministre de la défense étudie présentement les mesures à prendre pour rendre les unités mobiles de l'armée plus efficaces. Le ministre s'attachera surtout à reviser les méthodes d'entraînement et la nature de l'équipement dans le but d'apporter un meilleur appui aux corps policiers.

C'est ce qu'a déclaré hier le ministre de la défense, M. Donald MacDonald, en réponse aux questions des députés, membres du comité permanent des Communes sur les affaires étrangères et la défense nationale. Le comité s'était réuni pour étudier le budget de dépenses du ministère.

Répondant au député de Lapointe, M. Gilles Marceau, qui voulait s'assurer que des mesures avaient été prises pour faire face aux situations d'urgence à la suite des récents événements, M. MacDonald a dit que ce n'était pas le rôle de l'armée de concevoir une politique d'ensemble, mais que le ministre avait quand même mis à profit l'expérience de la crise et qu'il "songeait à prendre quelques décisions à cet égard".

M. Marceau a demandé encore au ministre s'il n'avait pas constaté la faiblesse du système et s'il ne s'était pas aperçu du manque de contacts entre les unités de l'armée et les corps policiers québécois.

M. MacDonald convient que la crise d'octobre était une nouvelle expérience pour tout le monde et qu'on avait profité de l'occasion pour s'entendre avec les autorités du Québec, de même qu'avec

les autorités des autres provinces. "Nous en avons profité pour faire des arrangements", a dit M. MacDonald.

Le ministre de la défense a dit encore, en réponse à une question du député Stanley Haidasz, de Parkdale, à Toronto, qui voulait lui aussi s'assurer de l'efficacité de l'armée en matière d'aide aux provinces et aux municipalités, que le ministre de la défense était en train d'effectuer une réévaluation générale.

Le même député a voulu savoir par ailleurs si le ministre croit que les corps policiers ont actuellement la situation bien en main. M. MacDonald a répondu qu'il croyait en effet que les policiers suffisent présentement à la tâche, mais qu'on pouvait bien imaginer que la troupe doit retourner au Québec si les circonstances venaient à l'exiger.

L'espion au sein du PQ

M. Goyer s'empêtre dans ses explications

OTTAWA (par Jean-Pierre Bonhomme) — Le solliciteur général du Canada, M. Jean-Pierre Goyer, répondant à une question du député de Charlevoix, M. Martial Asselin, qui voulait savoir si les agents fédéraux avaient fait infiltrer le Parti québécois, a dit à la Chambre qu'il n'avait pas d'action policière active à l'intérieur des partis politiques, mais que les membres de la Gendarmerie royale étaient bien libres d'être membres des partis politiques de leur choix.

"A ce que je sache, le Parti québécois est un parti démocratique qui accepte

Un député a demandé ensuite si le ministre avait pris des mesures pour faire face aux éléments subversifs qui se sont récemment manifestés au pays. M. MacDonald a répondu que cela était du ressort du gouvernement et de la Gendarmerie royale.

Le ministre peut-il révéler les noms des membres du Conseil national de sécurité et la fréquence de ses réunions? s'enquit encore un député.

M. MacDonald a répondu qu'il ne pouvait évidemment pas donner ces renseignements, mais il a consenti à dire que le conseil se réunit assez souvent.

Pendant la réunion, le ministre a dit que toutes ces questions feraient l'objet de déclarations dans un proche avenir. Mais déjà, a-t-il précisé, les troupes ont reçu des cours supplémentaires dans

toute sorte de monde dans ses rangs et des gens qui ont le droit de contester "l'establishment" de ce parti. S'il y a des membres de la Gendarmerie royale qui en font partie, ils sont bien libres, a dit M. Goyer. Mais il semble que certains partis politiques font des purges à l'intérieur... de leur parti...".

Renseignements pris, M. Goyer a dû rectifier la sortie de la Chambre. Un règlement de la Gendarmerie interdit en effet à ses membres de participer aux activités de partis politiques, a pré-

senté M. Goyer dans un communiqué. Toutefois, a-t-il ajouté, ils peuvent assister à des réunions ouvertes au public comme tous les citoyens.

En réponse aux journalistes qui réclamaient des explications supplémentaires, M. Goyer a nié l'existence d'agents secrets qui infiltreraient les partis. "Nous n'utilisons pas de méthode de ce genre, a dit le ministre parce que les partis, qui sont démocratiques, ont le droit de réclamer des changements

Cette question du maintien de la sé-

Voir page 2: Ottawa veut

l'art de contenir les émeutiers. M. MacDonald, enfin, s'est catégoriquement déclaré opposé au service militaire obligatoire de même qu'au service civil obligatoire. Cette dernière affirmation a été faite en réponse à une question du député Gilles Marceau.

La question du coût de l'incursion militaire d'octobre a naturellement été évoquée. M. MacDonald a affirmé à ce sujet que les dépenses s'élevaient à \$2 millions, environ, mais que ce chiffre ne tient pas compte des dépenses encourues au quartier-général d'Ottawa. Dans ce dernier cas, le ministre a dit qu'il demanderait des prévisions budgétaires supplémentaires.

Voilà page 2: M. Goyer

La taxe scolaire sera uniformisée d'ici 3 ans

par Gilles Provost

Dans moins de trois ans, l'évaluation et le taux de la taxe scolaire et municipale seront progressivement uniformisés sur l'ensemble du territoire du Québec, ont révélé hier au Devoir des sources dignes de foi. Ce taux unique sera de \$1.40 par \$100 d'évaluation foncière pour le particulier et de \$2.45 pour les sociétés.

Le ministre de l'éducation, M. Guy Saint-Pierre doit d'ailleurs présenter dans quelques jours un projet de loi sur le financement scolaire qui fera certes porter par les seuls particuliers le poids des dépenses scolaires non subventionnées.

Les taxes spéciales que les municipalités ou les commissions scolaires devront imposer si elles se payent "du luxe" devront dorénavant être clairement identifiées sur le compte que recevront les citoyens concernés. Cette réforme vise à diminuer les dépenses des commissions scolaires que les normes gouvernementales ne prévoient pas.

La taxe des compagnies sera ainsi plus stable et mieux répartie en-

tre les diverses petites commissions scolaires d'une région donnée. Présentement, comme l'expliquait récemment le ministre de l'éducation, les petits villages qui ont une grosse compagnie sur leur territoire peuvent se permettre un luxe incompatible avec la simple justice sociale et la démocratisation de l'éducation. A l'avenir, au contraire les taxes scolaires des compagnies seront également distribuées dans toute la province.

La loi sur le financement scolaire complètera la loi sur l'uniformisation des évaluations foncières que doit prochainement présenter le ministre des affaires municipales, M. Tessier.

Cette réforme du financement scolaire tiendra compte de projets à long terme que le gouvernement a partiellement expliqués récemment dans une lettre adressée à M. Lucien Saulnier, président de la Communauté urbaine de Montréal.

Cette lettre de M. Bourassa pro-

Voir page 2: La taxe scolaire

Les régimes de retraite

Le comité Raynauld propose une caisse publique pour tous les employés municipaux

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Le conseil des ministres a accueilli avec sympathie la suggestion faite par le comité d'étude Raynauld de créer une caisse commune publique pour le placement et la gestion des capitaux des caisses de retraite municipales.

C'est ce que le ministre des finances, M. Raymond Garneau, a fait savoir hier en rendant public le rapport du comité d'étude sur le financement des caisses de retraite.

Le ministre a souligné que déjà, en juillet dernier, un comité d'étude avait été formé au ministère de la fonction publique pour faire l'analyse de l'ensemble des régimes de retraite du secteur public et para-public. Le rapport qui vient d'être publié sera un précieux outil de travail en vue de l'établissement de normes générales pour les caisses de retraite.

Le comité avait été formé, il y a deux ans, à la suite d'un problème qui avait surgi entre la ville de Montréal et ses

employés au sujet de la capitalisation ou de la répartition ("pay as you go") des régimes de retraite.

M. Garneau a dit que le rapport de MM. Raynauld, Hébert et Woods lui semblait "très réaliste" et devra être étudié avec soin par tous les intéressés. Il ne saurait dire toutefois s'il fera l'objet d'une année de mesures législatives, le tout dépendant des conclusions auxquelles arrivera le comité de la fonction publique.

En vue de la création d'une caisse de retraite commune pour les municipalités, le comité d'étude recommande: ● Que la loi régissant la Caisse de dépôt et placement soit amendée de façon à l'autoriser à instituer un fonds collectif pour recevoir et gérer les avoirs des caisses de retraite des municipalités. Ceci diminuerait le risque du placement de ressources limitées, permettrait une plus grande liberté de choix des méthodes et intermédiaires de financement et augmenterait le taux de rendement de plusieurs caisses par suite de l'expertise d'un fonds important permet d'acquiescer. La centralisation des fonds réduirait de façon considérable les frais de transactions et d'administration, tout en permettant aux municipalités de conserver leur propre régime de retraite, leur autonomie et leurs particularités en cette matière.

● Qu'un régime provincial de retraite soit institué à l'intention des municipalités, que le mode de financement du régime, eu égard à chaque municipalité participante, soit conforme à celui que le Comité Raynauld propose, que les liquidités soient versées au fonds collectif des municipalités de la Caisse de dépôt et placement. Ce régime tendrait à uniformiser les normes et à favoriser une plus grande mobilité des employés municipaux. C'est là un avantage marqué, signale le rapport, à un moment où les fusions et les regroupements sont de rigueur et iront en se multipliant d'ici quelques années.

La décision du comité d'adopter une forme de capitalisation pour les régimes de rentes l'a incité à examiner la question du placement des capitaux. En cette matière, il recommande: ● Que les actifs des caisses de retraite soient gérés suivant des techniques modernes et dynamiques de sélection de portefeuille en vue de rendements supérieurs. Compte tenu des risques que cela représente, il semble de plus en plus rentable d'avoir recours à des placements en actions ordinaires, disent l'économiste Raynauld et les deux actuaires-conseils. Ils croient qu'il faut chercher à tirer profit des mouvements conjoncturels et à exploiter systématiquement les occasions de gains.

● Que la gestion des placements soit confiée à des administrateurs professionnels; étant donné que la bonne foi ne peut se substituer à la compétence ou à l'expérience, il faut mettre fin au bénévolat dans ce domaine, dit le rapport.

● Que l'administration des régimes municipaux de retraite non-assurés soit

Voir page 2: Comité Raynauld

de rentes: ● Que les contributions soient fixées à un niveau tel que le coût actuel des crédits de rentes relatifs aux services courants soit intégralement défrayé. C'est par respect de la règle d'équité et pour éviter les transferts entre individus et entre générations que le comité se prononce ainsi en faveur de la capitalisation des régimes municipaux de rentes.

● Que l'écart actuariel total établi lors de chaque évaluation du régime soit amorti sur toute la durée d'existence du régime et ce, suivant une proportion uniforme des salaires prévus. Cette clause — qui sourit énormément au ministre des finances, M. Garneau — s'écartera des pratiques actuelles et des prescriptions de la loi, mais le comité estime que la génération présente ne doit pas porter seule le poids des crédits sans provision qui ont été octroyés par le passé.

● Que la loi des régimes supplé-

Voir page 2: Financement

UN SAUNA CHEZ-VOUS? POURQUOI PAS?

Sauna Royal

...une nécessité pour toute la famille!

4925, Boul. des Laurentides, Laval, P.Q.
622-0880 866-1561

■ carnet d'un censeur

NOUVEAU QUEMANDEUR A QUEBEC

M. Robert Bourassa ne tient peut-être pas pour du travail les évolutions pas toujours savantes des ministres de son cabinet. Hors cette hypothèse, comment expliquer que le champion du français comme langue de travail au Québec vienne de leur imposer la honte d'avoir rétabli un anglicisme patent qu'un de ses prédécesseurs récents avait eu l'heureuse idée de biffer de notre nomenclature administrative? Toujours est-il que [solliciteur général] il y avait à Ottawa et que [solliciteur général] il y a maintenant de nouveau à Québec. Une brève dépêche de la capitale nous l'apprend ces jours derniers.

Un autre ministre d'Etat, M. Roy Fournier, écrit le correspondant du DEVOIR, a été nommé hier solliciteur-général, ce qui, en fait, est quelque sorte un ministre d'Etat à la justice, son travail lui étant confié par le titulaire de ce ministère. Il n'existe, hélas, aucun tribunal auquel pourraient relever tous les dénis de justice qu'on se permet de commettre à l'endroit de la langue.

Un solliciteur, si général soit-il, n'est rien d'autre, en français, qu'un quémendeur. Les deux mots sont synonymes. Chacun sait, cependant, que le terme anglais "sollicitor" a le sens d'"avocat".

Le français a de fâcheux caprices. Il n'admet pas, par exemple, qu'on puisse loger un ministre d'Etat dans un département du gouvernement déjà géré par un titulaire. Le plus qu'autorise la langue de de Gaulle, c'est d'adjoindre au titulaire un secrétaire d'Etat auquel il peut confier la direction de certains services.

Un ministre d'Etat est un "agent du pouvoir dont le rôle est essentiellement d'orienter et de diriger une vaste activité nationale hors des cadres stricts d'un département". Le ministre de la fonction publique est un ministre d'Etat en France, de même que le ministre des affaires culturelles. Même si leur titre ne le dit pas, les secrétaires d'Etat sont ministres comme les ministres d'Etat.

Gérard DAGENAIS

nous juger et de faire de la morale. Je trouve curieux que les hommes qui ne sont pas propres dans la province se retrouvent à peu près dans le même parti au Québec.

Il y eut ensuite des échanges de mots aigre-doux entre unionistes et péquistes, dont les banquettes sont voisines. M. Charles Tremblay (PQ - Sainte-Marie) lança: "L'ancien ministre des affaires culturelles a dit que vous étiez membre de la pègre." M. Tremblay bondit en demandant au président de rappeler à l'ordre "les malades, les paranoïaques, les schizophrènes, les cyclothymiques..." Il répéta qu'il y avait dans le PQ des gens qui ont du sang sur les mains, et il lança à l'adresse de M. Charron: "Que le député de Saint-Jacques explique ses relations avec certains membres d'un groupe qui n'est pas très prisé par les lois et la justice du Québec."

Saluant au passage le "vieux, vieux, vieux chef du PQ", M. Rémi Paul se lança dans une longue intervention à coups d'article du règlement de la Chambre, raillant sur les "espions" au sein du PQ et sur l'ignorance des règlements procéduriers de la part du PQ, et le reste.

Les chefs créditistes et péquistes, MM. Samson et Laurin, tentèrent de faire admettre que la motion du gouvernement était recevable et devait être débattue sans délai.

Mal leur en prit. Selon l'UN, l'affaire est réglée depuis jeudi dernier et ne saurait être reprise.

Vendredi dernier, on le sait, M. Laurin et Samson se sont plaints de ce qu'un débat de procédure les ait jusqu'alors empêchés de répondre au discours de M. Bourassa sur la politique générale du gouvernement.

MM. Tremblay et Loubier prirent la relève de M. Paul pour continuer de faire la leçon au Parti Québécois. Le suave député des Îles-de-la-Madeleine, M. Lacroix, en profita pour mettre son grain de sel: "Tous les terroristes et tous les FLQ sont pour le PQ!"

L'ex-ministre des affaires culturelles parla ensuite de M. Lévesque comme de "la pègre" qui est encore le petit Robespierre du Parti Québécois, fit allusion "à tous les jacobins, les sans-culottes, à tous les petits Robespierre à la manqué", et enfin des gentillesses du genre:

Tout cela, bien sûr, pour accélérer les débats de l'Assemblée dite nationale. En soirée, on en était encore au même point.

Et si les journalistes n'assistent pas à tous ces débats "de fond", ils peuvent en prendre connaissance rapidement par les "bleus" du Journal des débats. Heureusement pour eux, d'ailleurs, car il y a des jours et même des semaines complètes où il y aurait de quoi à être malades ou même à mourir de... procédure aigüe, s'ils devaient rester en personne au salon de la race.

Et vive le carnaval de la colline parlementaire!

M. GOYER

dans notre société.

M. Goyer a insisté pour dire qu'il n'y avait pas d'ordre précis visant les activités d'un parti en particulier. "A ma connaissance, il n'y a pas d'agent de la police fédérale dans le parti communiste, mais cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas informés. Il y a plusieurs façons d'obtenir nos renseignements," a-t-il dit.

Quand il y a une menace à la sécurité du pays, a-t-il poursuivi, nous ne faisons pas d'exception pour une partie ou une autre du pays. Quand il y a une menace à la sécurité, c'est notre rôle de recueillir les renseignements afin que le gouvernement soit renseigné et qu'il puisse agir. Cela constitue une activité policière normale.

"Il y a des gens qui renseignent la police comme il y a des gens qui renseignent les journalistes", a dit enfin M. Goyer.

FINANCEMENT

mentaires de rentes stipule pour l'avenir un niveau maximum de rentes admissible au mode de financement prévu par la recommandation précédente. Il s'agit de ne pas permettre aux employeurs de recourir au financement des générations futures en vue d'améliorer les régimes qui sont déjà plus avantageux que la moyenne. Les régimes de la ville de Montréal appartiennent à cette catégorie:

● Que toute diminution dans le rapport entre les actifs courants et le passif réel, exception faite des améliorations admissibles apportées au régime, soit amortie sur une période n'excédant pas six ans. Cette recommandation prévoit une sorte de garantie minimum de paiement des rentes. Elle a pour effet d'éviter que, dans certaines circonstances exceptionnelles, le régime aboutisse à la disparition complète de la caisse et se transforme ainsi en régime de financement par répartition ("pay as you go").

Le nouveau code révolutionnera le système actuel des sanctions

CITE DU VATICAN (AFP Le Devoir) — Le nouveau code de droit ecclésiastique va révolutionner le système des sanctions prévues, depuis des siècles, par l'Eglise catholique, apprend-on de bonne source au Vatican.

Aucune sanction ne serait plus automatique — "ipso facto", selon le code actuel — et le but de la loi ne serait plus de punir mais plutôt de guérir.

M. Francis Morissey, secrétaire de la Société canadienne de droit canonique, a déclaré au Devoir que la rédaction finale et la promulgation du nouveau code n'auront pas lieu avant 1975 ou 1976. La première rédaction de deux des six parties que comprendra le nouveau code a déjà été soumise aux évêques.

La première ébauche de la cinquième partie qui portera sur les sanctions, serait maintenant terminée et prête à être soumise à l'examen des évêques catholiques du monde entier.

Selon cette première rédaction, de nombreuses sanctions traditionnelles disparaîtraient du nouveau code. Il en serait ainsi pour la re-

doutable déclaration d'infamie qui frappait, au moins théoriquement, les entremetteuses et souteneurs, les bigames, les homosexuels, les duellistes, ceux qui profanaient l'eucharistie, se livraient à un attentat contre le pape, les hérétiques...

L'excommunication, c'est-à-dire l'exclusion de la société des catholiques, serait désormais très rare et soumise à une procédure spéciale, en consultation avec l'évêque intéressé et susceptible d'appel.

Ne seraient plus excommuniés automatiquement les prêtres qui se marient, ceux qui lisent les oeuvres d'apostats, s'inscrivent dans une secte maçonnique, osent citer devant un tribunal séculier leur évêque et ceux qui s'attribuent des biens ecclésiastiques.

Enfin, la présomption de nuire serait remplacée par son contraire. Les circonstances atténuantes seraient admises et une ample amnistie couvrirait la plupart des excommuniés du passé — voire peut-être les grands réformateurs, comme Luther ou Calvin —, ce qui faciliterait certainement les progrès de l'œcuménisme.

GASTON MIRON

Suite de la page 3

Ce serait, en effet, le "peu de poli" de son oeuvre romanesque qui aurait nui à Jacques Ferron.

A voir les marbres et les plantes vertes qui entourent traditionnellement le grand Prix de la ville de Montréal, on comprend mieux l'importance du poli.

L'heureux lauréat, Gaston Miron n'était pas là. On sait que le poète donne en ce moment quelques "lectures" à l'université Carleton d'Ottawa. Ottawa jouait, d'ailleurs, un tour à la remise du Grand Prix de la ville de Montréal. La capitale est actuellement le siège d'une rencontre d'éditeurs sous la bannière du secrétariat d'Etat. Il y avait donc peu de monde à Montréal par le fait même. Seuls quelques finalistes déçus s'y étaient rendus: Jacques Ferron n'était pas là.

Le maire Drapeau non plus n'était pas là, retenu (a dit M. Lortie) par une grave réunion au Conseil. Mais les littérateurs ont mauvaises langues, surtout quand ils ont une bonne plume et l'un d'entre eux, se demanda sérieusement si c'était Miron qui ne voulait pas rencontrer le maire ou Jean Drapeau qui ne voulait pas rencontrer le poète.

Entre eux, il y avait un chèque de \$3.000, montant du prix. C'est André Vachon, directeur de la revue Etude Française qui le reçut à la place du lauréat, lequel fut couronné, signalons-le, par un jury final composé de Eva Kushner, Lisette Morin, André Beliveau, Jean Rover, Pierre Villon et M. Howard.

Quant au jury qui avait retenu la liste des seize finalistes, il était composé de Suzanne Paradis, Jean Ethier-Blais, Jean-Charles Bonenfant, Réginald Martel, John Richmond et André Vachon.

en bref

Alerte à la bombe au Royal Trust

TORONTO (PC) — Une menace à la bombe proférée au téléphone a obligé la police à faire évacuer les trois planchers inférieurs de l'édifice de 45 étages de la Royal Trust, dans le centre de Toronto.

L'appel avait été reçu quelques minutes plus tôt par le bureau de l'International Business Machines Canada Ltd. Un porte-parole de la IBM a raconté qu'une voix masculine avait annoncé à la standardiste qu'une bombe allait exploser dans la demi-heure qui suivait au centre d'essai de la IBM, au second plancher.

Les employés des trois premiers planchers ont dû abandonner leur travail pour se réfugier à la cafétéria, du cinquième plancher, pendant que les policiers et les gardiens de l'édifice fouillaient le centre d'essai.

Aucune bombe n'a été trouvée.

L'aide canadienne aux Barbades

BRIDGETOWN, Barbades (Reuter) — Le président de la Fédération libérale du Canada, le sénateur Richard Stanbury, a laissé entendre que l'aide canadienne aux Barbades sera augmentée de façon substantielle au cours des deux prochaines années.

Le sénateur, qui effectue une courte visite aux Barbades, a déclaré aux journalistes que cette région est de plus en plus favorisée par l'aide canadienne.

Il a noté que cette région possède un type de main-d'œuvre qui n'est pas disponible dans les autres régions où des fonds canadiens ont été investis.

M. Stanbury s'est également entretenu avec le premier ministre Errol Barrow, à qui il a remis un message du premier ministre Trudeau.

DÉCÈS

Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6:00 p.m. heure de tombée.

LAFLEUR Léo. A Montréal, le 28 février 1971 à l'âge de 62 ans, est décédé Léo Lafleur, employé de la Cité d'Outremont depuis 38 ans. Outre son épouse Simone Brunet, il laisse dans le deuil ses enfants: Paulette, Yolande (épouse de Bernard Leboeuf), Guy (époux de Rolande Hammond) et Andrée, ainsi que 5 petits-enfants. Les funérailles auront lieu ce matin, 3 mars. Le convoi funéraire partira du Salon Roland Bisson Engr. No 1415 rue Fleury est, à 10 heures 45 pour se rendre à l'église St-Charles-Garnier où le service sera célébré à 11:00 heures. Et de la chapelle de l'Est, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

PAGEAU Abbé Jean-Marie. A Montréal le 1er mars 1971 à l'âge de 48 ans, est décédé M. l'abbé Jean-Marie Pageau, curé de St-Hippolyte, Comte "erronbone". Fils de feu Louis Philippe Pageau et de feu Alda Jette, il laisse dans le deuil 4 sœurs: Mrs Lucien Desrosiers (Angeline), Gergette, Soeur Rita et Renée, 2 frères MM. les abbés Louis Pageau P.M.E. et Gaston Pageau. La dépouille mortelle est exposée au Salon Urgel Bourgeois Limitée, 1385 rue Ontario est, jusqu'à jeudi soir à 8 p.m. La translation à l'église paroissiale St-Hippolyte à 8 p.m. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 mars en l'église paroissiale St-Hippolyte à 10 heures et inhumation au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

La Croix-Rouge C'EST VOUS C'EST MOI C'EST NOUS TOUS



Les rumeurs d'élections brusquées persistent...

OTTAWA (Le Devoir) — Démenties ces jours derniers par M. Jean Marchand, les rumeurs d'élections brusquées n'en continuent pas moins de courir à Ottawa où les bruits de couloirs indiquent maintenant une date hypothétique mais précise: le 18 octobre.

Ceux qui répandent la rumeur, sur la foi d'indices mystérieux, prêtent au gouvernement un grand dessein dont ils énumèrent les étapes ainsi qu'il suit:

— dans un premier temps, le gouvernement, dès le mois de mai, déposerait un projet de loi portant réforme du régime fiscal et dont l'une des dispositions principales dispenserait désormais de tout impôt direct quelque 750.000 contribuables à revenu modique;

— dans un deuxième temps, le projet de loi — toujours selon les prédictions de ceux qui répandent le rumeur —

comporterait des dispositions auxquelles les conservateurs, les créditistes et les néo-démocrates feront objection en invoquant les mêmes arguments qu'ils avaient fait valoir à l'encontre du livre blanc de M. Benson;

— dans un troisième temps, l'Opposition s'engagera dans un débat de type "filibuster" qui prolongera la session bien au-delà de la date prévue pour l'ajournement, c'est-à-dire en juin;

— dans un dernier temps, M. Trudeau, constatant avec indignation que l'Opposition fait obstacle à une mesure destinée à soulager les petits contribuables, annoncerait que les circonstances l'obligent à faire appel au peuple à l'automne.

Mais nombreux sont les parlementaires qui n'ajoutent pas foi à ces rumeurs, convaincus que M. Trudeau est plutôt enclin à terminer son mandat, traditionnellement fixé à 4 ans.

Péladeau lance un 3ème quotidien

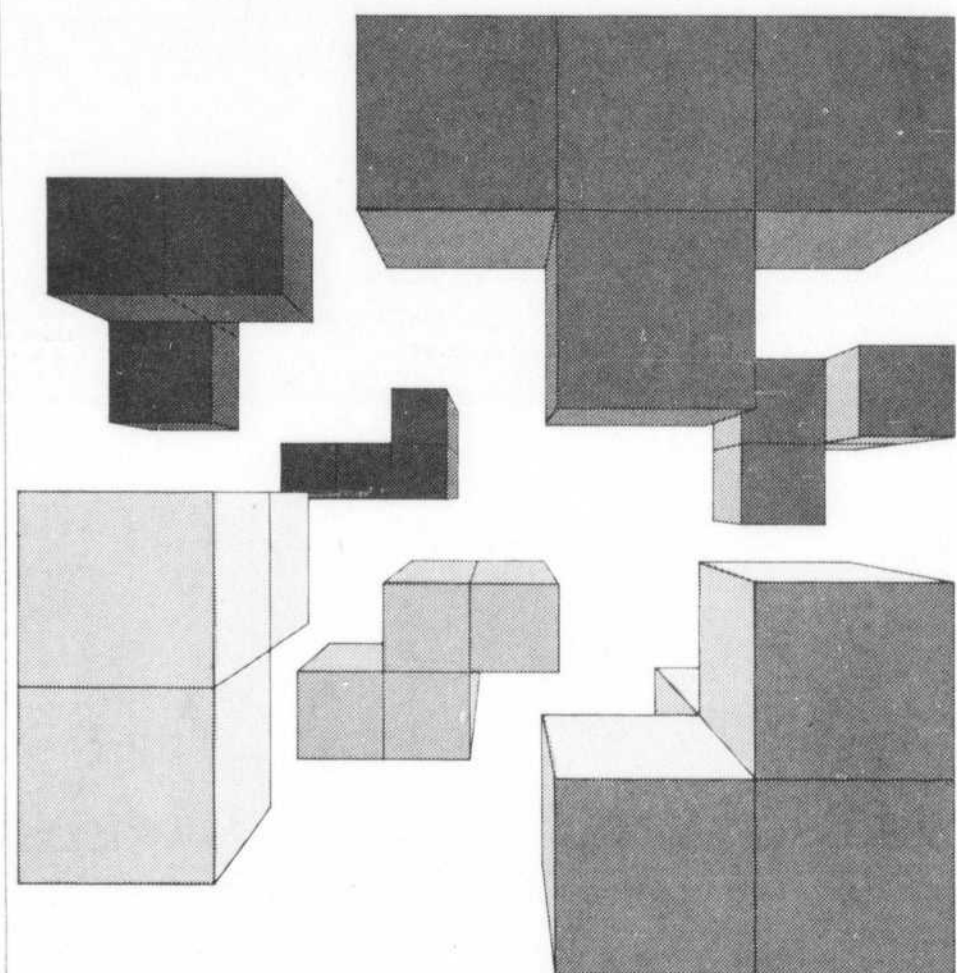
L'éditeur Pierre Péladeau compte ajouter en septembre prochain Le Journal de Hull-Ottawa aux deux quotidiens du matin qu'il publie déjà. Le journal de Montréal et le journal de Québec. A l'instar de ces derniers, le nouveau quotidien de l'Outaouais, le premier à être publié dans la région le matin, sera de format tabloïd et s'intéressera surtout aux événements sportifs et aux nouvelles locales. Le tirage initial serait de 15.000 à 20.000 exemplaires.

En annonçant cette nouvelle, M. Péladeau a fait remarquer qu'à Montréal

et Québec de nombreux anglophones se procuraient son journal pour y lire les pages sportives. Ainsi, a-t-il ajouté, si le même phénomène se produit à Ottawa, nous aiderons la cause de M. Trudeau qui compte promouvoir le bilinguisme dans la capitale nationale.

Le journal de Hull-Ottawa sera imprimé à Montréal mais il pourra compter sur une équipe de reportage installée dans la région de l'Outaouais. L'équipe du nouveau journal devrait être choisie en juin prochain.

Songez à l'avenir



Aujourd'hui est le demain d'hier

Toutes les pièces de l'Interblock Nalaco peuvent être mises en place parfaitement, tout comme les divers éléments faisant partie de la situation économique de l'individu. Confiez-nous le soin de réunir toutes ces pièces. Pour une meilleure planification financière par une Compagnie en progrès constant, référez-vous à notre expérience passée.

Les grandes lignes de notre 90^e Rapport annuel

Assurances et annuités nouvelles	\$776,635,000
Augmentation	\$16,290,000
Assurances et annuités en vigueur	\$6,305,475,000
Augmentation	\$537,103,000
Prestations versées	\$60,936,000
Augmentation	\$2,950,000
Actif total	\$701,826,000
Augmentation	\$34,173,000
Taux net d'intérêt réalisé	6.23%

Un exemplaire du rapport annuel 1970 vous sera adressé sur demande.



La Compagnie d'Assurance-Vie North American Life

nalaco pose les fondations...pour la vie.

GÉRANTS

J. ANDRÉ CARBONNEAU, C.L.U.
Suite 400, 6 boul. Desaulniers
Saint-Lambert

D.B. CARLYLE, C.L.U.
1350 ouest, rue Sherbrooke,
Montréal

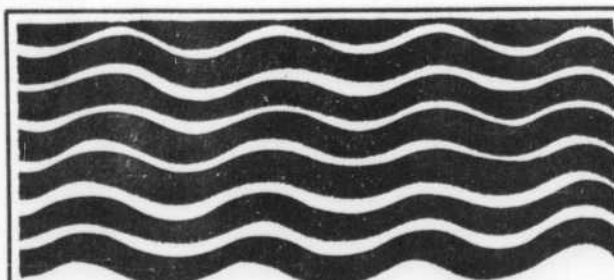
D. CASTONGUAY
Suite 400, 1 Place Laval,
Cité de Laval

A. QUESNEL, C.L.U.
Suite 527, 110 ouest, boul. Crémazie,
Montréal

H. G. W. RICHARDS, C.L.U.
Suite 502, 5450 Côte-des-Neiges,
Montréal

A. FORTIN, C.L.U.
Suite 1042, 500 Place d'Armes,
Montréal

L. LE GUERRIER, GÉRANT, RÉGIMES COLLECTIFS
Suite 203, 1100 ouest, rue Sherbrooke,
Montréal.



Liquidité

Nombreux sont les avantages de la liquidité dans un portefeuille de placements. L'argent comptant est nécessaire pour régler une succession, pour faire face à une situation imprévue, etc.

Les titres peuvent être en baisse. Une liquidation forcée se traduit par de sérieuses pertes.

Étant que conseillers en placements notre tâche entre autres consiste à veiller à ce que les portefeuilles de nos clients soient bien équilibrés. Il ne faut donc pas négliger l'importance de la liquidité.

Pouvons-nous vous être utiles? Notre point de vue est impartial.

HODGSON, ROBERTON, LAING

& Compagnie

Conseillers en Placements depuis 1928

Geo. H. Hodgson
James D. Dodge

David Y. Hodgson
J. Warren Laing

La pire panne du métro

Une avarie dans l'appareillage électrique a paralysé le transport des voyageurs pendant plus de trois heures, hier matin, sur la ligne no 2 du métro de Montréal, et il est heureux qu'elle n'ait pas eu de conséquences tragiques, car elle s'est produite à l'heure de pointe.

Loin de causer une panique chez les gens, l'avarie qui a provoqué l'arrêt de la ligne no 2 a attiré une foule de curieux à la station Beaubien où elle s'est produite. Il fallut même demander à la police de faire évacuer les lieux pour faciliter le travail des pompiers et des équipes d'urgence.

L'incident s'est produit à 08h10 alors qu'une rame de métro, en direction du nord, arrivait à la station Beaubien. Le feu éclata sous le bogie d'un wagon et se communiqua à un pneu gonflé à 135 livres de pression. L'éclatement

du pneu produisit un bruit formidable qui se répercuta dans le tunnel du métro jusqu'aux stations voisines et même au-delà.

On envoya une locomotive pour remorquer la rame jusqu'au garage de la station Crémazie, mais en examinant la voie on vit qu'un isolateur de barre de guidage avait été court-circuité, et cela nécessita des réparations plus longues qu'on ne l'avait prévu.

Une demi-heure s'écoula donc avant que des autobus supplémentaires soient mis à la disposition des voyageurs à chacune des stations de la ligne no 2, en direction du sud. Environ 5.000 personnes attendaient alors à la station Henri-Bourassa.

Les voyageurs durent donc évacuer toutes les stations entre Henri-Bourassa et Berri-De Montigny et prendre l'autobus. La circulation demeura cependant normale sur le tronçon Berri-De Mont-

igny-Bonaventure de la ligne no 2, de même que sur toute la longueur des lignes no 1 et 4.

À 11h18, le service du métro était rétabli partout, après une interruption de plus de trois heures sur le tronçon mentionné plus haut. L'incident, le plus grave depuis l'inauguration du métro en 1966, causa des inconvénients à environ 25.000 personnes, selon un porte-parole de la CTCUM, M. Alphonse Saumier.

Un incident semblable s'était produit en 1970, à la station de l'île Sainte-Hélène, le jour de l'ouverture de Terre des hommes, mais l'interruption avait touché un secteur plus restreint et n'avait duré que une heure et demie. Un autre incident du même genre, à la station Jarry, en 1968, avait interrompu le transport pendant une heure, au milieu de l'après-midi, alors qu'il n'y avait pas affluence.

Selon l'experte en écritures

Rose aurait rédigé le communiqué annonçant la mort de Pierre Laporte

par Guy Deshaies

Le communiqué No 6 de la cellule Chénier annonçant la mort de Pierre Laporte et indiquant l'endroit où avait été placé le cadavre a été écrit par nul autre que Paul Rose.

C'est en tout cas l'opinion de Mlle Michèle Langlois qui, à titre d'experte en écriture de l'institut médico-legal, a examiné le communiqué No 6 et l'a comparé à un échantillon d'écriture de Paul Rose.

Selon Mlle Langlois, les caractéristiques générales et particulières de l'écriture en lettres moulées de Paul Rose apparaissent clairement sur le communiqué No 6 de sorte qu'il faut conclure que c'est Paul Rose qui a écrit ce communiqué, envoyé à CRAC, le 17 octobre

dernier, et dont les indications ont permis de repérer quelques minutes plus tard une Chevrolet immatriculée 9J-2420 dans laquelle se trouvait le cadavre de M. Laporte.

Quant à la maison de la rue Armstrong, un chimiste de l'institut médico-legal est venu témoigner, hier, avant Mlle Langlois, pour dire que du sang de type B avait été prélevé un peu partout, sur divers objets trouvés dans la maison.

Le type sanguin de Pierre Laporte correspondait au groupe B, un type très rare.

Tels sont les deux principaux témoignages rendus hier devant le juge Nichols qui avait, d'autre part, demandé que les mesures de sécurité soient plus

sévères à la cour de la rue Parthenais. La veille, sept jeunes femmes avaient pris d'assaut la tribune des jurés en criant "discrimination", geste qui leur a valu une condamnation d'un mois de prison chacune pour outrage au tribunal.

Hier, on avait placé des clôtures métalliques à l'entrée de la cour afin de faciliter l'identification des journalistes et curieux qui assistent au procès de Paul Rose. Huit policiers ont monté la garde dans la cour.

Hier matin, le juge Nichols a interpellé Me Robert Lemieux, qui se trouvait dans l'auditoire, afin de lui faire préciser les commentaires qu'il aurait faits, la veille au soir, lors d'une assemblée publique, à propos des condamnations d'outrage au tribunal imposées aux sept femmes. Le magistrat, se référant à un compte rendu d'un quotidien du matin, a demandé à Me Lemieux s'il avait commenté son jugement. Mais l'avocat a déclaré au juge qu'il n'avait commenté que l'incident et non pas le jugement. Ces choses étant clarifiées, le juge Nichols a rejeté une requête de mistrial que lui a fait parvenir l'accusé et fondée sur le fait de son expulsion de la cour. Le juge Nichols a déjà émis l'opinion que l'accusé, à cause de son comportement, s'est privé d'une partie de ses droits. Quant à la requête pour mistrial fondée sur un argument de droit, à savoir la récusation péremptoire d'un candidat-juré par la Couronne après récusation pour cause, le juge Nichols en disposera ce matin. On s'attend qu'il rejettera cette requête de Paul Rose.

En fin d'après-midi hier, la Couronne a fait entendre des témoins de la SQ qui ont pris des photos et ont préparé des plans de la maison du rang de Grand-Pré, à Saint-Luc, où, présumément, le prévenu aurait trouvé refuge avec Francis Simard et son frère Jacques et aurait été appréhendé, en même temps que ses comparses, le 29 décembre dernier.

En l'absence du maire et du lauréat

Gaston Miron reçoit le grand prix de la Ville

par Jean Basile

Deux noms étaient sur toutes les lèvres, hier soir, avant même que M. Robert Choquette, président d'honneur du jury du grand Prix de la ville de Montréal, n'annonce le lauréat du 7e grand Prix de la Ville de Montréal. Il s'agit, évidemment, de Jacques Ferron et de Gaston Miron, tous deux finalistes comme l'on sait, et dont l'oeuvre respective est fort apte à recevoir un Prix.

"Discussions difficiles", a signalé Léon Lortie. Mais aussi "discussions dont le niveau était élevé", devait-il ajouter.

Au dernier mille, c'est la poésie qui

■ aujourd'hui

À 08h30, au Reine Elizabeth, ouverture d'un symposium de l'Institut canadien des ingénieurs et de la Société des ingénieurs civils de France sur "Les problèmes de la conversion au système métrique". Traduction simultanée.

À 11h00, au 360 de la rue McGill, chambre 402, le comité du droit des personnes et de la famille présentera un rapport sur la protection de la résidence familiale à l'Office de révision du Code civil. Une conférence de presse aura lieu à cette occasion.

À 12h29, au Club Saint-Denis, réunion du Club Kiwanis-Outremont. M. Paul Dumont Frenette, de Radio-Canada, sera le conférencier.

À 12h30, au 3650 de la rue Saint-Urbain, réunion annuelle des auxiliaires des Royal Edward-Laurentien Chest Hospitals. Le Dr F.H. Knelman sera le conférencier.

À 12h30, au Ritz-Carlton, déjeuner du Club Saint-Laurent Kiwanis de Montréal. Le ministre William Tetley sera le conférencier.

À 13h00, il y aura réception, au salon de la mairie, pour les huit finalistes du concours du "plus bel homme du pays". Le couronnement aura lieu au cours d'un gala au théâtre Saint-Denis, qui commencera à 14h00 et sera suivi de l'avant-première du dernier film de Gilles Carle "Les mâles".

À 15h00, au Club Renaissance, l'Association provinciale des constructeurs d'habitations donnera une conférence de presse. Il sera question d'un mémoire à la SCHL sur les disparités régionales quant à la distribution au Québec des budgets du programme d'habitations à prix modiques.

À 16h00, au CEGEP Bois-de-Boulogne, salle E-24 du pavillon Ignace-Bourget, éliminatoires d'un concours oratoire. Pierre Bourgault sera l'orateur invité.

À 18h30, au restaurant Thorncliff (Rosemere), dîner du Club Richelieu-Chomedey. M. Jacques Tétrault, maire de Laval, parlera des jeux d'hiver du Québec qui se déroulent à Laval.

À 18h30, au restaurant Bourassa, 6150 est, Henri-Bourassa, dîner du Club Richelieu-Henri-Bourassa. M. Pierre Shooner, directeur de la revue commerce, parlera du "Rôle social des chambres de commerce".

À 19h30, au Centre Saydie Bronfman, avenue Westbury, première présentation visuelle de "Les juifs en Russie en quête de justice".

À 20h00, à l'auditorium du sanctuaire Marie-Reine-des-Coeurs, 5875 est, rue Sherbrooke, défilé de modes "printemps-été" pour toute la famille. Renseignements ou réservations: 254-5376.

À 20h00, à l'auditorium Le Plateau, le juge Marcel Trahan donnera une conférence sur "Le problème des jeunes". Invitation à tous.

À 20h00, à l'hôtel de ville de Montréal-Ouest, 50 avenue Westminster-Sud, M. George Hees discutera avec ceux et celles qui sont "angoissés par le phénomène du chômage". Un goûter sera servi.

À 20h00, à l'hôtel de ville de Greenfield Park, 156 Churchill, assemblée publique organisée par STOP (Society to Overcome Pollution).

À 20h30, au centre espagnol, 1220 Peel, conférence-projection "Dans les pas d'Hernan Cortés" par le cinéaste français Albert Racach.

À 20h30, à la salle P-310 de l'immeuble principal de l'U. de M., le professeur Jean Jacques Salomon, chef de la division des politiques de la science de l'OCDE, donnera une conférence sur la responsabilité sociale du scientifique. Entrée libre.

remporta et Gaston Miron reçut donc le Grand Prix de la ville de Montréal M-70, après avoir reçu l'an dernier le Prix d'Etude française, pour une collection de ses poèmes: L'HOMME RAPAILLE.

Ainsi commence une autre histoire pour celui que l'on considère comme l'un de nos bardes nationaux et qui, rappelons-le, a subi lors des journées d'octobre, le joug des "mesures de guerre".

Parmi les commentaires, si l'on excepte les applaudissements nourris, il en est un qui mérite d'être signalé, quoiqu'il commente l'oeuvre du perdant.

Suite à la page 2

La police met à jour un racket de \$2 millions

Des milliers de "planches à poinçon" ont été saisies, hier matin, dans des maisons privées de Montréal et de Saint-Jean, par des policiers de l'escouade de la moralité.

Plus de 15.000 "planches à poinçon" ont été saisies au sous-sol d'une maison sise au 10.359 de la rue Hébert à Montréal-Nord. Trois autres saisies ont eu lieu à Montréal et à Saint-Jean où les policiers ont découvert 2.500 planchettes dans une maison de la rue Baillargeon.

Le matériel saisi aurait rapporté environ \$2 millions aux fournisseurs de planchettes illégales. Fabriquées aux U.S.A., ces planchettes se vendent en effet pour des sommes allant jusqu'à \$300. On les retrouve dans certains restaurants où les participants doivent payer

pour perforent un des carreaux. Le petit papier qui se dégage du carreau perforé indique si l'on a été chanceux et ce qu'on a gagné: une boîte de cigarette, \$1, \$5,...

Le coup de filet d'hier pourrait signifier la fin des activités pour les compagnies "Roger Nouveautés" et "Automex" qui détendraient le monopole de distribution de ces planchettes au Canada.

Sous la direction du lieutenant Steve Olynick, une équipe de policiers de l'escouade de moralité préparait depuis plusieurs semaines les saisies effectuées hier.

Aucun nom n'a encore été révélé mais on peut s'attendre à plusieurs arrestations dans le monde du "jeu illégal".

L'Immigration ordonne la déportation de Paterson

VANCOUVER (CP) — Les autorités de l'immigration ont ordonné la déportation de Chapin Scott Paterson, recrue de 19 ans de l'armée américaine, que l'on accuse d'avoir détourné un avion de ligne sur Vancouver, la semaine dernière.

L'ordre de déportation a été émis hier, après la comparaison du jeune Californien devant les autorités de l'immigration à l'aéroport international de Vancouver, c'est-à-dire à Richmond.

À Seattle, d'où l'avion, un Boeing 737 des Western Airlines, fut détourné sur Vancouver, sous la menace d'une prétendue bombe, une accusation de piraterie aérienne a été portée contre Paterson.

originaire de Shingle Springs. L'avion transportait 67 recrues de l'armée américaine et 25 autres passagers. Il avait fait escale à Seattle et devait se rendre à San Francisco.

Les avocats de Paterson, Me Don Rosenbloom et Me Tom Berger, ont été empêchés par une tempête de neige de se présenter à la comparaison de leur client devant les autorités de l'immigration canadienne. Ils disent qu'ils ont tenté, mais en vain, d'obtenir un ajournement. Ils ont alors pris les dispositions voulues pour faire comparaître leur client devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique, dans le but d'obtenir un ordre de remise en liberté durant les procédures judiciaires.

ENCAN DE TABLEAUX

La collection particulière de M. John Popovic, peintre de renommée mondiale, sera mise en vente à l'encan

**LE 3 MARS 1971
AUX GALERIES ST-PAUL,
29 EST, RUE ST-PAUL
à 20 heures.**

Les toiles pourront être examinées le 2 mars à partir de 11 hres jusqu'à 21 hres, et le 3 mars de 11 hres à 19 hres aux Galeries.

Joseph Walsh, encanteurs.

TEL QU'ANNONCÉ À LA TV



**INDISPENSABLE
COMBATTRE LA POLLUTION
C'EST NOTRE SPECIALITE**

- UNE FOIS POUR TOUTES. REGLEZ VOS PROBLÈMES DE MAISON AVEC LE PURIFICATEUR D'AIR ERZON.
- LE SEUL PURIFICATEUR D'AIR AVEC LAMPE À MERCURE GENERAL ELECTRIC
- AVANT D'ACHETER UNE IMITATION DE PURIFICATEUR CONSULTEZ VOTRE DÉPOSITAIRE ERZON. RECONNU PAR DES MILLIONS DE CLIENTS SATISFAITS.

ERZON ÉLIMINE

- Toutes senteurs
- Fumée (cigares, cigarettes)
- Odeurs (cuisine)
- Humidité
- Poussière
- Pas plus gros qu'un radio
- Aucun produit à ajouter
- Aucune installation
- Moins de 5¢ par semaine
- Satisfaction garantie

**DEMANDEZ UN ESSAI GRATUIT
SIÈGE SOCIAL 692 O., Jean-Talon, Montréal - 273-7734**

DISTRIBUTEURS:

Pour Québec: M. Francoeur,
1358, St-Leandre, Ancienne Lorette, 872-1501

Trois-Rivières: H. Piche,
979, St-Ursule, 375-0542

St-Hyacinthe: Ferdinand Robert,
2645, rue Sicotte, 774-7489

Sans obligation de votre part, postez ce coupon dès aujourd'hui pour obtenir plus de renseignements.

Nom
Adresse
Ville
Tél.: L.D.

GRÂCE À UNE ENTENTE DE CO-ÉDITION ENTRE ROBERT LAFFONT ET LES ÉDITIONS DU JOUR

CE LIVRE DISCUTÉ DANS LE MONDE ENTIER EST
DÉJÀ EN VENTE AU QUÉBEC
(AVANT PARIS... AU PRIX DE PARIS)

SOUVENIRS de KHROUCHTCHEV

- Un document étonnant bourré de révélations et d'anecdotes
- L'événement de l'année! • 600 pages abondamment illustrées.

En vente partout à \$7.00 - Distribué par le Service des Messageries des Éditions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tél.: 849-8328. (si la ligne est occupée: 849-2228)

ROBERT LAFFONT



éditorial

Une nation "câblée" pour qui et par qui?

Le Conseil de la radio-télévision canadienne, que préside avec autorité M. Pierre Juneau, a rendu public vendredi dernier un document de la plus haute importance sur les perspectives d'avenir de la télévision par câble au Canada.

Le document du CRTC est, dans l'ensemble, plutôt timide et réservé. L'organisme fédéral a la mission redoutable de veiller sur un système de radiodiffusion qui doit "sauvegarder, enrichir et raffermir la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada". Le CRTC est tellement obsédé par cette mission qu'il s'applique surtout, dans le document publié vendredi, à scruter les conséquences qui pourraient découler pour le système canadien de diffusion de l'avènement massif de la télévision par câble.

Si l'on veut, comme le souhaite le CRTC, que le grand public saisisse l'enjeu profond du débat qui s'annonce, il convient de ramener celui-ci à quelques questions essentielles. Nous aurons demain, annoncent les observateurs, "une nation câblée". Mais pour qui cela se fera-t-il? Et par qui?

L'homme d'aujourd'hui vit dans un univers où les communications se sont drôlement multipliées. A l'aide du téléphone, de la télégraphie sans fil, de la radio, de la TV, de l'imprimé, il peut entrer en contact instantané avec des hommes de partout, avec les secteurs les plus variés de l'activité humaine.

Ce que nous connaissons présentement n'est toutefois qu'un début. Nous disposons actuellement de plusieurs moyens de communication. Mais les systèmes restent le plus souvent séparés et indépendants l'un de l'autre. Chacun obéit à des exigences de coûts si élevées que l'usage en est très inégalement réparti entre les diverses classes de citoyens. A l'intérieur de chaque système, les possibilités de choix demeurent, en général, plutôt limitées. Je puis avoir la télévision chez moi: je dois néanmoins limiter mon choix, dans le meilleur des textes, à quelque huit canaux différents.

Avec la télévision par câble, tout est appelé à devenir infiniment plus diversifié. Non seulement sera-t-il possible de mettre éventuellement plus de quatre-vingt canaux différents à la disposition du public. Mais cela pourra se réaliser à des coûts très sensiblement inférieurs à ceux qu'exige la radio-télévision par ondes aériennes. Le premier âge des communications électroniques fut celui des clientèles riches, puis des publics captifs. Le second âge, qu'annonce la télévision par câble, sera celui des clientèles diversifiées à l'infini et d'une variété très étendue dans les services offerts au public.

"La théorie de l'information, proclame une publication de l'Economist, pourrait être amenée à son aboutissement logique dans le domaine des communications. Il n'y aura plus qu'un réseau unifié de communication pour toutes les catégories de message. Les systèmes séparés de télégraphe, de téléphone, de télévision et de transmission des données que nous connaissons présentement sont appelées à disparaître. L'information coulera en abondance par le truchement de boutons électroniques qu'on tournera à volonté, et elle prendra la forme d'images,

de sons ou d'imprimés, au choix de l'émetteur et du client."

Ces perspectives peuvent paraître lointaines. Elles pourraient, au contraire, du seul point de vue technique, se réaliser assez rapidement. Mais il faudra, au Canada, tenir compte, à cet égard, d'une série de problèmes pratiques que rappelle opportunément le CRTC. Combien de systèmes de production un pays de population plutôt réduite comme le Canada peut-il s'offrir, sans risquer de verser dans la médiocrité ou d'être plongé dans des difficultés financières insolubles? Comment envisager les rapports entre la TV par câble et la TV classique? Quel ordre de priorité faudra-t-il établir dans la programmation devant émaner de la télévision par câble? Comment faudra-t-il répartir l'accès de chaque système de diffusion aux revenus alléchants de la réclame commerciale? Comment s'assurer que chaque citoyen aura, dans les communications de l'avenir, une chance égale de participation?

On a laissé jusqu'à maintenant la télévision par câble se développer un peu au hasard, pendant que ces questions fondamentales étaient laissées entre parenthèses. La publication du document du CRTC signifie que cette époque d'improvisation sera bientôt terminée. Le CRTC, dans sa manière de poser le problème, paraît plus préoccupé par le souci de maintenir le rôle présentement joué par le système de télévision aérienne que par celui de démocratiser en profondeur la télévision tout court. C'est là une carence qui pourra cependant être comblée si le public répond à l'invitation que lui fait le CRTC de s'associer à sa recherche.

Dans un numéro spécial du mensuel américain "The Nation", publié en mai 1970, un spécialiste américain, Ralph Lee Smith, note qu'aux Etats-Unis, deux secteurs ont porté des origines un intérêt spécial à la télévision par câble: les radiodiffuseurs commerciaux et l'industrie du téléphone. Sentant que la télévision par câble pourrait un jour supplanter leur industrie, les premiers ont voulu détenir dès le début une place de choix dans ce secteur. Quant à l'industrie du téléphone, elle a vite compris qu'elle aurait tout avantage à s'assurer dans la mesure du possible la propriété des installations physiques requises pour la télévision par câble: d'où la place prépondérante qu'elle occupe dans ce secteur au Canada même, et dont le rapport Davey a justement souligné les incontestables dangers.

Après une période de laxisme déplorable, le gouvernement fédéral, par le truchement du CRTC, a laissé voir, ces derniers mois, qu'il n'entend abandonner le contrôle de la TV par câble ni à des intérêts étrangers, ni (dans toute la mesure du possible) à des diffuseurs déjà engagés dans la radio-télévision par ondes aériennes. Cette nouvelle politique oblige les intérêts étrangers installés dans ce secteur à se départir de contrôles qui reviennent, de toute évidence, à des citoyens d'ici. Elle vise à prévenir les mauvaises conséquences, pour le public, de conflits d'intérêt dans lequel pourraient se trouver des diffuseurs engagés simultanément dans les deux types de télévision. Elle procure ain-

si à des intérêts communautaires et autochtones une chance unique de se manifester et d'agir.

Le ministre québécois des communications, M. Jean-Paul L'Allier, a déjà signalé (Le Devoir du 28 août dernier) que le gouvernement québécois ne saurait rester étranger à ce domaine qui ouvre des horizons illimités en matière d'action éducative et culturelle. Ce souci est heureusement partagé par des organismes comme le Mouvement Desjardins et certaines institutions financières québécoises à caractère mutualiste ou coopératif.

Il faut d'abord viser à ce que la propriété des principaux systèmes de télévision par câble soient contrôlées, au Québec, par des forces communautaires vouées au seul service du milieu. Il sera possible, ensuite, de préciser de façon équitable le rôle que gouvernements, services d'éducation et d'action culturelle, groupes bénévoles de toutes sortes, mouvements à caractère social, économique, politique et religieux, pourraient jouer dans l'aménagement d'un programmation raisonnablement autochtone qui laisserait en même temps une place généreuse aux apports étrangers.

Soulignons à ce propos une dimension intéressante. La télévision par câble permet déjà, en bien des endroits d'Amérique du Nord, une participation locale très élevée à la programmation. Elle favorise l'intervention de groupes diversifiés dont la plupart n'auraient aucune chance de se manifester à l'intérieur du système actuel de télévision. Au Canada comme aux Etats-Unis, les plus puissants instruments de communication jamais créés par l'homme ont été, jusqu'à maintenant, soumis au contrôle de groupes extrêmement limités qui s'en sont servi, consciemment ou inconsciemment, pour imposer des conceptions souvent minoritaires à l'immense majorité des citoyens.

La bureaucratie des systèmes publics n'est pas plus intéressante, à cet égard, que celle des systèmes privés. Avec l'avènement de la télévision par câble, il se pourrait enfin que l'idéal de participation prenne un sens nouveau.

Pour le gouvernement du Québec, pour les organismes qui s'intéressent à l'éducation et à la culture, pour les institutions qui disposent des ressources voulues pour intervenir au nom de la communauté dans ce domaine vital, pour tous ceux que préoccupe l'avenir des communications, les audiences publiques que le CRTC tiendra le 28 avril à Montréal constituent un rendez-vous capital.

Dans un souci louable de démocratie, le CRTC a voulu entendre les opinions des citoyens, des groupes et des institutions avant de prendre des décisions majeures qui ne sauraient tarder davantage. On souhaite qu'aux audiences d'avril, des voix québécoises nombreuses, compétentes, représentatives, et soucieuses avant tout de l'intérêt bien compris du Québec, se fassent entendre du CRTC.

Claude RYAN



EL SALVADOR

Des nuages à l'horizon

par PATRICK BOUCHER

SAN SALVADOR — "Alors que le monde, soumis aux extrémistes de droite ou de gauche, est en proie aux pires excès de violence, El Salvador jouit, grâce à l'oeuvre progressiste du gouvernement, d'un climat de paix et d'harmonie sociale..." Régulièrement diffusée par la radio et la télévision, cette annonce ne manque pas de surprendre dans un pays où, plus que partout ailleurs en Amérique centrale, le sous-développement est visible, la misère aveuglante. Mais qui donc cherche-t-on à éblouir? Les affamés qui hantent les rues de San Salvador? Les miséreux disséminés à travers le territoire? Les visiteurs, touristes ou hommes d'affaires, de passage? A moins qu'il ne s'agisse, tout simplement, d'une tentative de l'oligarchie pour se rassurer, pour se persuader que règne effectivement la "paix sociale" et qu'aucun orage ne peut venir obscurcir l'horizon.

Limité à l'ouest par le Guatemala, au nord et à l'est par le Honduras et au sud par l'Océan Pacifique, El Salvador est le seul pays centro-américain à ne pas avoir de débouché sur l'Atlantique. Mise à part cette particularité, on retrouve ici le même dénuement, les mêmes criantes injustices que chez ses voisins. Quelques chiffres à l'appui, voici le panorama qu'offre cet "havre de tranquillité" au seuil de l'année 1971.

Bilan social

Les autorités affirment que le pourcentage d'analphabètes serait de 49,2. Mais, à la lumière des données démographiques, on s'aperçoit que 50 pour cent seulement des enfants en âge d'être scolarisés, le sont effectivement. De plus, selon une étude réalisée récemment par un groupe de spécialistes en sciences humaines, la désertion scolaire est telle que les effectifs diminuent de moitié dès la première année d'enseignement primaire. On est loin des 49,2 pour cent "acceptés" par le gouvernement.

Au chapitre de la santé publique, la situation n'est guère plus brillante: il y avait en 1962, 2,3 lits d'hôpitaux pour mille habitants; en 1972, lorsque seront terminés les trois hôpitaux de trois cents lits chacun, actuellement en construction, ce taux passera à 2 pour mille. D'autre part, on évalue qu'il existe 2,11 médecins pour 10.000 habitants, mais dans certaines zones, particulièrement défavorisées, cette moyenne nationale tombe à 1 médecin pour 55.300 habitants (département de Chalatenango) et même à 1 médecin pour 76.000 habitants (département de Morazan). Seul point positif en ce domaine, la très forte diminution du taux de mortalité infantile qui est passé, au cours de ces dix dernières années, de 147,3 pour mille à 67,4 pour mille (1).

D'après les chiffres officiels il manquait en 1962, quelque 205.000 logements (2), mais les constructions n'ayant pas dépassé le rythme de 7.500 unités par an — 6.000 dues à l'initiative privée et 1.500 à l'Etat — on estime les besoins actuels à près de 350.000.

Quant au chômage, il règne à l'état endémique, la totalité des ouvriers agrico-

les de ce pays ne travaillant que pendant la saison des récoltes, c'est-à-dire la moitié de l'année. Ce problème à atteint de telles proportions qu'un haut fonctionnaire a pu déclarer, il n'y a pas si longtemps, que c'était là "le plus grand problème avec lequel se trouvait confrontée la nation" (3).

Comme on le voit, la "réalité" salvadorienne n'est guère différente de celle du Guatemala, du Honduras ou du Nicaragua. Mais alors qu'au Honduras, par exemple, la densité de population ne dépasse pas 21,5 habitants au kilomètre carré, elle atteint, au El Salvador, 170 habitants au kilomètre carré. Cette forte concentration de population allant de pair avec la mainmise de quelques familles sur les trois quarts des terres cultivables (4), on imagine facilement les conditions dans lesquelles "vivent" les 3.500.000 Salvadoriens.

Le gouvernement au service des "Seigneurs du café" (5), semble avoir pour seul objectif de combattre tout ce qui pourrait altérer le "statu quo" existant et cela, tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur.

L'invasion de 1969

Ainsi, l'"invasion", le 14 juillet 1969, du Honduras par les troupes salvadoriennes visant essentiellement à arrêter le retour dans leur pays d'origine de quelque 300.000 Salvadoriens fuyant la répression déclenchée contre eux (6). Comment, en effet, absorber une pareille masse sans compromettre l'"équilibre" maintenu au prix de tant de "sacrifices"? Sans doute, les dirigeants ont-ils, dans une certaine mesure, atteint leur objectif puisque un tiers à peine des Salvadoriens résidant au Honduras ont effectivement abandonné ce territoire — que la majorité à d'ailleurs regagné depuis.

Mais ce conflit devait avoir pour ces deux nations des conséquences dont les effets, catastrophiques pour les populations, n'ont pas tardé à se faire sentir.

EL SALVADOR

Capitale	San Salvador
Président	Fidel Sanchez Hernandez (élu en 1967, pour 5 ans)
Superficie	21.393 km ²
Population	3.500.000 (estim. déc. 1970)
Densité démographique	170 h. au km ² (déc. 1970)
Taux d'accroissement démographique annuel	3,8% (1)
Revenu annuel per capita	\$283 (1)
Analphabétisme	80% (estimation)
Monnaie	Colon (US \$0,40)
Principaux produits	Café (44,2% des exportations en 1969), maïs, coton, sucre

NB — Les produits manufacturés ont en 1969 représenté 22,4% du total des exportations.

Billet d'Italie

La caisse de la mort

La télévision française a présenté récemment trois femmes en colère: Jane Fonda, Bernadette Devlin et Antonietta Macciocchi. Cette dernière, députée de Naples, a raconté l'angoisse qui assaille les pauvres de "mourir à crédit".

Des Napolitains paient, à la petite semaine, le droit à une mort décente et à une digne sépulture. Très tôt dans la vie ils souscrivent à une caisse de la mort (Payer maintenant, mourir plus tard) comme d'autres à une caisse de retraite. Selon le député de Naples la même chose se produi-

sait en Angleterre, il n'y a pas si longtemps, où les pauvres versaient un penny par semaine pour s'assurer une sépulture en terrain consacré puisque les églises britanniques refusaient l'antichambre du paradis aux dépourvus d'argent.

Dénoncera-t-on jamais avec assez de vigueur certains hommes de proie qui non seulement vivent de la mort des autres mais grugent également leur précaire existence quotidienne?

Rolande A. LACERTE
Varèse, février 1971.

bloc-notes

Recul dans la réforme constitutionnelle

Lors du dîner-bénéfice des militants de l'Union nationale, dimanche dernier, M. Jean-Jacques Bertrand a fait un exposé fort lucide de la détérioration des négociations en vue d'une réforme de notre régime fédéral. Ce document concis mérite l'attention, car c'est le témoignage d'un homme qui a suivi de près les événements dont il parle, et qui peut en parler avec détachement et impartialité puisqu'il va quitter bientôt ses fonctions de chef de parti.

Le coup de l'espion

Le lieutenant-gouverneur en aura, je l'espère, pris bonne note. Jamais, dans un cabinet péquiste, faudra-t-il confier le ministère de l'intérieur à MM. Parizeau, Laurin ou Lévesque. Ils ne sont pas, en matière d'espions, suffisamment fiables.

La Gendarmerie royale du Canada, c'est notoire, lorgne depuis longtemps les nuits péquistes des députés et des membres du gouvernement de Sa Majesté. Tout comme depuis toujours, du haut en bas de la pyramide, chaque parti a ses rapporteurs dans les organisations adverses. Question de sécurité publique ou de stratégie politique. Que des agents aient donc noué une machine qui prône le démembrement du Canada, il fallait pour s'en étonner les seuls péquistes de Saint-Amable.

Comme toute bonne organisation qui se respecte, non seulement le Parti québécois savait-il qu'il était infiltré, mais encore lui-même depuis longtemps s'employait à rendre la pareille à ses honorables ennemis d'en face. Avait-on caché tout cela à ce bon M. Camille Laurin?

Toujours est-il que le chef parlementaire du PQ s'est mis à parler, dans la même fumée, d'espion fédéraliste ou plutôt d'agent double, d'indicateur et d'agent provocateur, comme si l'infamie avait pu jouer tous ces rôles à la fois.

M. Parizeau avait négligé d'apprendre au député de Bourget que l'espion fait du renseignement, l'indi-

M. Bertrand a rappelé qu'il y a huit ou neuf ans, l'opinion publique au Québec était unanime dans la demande d'une réforme qui visait à rendre notre fédéralisme plus souple; il s'agissait de donner au Québec des pouvoirs et des revenus correspondant à ses obligations à l'égard de la communauté canadienne-française, sans imposer aux autres provinces une décentralisation qu'elles ne jugeaient pas opportunes pour elles.

Sous le gouvernement Lesage, la Législature a approuvé à l'unanimité, en 1962, la motion de Daniel Johnson sur la récupération des impôts directs: en 1963, c'est aussi à l'unanimité que fut approuvée la proposition de M. Bertrand pour la création du comité parlementaire de la constitution. Par la suite, en 1967, les libéraux provinciaux ont approuvé un document, préparé sous la di-

rection de M. Gérin-Lajoie, qui rejoignait les attitudes de l'Union nationale, et en juillet 1968, le Québec a présenté un document de travail qui résumait l'attitude de notre province sur le Canada futur, et qui pouvait être le point de départ d'une négociation.

L'attitude de M. Trudeau

En même temps que prenaient forme ces demandes du Québec, le Canada anglais se montrait mieux disposé à s'engager dans une révision de la constitution ainsi qu'en témoignaient les propos de MM. Pearson et Roberts. Or, comme le souligne M. Bertrand, ce climat a changé les positions se sont durcies et l'on en est en 1971 à reprendre de vieilles batailles comme celle de la formule Fulton-Favreau.

lieux le moindre unilinguiste, que n'a-t-il empêché l'expert de l'excitateur d'éventer ainsi la puissance des antennes péquistes?

Pas d'accusation sans preuves, pas de preuve sans renseignements, pas de renseignements sans agents simples ou doubles, telle est la procédure que M. Laurin ignorait et que M. Lévesque a laissé M. Parizeau divulguer à tout le pays.

Car si le PQ possède la preuve d'une telle infiltration chez lui, il ne peut la tenir que des agents qui se sont infiltrés, pour son compte, dans les hautes sphères de la politique et de la police canadienne. Belle et fumante meche que viennent de vendre les dirigeants du parti.

Cette affaire d'espion ne laisse pas d'étonner. Qui donc avait ainsi intérêt à mettre les péquistes en garde les uns contre les autres? Qui a bien pu provoquer les dirigeants du PQ à faire une fausse manœuvre semblable? Qui pouvait tirer profit, par le truchement de l'innocence péquiste, de la méfiance que les Canadiens ne manqueraient plus maintenant d'avoir à l'endroit du gouvernement libéral et de sa police? Et cela à l'approche des élections fédérales?

M'est avis qu'il y a quelque agent provocateur du Crédit social là-dessous.

Jean-Claude LECLERC

le 10 janvier 1970

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean-François

Treasury: Bernard Laroque

Paul SAURIOL

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean-François

Treasury: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434, rue Notre-Dame, Montréal 101. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne: \$35 par année, six mois: \$19. A l'étranger: \$40 par année; six mois: \$22; trois mois: \$12. Edition du samedi: \$10 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne, sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844 3361 (lignes groupées)

La politique économique de Trudeau

2) De l'incompétence de Benson aux cadeaux de Marchand

par BERNARD BRODY et GHISLAIN HALLE

En réduisant la demande globale alors que le chômage était déjà important au pays, soutiennent MM. Brody et Halle, dans cette deuxième partie de leur analyse de la politique économique fédérale, le gouvernement Trudeau a fait un geste "criminel". Les sous-titres de la dernière partie de cette libre opinion sont du Devoir.

Tous les gouvernements occidentaux actuels se réclament de la théorie économique de John Maynard Keynes, qui a doté les États capitalistes modernes d'instruments économiques très efficaces en vue d'empêcher la répétition d'une crise comme celle des années '30. Il faut cependant dire que la théorie keynésienne modernisée a remis à l'honneur l'instrument monétaire qui ainsi s'ajoute aux mesures fiscales et budgétaires pour permettre aux gouvernements d'exercer un contrôle véritable sur le cycle économique.

Mais ce pouvoir d'intervention du gouvernement dans l'économie peut avoir d'heureuses ou de malheureuses conséquences, selon les objectifs du gouvernement et selon la compétence qui le manifeste dans l'utilisation des outils économiques à sa disposition.

Il est vrai que pour contrer une inflation il faille réduire la demande globale, surtout lorsque l'inflation est précisée-

ment produite par la demande excédentaire de produits. Pour y parvenir, l'État dispose de certains outils:

- a) la contraction de la masse monétaire;
- b) l'augmentation des impôts;
- c) la diminution des dépenses gouvernementales.

L'État peut utiliser l'un ou l'autre de ces moyens, ou les trois à la fois.

Mais jamais Keynes n'a été assez cynique pour préconiser une réduction de la demande globale alors qu'il n'y a pas plein-emploi, puisque l'un des premiers effets d'une telle mesure est justement de réduire l'emploi. Et lorsqu'il y a du chômage, il faut être irresponsable et sans aucune conscience sociale pour préconiser la réduction de la demande globale.

Ce n'est plus une décision économique ou politique, mais un geste criminel, que de n'avoir augmenté la masse monétaire que de 5 pour cent en 1969, après l'avoir augmentée de près de 15 pour cent au cours de chacune des deux années précédentes. Et que dire de l'obstination tragique à présenter des budgets équilibrés? A moins qu'on considère comme une négligence futile le fait d'avoir "oublié" de retirer la surtaxe de 3 pour cent sur le revenu ainsi que la taxe de 2 pour cent dite de "progrès social".

Il serait trop facile de plaider ici l'incompétence ou la négligence criminelle, il ne saurait y avoir négligence là où il y a eu préméditation. Car c'est volontairement que le gouvernement li-

béral a choisi de défendre les possesseurs de capitaux et de s'associer une partie de la classe moyenne en condamnant les classes défavorisées à une misère encore plus grande.

L'impossible politique nationale

Certains reprochent aux critiques du gouvernement Trudeau de ne tenir compte que du Québec. Le Québec n'est pas seul dans la confédération, disent-ils, et l'inflation qui sévit dans certaines régions affectait tout le pays et nécessitait des mesures monétaires et fiscales énergiques qui ne peuvent être que nationales.

Ce raisonnement n'est certes pas vrai pour ce qui touche les mesures fiscales: pourquoi ne pas taxer davantage l'Ontario que le Québec, par exemple, puisque l'Ontario était le principal foyer d'inflation? Même si un tel geste n'est pas politiquement rentable, du moins le fédéralisme deviendrait-il rentable et justifié le jour où il assumerait pleinement la redistribution des richesses entre régions favorisées et défavorisées. Au lieu de cela, on impose une taxe de 2% au Québec afin de lui assurer le "progrès social" de l'assurance-santé. Or, pendant toute la période où le Québec tergiversait avant d'adopter une assurance-revenu pour ses médecins, ses citoyens ont dû financer le "progrès social" des provinces plus riches. Cette formule de prérogative tire probablement son modèle de l'aide américaine aux pays sous-développés.

Pour ce qui est de la politique moné-

taire, il est vrai qu'elle doit être nationale: un taux d'intérêt différent pour chacune des cinq grandes régions du pays ne serait sûrement pas réalisable sans l'érection de barrières aux mouvements des capitaux, c'est-à-dire sans la "balcanisation" du pays. Aussi le gouvernement central s'efforce-t-il d'adopter une politique moyenne qui tienne compte d'une part des Maritimes et du Québec, et d'autre part de l'Ontario, des Prairies et de la Colombie-Britannique.

Cette politique nous fait penser à deux individus qui auraient besoin chacun d'une paire de chaussures neuves, mais qui ne détendraient la somme nécessaire à l'achat que d'une seule paire. L'un chaussant des souliers de pointure "8" et l'autre de pointure "2", ils se procurent donc une paire de chaussures de pointures "5" après avoir fait la moyenne de leurs pointures. Mais ceci a pour résultat qu'ils ne peuvent utiliser ces chaussures, puisqu'elles sont trop grandes pour l'un, et trop petites pour l'autre.

Cette petite histoire finit bien cependant, puisque le mieux chaussé des deux remet la paire de chaussures controversée au va-nu-pieds qui l'échangea pour des chaussures s'adaptant à ses pieds. Malheureusement, le gouvernement fédéral ne connaissait pas cette histoire: le Québec est toujours un va-nu-pieds, à la différence près qu'il a maintenant la plante des pieds usée jusqu'à la cheville.

En résumé, une politique monétaire, instrument indispensable de l'État moderne, ne peut s'appliquer efficacement qu'à un État homogène et sûrement pas à un ramassis aussi hétéroclite que la confédération canadienne: car, pour l'appliquer, il faut que les problèmes soient homogènes et la volonté de les résoudre commune.

Le ministère "Père Noël"

Le gouvernement Trudeau a cru trouver sa formule-miracle de régionalisation avec le ministère de l'expansion régionale dirigé par Jean Marchand. En donnant de fortes subventions à toute entreprise désireuse de s'établir dans une région désignée pour y créer des emplois, on croyait pouvoir atténuer les effets néfastes de la politique anti-inflationniste dans ces régions. Malheureusement, les pressions politiques et les préoccupations électoralistes du gouvernement Trudeau ont fait de toute la partie habitée du Canada une immense région désignée, hormis la péninsule industrielle de l'Ontario. Seul M. Bennett n'a pas réussi à faire désigner sa province.

Nonobstant l'inefficacité de ces mesures sur laquelle nous nous attarderons plus loin, il convient de rappeler que ce sont les travailleurs qui sont ainsi amenés à payer de leurs impôts la création d'emplois. Les travailleurs, chômeurs ou non, subventionnent leurs patrons: ils subventionnent de pauvres sociétés de bienfaisance comme IBM. Mais il en faut beaucoup plus pour faire rougir l'ancien leader syndical Jean Marchand.

La Commission des prix et des revenus

Cette commission aurait pu certes jouer un rôle important. Mais elle n'aurait qu'un contrat de dupes aux travailleurs. Car si on peut facilement contrôler les salaires, on peut difficilement exercer un véritable contrôle sur les prix. Et il est pratiquement impossible de contrôler les profits des entreprises, les loyers et les revenus de professionnels: d'où la réticence justifiée des syn-

dicats de collaborer à cette commission.

De toutes façons, même si un contrôle efficace avait pu être exercé sur les prix et sur toutes les formes de revenus, accepter de geler tous ces éléments équivalait pour les syndicats à reconnaître le partage actuel du revenu national entre les travailleurs et le capital. Certes, si les centrales syndicales avaient pu alors négocier ce partage des revenus entre les salaires et les profits et si elles avaient pu avoir l'assurance que le contrôle exercé par la commission serait efficace, elles auraient eu beaucoup moins d'objections à participer à cette entreprise.

Cette Commission aurait pu alors devenir un instrument efficace de lutte contre l'inflation, sans pour autant être créatrice de chômage. Mais comment le gouvernement Trudeau pouvait-il convaincre les entreprises de réduire leurs profits, alors qu'il avait été élu pour protéger ces mêmes profits?

La rhétorique des ministres fédéraux

Depuis quelques temps, nos ministres fédéraux (surtout MM. Benson, Mackasey, Marchand, Pélissier et Trudeau) y vont chacun de leurs petites déclarations sur la politique économique du gouvernement et sur la situation économique canadienne. En fait, chacun d'eux y va de sa petite théorie économique pour tenter de justifier le chômage qui sévit actuellement au Canada.

Mais celui qui énonce les théories les plus originales et les plus farfelues est nul autre que le "comptable" du gouvernement, M. Benson. Il rejette les critiques et propositions de l'opposition, car, dit-il, ceci aurait pour effet d'entraîner un déficit budgétaire de l'ordre de \$1 milliard. Selon lui, cette entrée du gouvernement sur le marché des capitaux aurait pour conséquences de restreindre le crédit et d'augmenter le taux d'intérêt. A son tour, cette augmentation du taux d'intérêt entraînerait une diminution des investissements privés et créerait donc du chômage.

La première affirmation de M. Benson sur l'augmentation du taux d'intérêt est sans doute valable si le gouvernement ne prend pas la peine en même temps d'accroître quelque peu la masse monétaire. Mais il faut la nuancer en ajoutant que dans une période de récession, l'argent a tendance à circuler plus lentement et à dormir dans les coffres: un emprunt du gouvernement ne résulterait donc pas tant en une monopolisation de capitaux disponibles (l'épargne) qu'en une activation de capitaux passifs. Et si la demande de capitaux affecte le taux d'intérêt, ce sera probablement si minime que l'influence sur les investissements devrait être insignifiante.

Une théorie dépassée

Mais là où la théorie de M. Benson devient pour le moins douteuse, c'est lorsqu'il postule une relation si importante entre le taux d'intérêt et la propension à investir: c'est à croire que les quelques notions de science économique que détient le ministre des finances n'ont pas évolué depuis quarante ans! Car il est couramment admis que le facteur principal dans la décision d'investir n'est pas tant le taux d'intérêt que les anticipations des entrepreneurs sur l'évolution de la conjoncture économique. En termes techniques, la plupart des économistes croient que la courbe d'investissement (taux d'intérêt — investissements) est plutôt inélastique, c'est-à-dire que la quantité de capital demandée est relativement peu affectée par un changement dans le taux d'intérêt. Aus-

si, il est plus facile de déplacer la courbe que de se déplacer sur la courbe.

Le gouvernement aurait dû cependant tirer lui-même ces conclusions à partir de l'inefficacité du ministère de M. Marchand, même si ce ministère offrait des cadeaux fantastiques aux investisseurs, même si cette politique équivalait à comprimer non seulement le taux d'intérêt mais aussi le coût total de l'investissement, cela n'a pas aidé M. Bourassa à remplir sa promesse (ou plutôt son souhait?) des 100.000 emplois — au contraire, puisque la main-d'œuvre québécoise s'est accrue de 63.000 (3%) en 1970 et que seulement 14.500 (0,75%) nouveaux emplois ont été créés au cours de la même année. Et puis, ce n'est pas 100.000, mais 200.000 emplois qu'il faut rapidement au Québec!

Par contre, si le gouvernement fédéral injectait \$1 milliard dans l'économie canadienne, il manifesterait ainsi son intention d'augmenter la demande globale. Ceci aurait pour résultat de créer des anticipations favorables chez les entrepreneurs et, face à une situation économique prometteuse, ces derniers investiraient volontiers, malgré l'augmentation hypothétique du taux d'intérêt.

Une déformation des faits

Ceci nous amène à parler de cette information économique que nous dispensent le cabinet fédéral. Certains diront qu'une mauvaise information vaut mieux que pas d'information du tout: mais cela cesse d'être vrai lorsqu'on déforme les faits. Car si une des responsabilités de la Commission des prix et des revenus était justement de dispenser une formation et une information économiques à la population, on doit constater à la décharge de la Commission que les déclarations des ministres ne lui ont pas simplifié la tâche.

Ainsi, pour s'excuser de la situation présente, on affirme que le Canada a toujours eu beaucoup de chômage. Mais alors, la "société juste" de M. Trudeau serait-elle la perpétuation des injustices passées? Et, si injuste que fut ce passé, le Canada a connu déjà des taux de chômage très bas qui ne comportaient probablement pas beaucoup plus que le minimum frictionnel, comme le démontrent les chiffres suivants.

année	taux de chômage annuel
1946	3,4%
1947	2,2%
1948	2,3%
1949	2,8%
1950	3,6%
1951	2,4%
1952	2,9%
1953	3,0%

Ces périodes d'expansion et de récession, de flux et de reflux, qui périodiquement frappent notre économie sont sans doute inhérentes au système capitaliste, mais de nombreux économistes se demandent si ces cycles ne sont pas amplifiés par le gouvernement. Certains vont même jusqu'à affirmer que les cycles ne sont pas inévitables et qu'un bon gouvernement pourrait les contrôler. Les déclarations farfelues de nos ministres et les vœux à court terme de nos gouvernements ne sont pas faites pour les libérer de toute responsabilité face à la stagnation économique actuelle: elles ne font que fournir des armes aux tenants du "laissez-faire" économique.

Un gouvernement compétent serait certes une amélioration sur la situation actuelle, mais la compétence ne sert à rien si elle favorise la consolidation des privilèges des classes aisées, au prix de la dégradation des conditions de vie des couches défavorisées.

LIBRE OPINION

Le Cegep du Vieux-Montréal à l'heure du paterfamilias

par YVON SIMARD, professeur

Depuis un mois déjà on assiste au Cegep du Vieux-Montréal à un conflit entre la direction, d'une part, et les professeurs et les étudiants, d'autre part. C'est une épreuve de force, une guerre d'usure dont on ne prévoit pas l'issue, à moins d'un compromis de part et d'autre, une injonction du gouvernement en effet, ne pouvant rien régler du tout. Il est évident que ce conflit déborde les cadres du collège. Que l'on songe, par exemple, au conflit entre la C.E., C.M. et l'Alliance, entre le gouvernement et les syndicats, entre Radio-Canada et Ottawa, etc. La société elle-même est en état de conflit, toujours prête à éclater au moindre incident. Il ne m'appartient pas dans les cadres d'un article de journal d'analyser toutes les causes de cette situation conflictuelle. J'en retiendrais une cependant qui me semble la plus fondamentale (la cause de toutes les autres), c'est le type même de notre société.

Je n'apprends rien à personne en disant que notre société est de type bourgeois et capitaliste. Le pouvoir et l'autorité sont aux mains de quelques-uns. Le fait de recourir tous les quatre ans à une consultation populaire ne change rien au système. Les uns commandent, prennent les décisions, les autres (la masse) obéissent et se soumettent. C'est la dialectique du maître et de l'es-

clave, du supérieur et de l'inférieur, du chef et des subordonnés. C'est le pouvoir de César. On n'a qu'à lire, dans cette optique, les récentes déclarations de MM. Jean-Paul L'Allier et Guy Saint-Pierre, de Mme Lavoie-Roux et de M. Fernand Lefebvre, président de la Fédération des commissions scolaires, de même que les divers communiqués de la direction du collège. Elles se réfèrent toutes, plus ou moins consciemment, à cette idéologie. Est-il besoin d'ajouter que l'Eglise, qui a tellement influencé et marqué la société occidentale, est de ce type.

Modèle du "pater-familias"

Cette idéologie est très ancienne. Elle prend ses racines, entre autres fondements, dans notre civilisation gréco-latine, à travers laquelle prédomine l'archétype culturel du pater-familias (tout-puissant et d'une essence supérieure). Le modèle auquel, plus ou moins consciemment, tout chef aspire à ressembler, c'est toujours celui du héros, du demi-dieu ou des dieux de la mythologie antique. Est-il besoin d'ajouter que "Superman", ainsi, dans les "comics", contemporains pour les adultes et les bandes dessinées pour enfants prennent la relève des "odyssees" antiques, des contes et des légendes folkloriques et des "chansons de gestes" médiévales, en exprimant toujours sous des habillements seulement différents, les mêmes aspirations essentielles. (1)

Or, le divorce apparaît chaque jour plus évident entre ce type de chef, toujours bien représenté, statistiquement, et les exigences de la vie moderne, dans le contexte contemporain, où tout contribue, que cela nous plaise ou non, à remettre en cause cette mythologie. Les relations sociales ont évolué, précisément dans le

sens d'une socialisation. Les "constitutions" et les "déclarations des droits de l'homme" ont établi l'égalité essentielle des hommes entre eux. La distance sociale entre les individus se fonde désormais sur d'autres critères (rôle, fonctions, spécialisations, compétences) que l'essence (l'ethnie, la caste, la classe sociale). La spécialisation de plus en plus poussée et l'accroissement des connaissances dans chaque compartiment du savoir, la place prépondérante prise par les "fonctionnels" auprès des hiérarchies, viennent limiter nécessairement l'omnipotence et, par voie de conséquence, l'omnipotence du chef tel qu'il se voudrait encore. Le gigantisme des organisations humaines et la complexité croissante des articulations et des communications, dont elles ont besoin pour survivre, conduisent inéluctablement à certaines décentralisations, délégations d'autorité, à la nécessité du travail en équipe et éventuellement à certaines décisions collégiales. Comme l'ont bien souligné certaines recherches contemporaines, notamment aux États-Unis avec les travaux de Lewin, Lippitt et White. (2)

Vers une société démocratique

Où bien le chef de l'avenir acceptera sa mission d'éducateur et déléguera de plus en plus ses pouvoirs pour redevenir disponible ou il se trouvera de plus en plus difficilement en mesure de "contrôler" des situations qui évolueront en dehors de lui. Dans cette perspective, ses relations avec les subordonnés seraient plus démocratiques. "L'évolution du concept d'autorité se fait inexorablement dans le sens du passage d'une autorité-attribut, reposant sur des distinctions catégoriques (supérieur - inférieur) à une autorité-relation

(la relation d'autorité) qui ne se laisse pas non plus réduire à ses substituts fonctionnels". (3). En même temps qu'elle devient un fait institutionnel, l'autorité restera toujours un fait de relation, avec sa problématique interpersonnelle. C'est dans un tel contexte, me semble-t-il, que l'on pourra parler véritablement de participation. Car, l'on ne participe que dans la mesure où on a un certain pouvoir, non pas un pouvoir de "faire faire" quelque chose à quelqu'un, mais un pouvoir de "faire", d'être "capable d'agir", d'être responsable". On participe dans la mesure où on a part aux prises de décisions. Ainsi au cegep, par exemple, on parlera de participation véritable si les décisions du collège ne sont pas prises unilatéralement par la direction ou les administrateurs, mais conjointement par les autres parties du collège, i.e. les professeurs, les étudiants et les représentants du milieu. De même au ministère de l'éducation, On parlera véritablement de participation quand les critères d'évaluation des enseignants ne seront pas choisis exclusivement par le ministère de l'éducation, mais conjointement par toutes les parties concernées, i.e. l'université et les représentants de professeurs, etc. Alors et alors seulement on pourra parler de participation véritable et de société "démocratique".

- 1) Riesman, D., La Foule solitaire
- 2) Lewin, Lippitt et White, Patterns of aggressive behavior in experimentally created social climates, J. soc. Psychol. 10, 271-301.
- 3) Ardoine, J., Evolution de la notion d'autorité et de la pratique du commandement, Revue de l'Armée n.81, octobre 1968, cité par Ardoine, Propos actuels sur l'éducation, Gauthier - Villars, Paris.

■ lettres au DEVOIR

Dégoûté des editoriaux de CJMS

CJMS

Montreal

Je voudrais vous remercier pour l'envoi de vos editoriaux, mais ils sont tellement partiiaux, absurdes et stupides qu'ils me dégoûtent.

Je ne peux concevoir comment le conseil de la radiodiffusion peut tolérer cela. Il s'agit de la pire pollution, celle de l'intelligence. De quel droit ou privilège peut-on impunément, lancer sur les on-

des, sans égard aux "retombées" scandaleuses et désastreuses dispersées par tous les postes récepteurs, des idioties de tous genres.

Ces pontifes préfabriqués qui lisent, ex-cathedra, des bulles soufflées par je ne sais quel saint esprit se prennent au sérieux. Conservateurs, ils refusent toute évolution qui nuirait à "leur" ordre établi. C'est affreux!

Il ne reste qu'à souhaiter que le

peuple à l'écoute ne se laisse pas empoisonner par ces petites doses quotidiennes de poison d'autant plus dangereuses que ses apparences sont insipides.

Je regrette de vous sembler si amer, c'est la faute de vos editoriaux.

Le député de Champlain, René MATTE

Ottawa, 17-2-71



Une spécialité de la Ropina, restaurant Méditerranéen sur la Plaza de la Place Ville Marie. Réservations: 861-3511

Administré par le Reine Elizabeth

VIENT DE PARAÎTRE...

ÉDITIONS DU JOUR

Les Clubs Richelieu



LES CLUBS RICHELIEU

• Le récit passionnant des premières 25 années du Richelieu International, une association qui favorise les échanges humains et contribue à former de meilleurs citoyens.

En vente partout à \$3.50 - Distribué par le Service des Messageries des Éditions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tél.: 849-8328. (si la ligne est occupée: 849-2228)

ÉDITIONS DU JOUR
Président et directeur général Jacques Hébert

Chartrand reproche aux syndicats d'être restés "muets et désunis"

par Gisèle Tremblay

M. Michel Chartrand a fait une rentrée spectaculaire hier soir au conseil central de Montréal (CSN) en vitupérant le mouvement syndical pour s'être laissé surprendre muet et désuni, au moment où les gouvernements en place et les tribunaux réprimaient les libertés et dégradaient la justice.

Arborant une barbe de type "missionnaire", M. Chartrand est monté à la tribune aux applaudissements de l'assemblée syndicale, qui venait tout juste de respecter une minute de silence en l'honneur du commando féminin condamné la veille pour mépris de cour.

Tout au long d'un discours passionné, le leader syndical a tenté de mettre en relief les liens qui existent entre les entrepreneurs capitalistes qui tuent des ouvriers en transgressant les normes de sécurité, les gouvernements qui les engagent parce qu'ils fournissent

à la caisse électorale, et les juges qui ne les condamnent pas parce qu'eux-mêmes sont nommés par le gouvernement.

M. Chartrand, qui a eu des mots très durs à l'endroit de M. Trudeau, "aussi cynique mais plus lâche que Duplessis", et certain juge "hypocrite, partial et fanatique", n'a pas ménagé non plus les syndicats que la peur, dit-il, a bannonnés.

Le leader syndical s'en est pris notamment aux syndicats qui refusent de payer leurs cotisations pour des raisons prétendument idéologiques ou qui cherchent à se désaffilier après avoir profité du mouvement syndical pour améliorer leurs conditions de travail.

"Il faut crier plus fort que jamais", a dit M. Chartrand, crier à tort ou à raison, crier tout le temps, sinon on finira par vivre comme des robots.

Joignant l'exemple à la parole, le chef syndical a dit qu'il était toujours d'accord avec le manifeste du FLQ-applaudissements — qui allait moins loin que nombre de résolutions adoptées au conseil central.

"Ce n'est pas quatre mois de prison qui m'ont rendu malheureux et me feront taire", a-t-il commenté, car parmi les condamnés d'octobre, ils n'ont trouvé aucun terroriste, seulement des gens qui parlaient, lisaient ou écrivaient: "On faisait des perquisitions pour trouver de la dynamite, et on emportait des dactylos."

M. Chartrand a trouvé étrange que la moitié des délégués au congrès de la CSN se soient interrogés sur l'opportunité de lui fournir un cautionnement, alors que le fonds de défense professionnelle doit normalement pourvoir à ce genre de péripétie syndicale.

Le conseil de sécurité

Montréal et la banlieue ne s'entendent pas

par André Charbonneau

Après avoir adopté, sans coup férir, le dernier article du règlement concernant la création du service de police de la Communauté urbaine de Montréal, le Conseil de la CUM a voté l'acceptation du règlement dans son ensemble malgré l'opposition de neuf maires de banlieue. Par la suite, la ville de Montréal et les villes de banlieue se sont livrées à un match de ping-pong, annulant tour à tour les modifications que chacun de ces groupes désirait voir apporter à la composition du Conseil de sécurité publique.

Finalement, le Conseil a dû se résigner à n'adopter qu'un vœu, à savoir que le Conseil de sécurité se compose désormais de cinq membres et renoncer à s'entendre sur les six ou huit autres amendements rendus nécessaires par la création du service de police de la CUM. Il appartiendra donc au gouvernement provincial d'effectuer les changements qu'il jugera utile de faire à la loi de la CUM pour ce qui a trait au Conseil de sécurité. Mais il ne pourra pas alors compter sur l'opinion

clairement exprimée du Conseil.

La soirée avait pourtant débuté dans un climat d'entente cordiale. Le Conseil avait alors adopté à l'unanimité le dernier article concernant le service de police acceptant de créer ainsi quatre divisions générales relatives aux opérations, à la police judiciaire, au personnel et aux services administratifs et techniques. Par la suite, quelques maires de banlieue exigèrent qu'un vote soit enregistré au sujet du règlement dans son ensemble.

Les villes de Pointe-aux-Trembles, Dorval, Lachine, Kirkland, Pointe-Clair, Hampstead, LaSalle, Outremont et Westmount s'opposèrent alors à l'adoption du règlement mais les 287 voix qu'elles additionneraient ainsi ne furent pas suffisantes pour renverser les 422 votes favorables des autres villes de banlieue et les 1204 voix favorables de la ville de Montréal.

Vint ensuite l'occasion de discuter du dernier article inscrit à l'ordre du jour, et touchant les modifications à apporter au chapitre relatif au Conseil

de sécurité publique. Au départ, la ville de Montréal favorisait le maintien du rôle consultatif du Conseil et désirait en faire un conseil d'expert où les politiciens n'auraient aucun mot à dire. La banlieue par contre, tout en acceptant le rôle délibératif exigeait la présence d'un représentant du conseil et implicitement d'un maire de banlieue.

Un compromis proposé par le maire Yves Ryan et suggérant d'ajouter deux nouveaux membres aux trois présentement prévus pour représenter le public parut rallier la majorité des membres. En fait, comme les votes exigés par la suite le révélèrent, il entraîna l'appui de Montréal mais fut rejeté par la majorité des maires de banlieue. La ville de Montréal rejeta ensuite à son tour la proposition des villes de banlieue. Devant l'impasse, le président proposa de s'en tenir à la proposition de faire nommer cinq membres au lieu de trois et de biffer les autres recommandations prévues au programme. Ce qui fut accepté.

Au Cegep du Vieux-Montréal

Des étudiants réclament une injonction

par Gisèle Tremblay

Cinq étudiants du Cegep Vieux-Montréal réclament une injonction contre deux directeurs du collège afin que celui-ci respecte ses statuts et dispense à tous les étudiants régulièrement inscrits les cours auxquels ils ont droit. La cause sera entendue ce matin en cour supérieure.

C'est ce qu'a annoncé hier après-midi le Comité de gestion étudiante, après que des

policiers de l'escouade anti-émeute eurent de nouveau vidé le pavillon Marie-Victorin, pour une deuxième journée consécutive.

Selon les étudiants, deux des leurs ont dû être transportés inconscients à l'hôpital, les policiers les ayant matraqués, respectivement à la nuque et au visage, au cours de la poursuite qui a suivi l'expulsion.

Raymond Garneau :

Le séparatisme créerait un 'chaos indescriptible'

QUEBEC (par P. O'N) — Le ministre des finances, M. Raymond Garneau a exprimé l'avis hier soir à l'Assemblée nationale, que l'indépendance du Québec amènerait un chaos indescriptible sur le plan de l'économie et des finances québécoises.

Participant au débat sur la motion de blâme de l'Union na-

tionale, le ministre a fustigé les trois partis de l'opposition mais dirigeant son tir notamment sur le Parti québécois. "Le seul fait de l'existence de la théorie de l'indépendance, a-t-il dit, amène déjà des difficultés sur le plan économique. Imaginez-vous ce que cela représenterait si ce parti politique atteignait ses fins."

Selon M. Garneau, l'indépendance du Québec révisée pour les fins purement nationales serait non seulement un retour en arrière, non seulement un aveu d'impuissance et de manque de confiance dans la capacité des Québécois de s'adapter au modernisme et aux grands courants de pensée qui circulent actuellement à travers le monde, mais cette théorie amènerait au Québec un chaos social indescriptible.

Puis le ministre des finances a émis l'avis que la réaction de M. Lévesque à l'élection de M. P. Bourget, en fin de semaine, avait prouvé la mesure de confusion et de manque d'unité qui caractériserait un Québec sous la juridiction du Parti québécois. Selon M. Garneau, le congrès de fin de semaine a également prouvé que le PQ n'a pas de politiques sociales et économiques bien définies.

HOCKEY

Boston 6, Minnesota 0

Première période
1— Boston: Cashman (20)
Esposito, Orr, 9:00
2— Boston: Esposito (53)
Stanfield, Orr, 11:17
Pun: Harvey 9:32, Hodge 14:08.

Deuxième période
3— Boston: Carleton (10)
Westfall, 2:10
4— Boston: Westfall (22)
Carleton, Sanderson, 11:22
Pun: Grant 7:35.

Troisième période
5— Boston: Sanderson (23)
Awrey, 4:36
6— Boston: Carleton (11)
Westfall, Sanderson, 4:40
Pun: aucune.

CONSEIL DE LA RADIO-TÉLÉVISION CANADIENNE

Le Conseil de la radio-télévision canadienne annonce la décision suivante:

DÉCISION CRTC 71-26

Le Conseil accorde un renouvellement de licence à chacune des entreprises de radiodiffusion suivantes de la Société Radio-Canada pour la période allant du 1er avril 1971 jusqu'au 31 mars 1974, sujette aux conditions qui seront spécifiées dans chacune des licences.

STATION MA (LANGUE FRANÇAISE) Montréal, Qué.

STATION MA (LANGUE ANGLAISE) Montréal, Qué.

STATION MA (LANGUE FRANÇAISE) Montréal, Qué.

STATION MA (LANGUE ANGLAISE) Montréal, Qué.

Laos Des maquisards détruisent une raffinerie khmère

Combats, bombardements, destructions et sabotages se sont étendus à toute la péninsule indochinoise, du golfe du Siam jusqu'au Nord-Vietnam.

Au moment même où les premiers "marines" sud-vietnamiens retirés du Cambodge, arrivaient au Laos pour soutenir les 16.000 Saïgonnais, engagés dans de violents combats, les maquisards détruisaient à 75%, selon les premières estimations, la seule raffinerie khmère, située en bordure du golfe du Siam, à Kompong-Som (ex-Sihanoukville). Cette entreprise vitale pour le ravitaillement en carburant des forces gouvernementales et de Phnom Penh, a été attaquée dans la nuit de lundi à hier par un groupe de saboteurs, qui a réussi à pénétrer dans l'enceinte avec des charges explosives, tandis que les installations étaient bombardées au mortier. Il semble que des éléments d'extrême gauche se soient infiltrés dans toute la région. L'aéroport de Kompong Som Keam, à une trentaine de kilomètres à l'est de la raffinerie a en effet été bombardé hier après-midi.

Sur le "front laotien", cinq mille "marines" sud-vietnamiens sont arrivés lundi à Khe Sanh "pour parer, à toute éventualité" a-t-on déclaré au P.C. du général Lam, commandant l'opération au Laos. Cependant, un bataillon (600 hommes) a déjà été transporté au Bas-Laos pour prêter main-forte aux 16.000 saïgonnais qui ont à faire face à de violents assauts adverses.

M. Fly est libéré

MONTEVIDEO (AFP) — L'ingénieur agronome américain Claude Fly a été libéré cette nuit par les Tupamaros, annonce la police uruguayenne.

M. Fly aurait été hospitalisé après sa libération, frappé d'une crise cardiaque. Il avait été enlevé le 7 août dernier.

Une substance chimique pourrait produire l'avortement instantané

OTTAWA (PC) — Une substance chimique provoquant l'avortement instantané fait actuellement l'objet d'expériences en laboratoire au Canada et une demande a été faite auprès des autorités fédérales pour des essais plus importants.

Il s'agit d'un des groupes appelés prostaglandines, à l'origine extraits des testicules de moutons, mais dont on est aujourd'hui parvenu à faire la synthèse.

Le conseiller médical de l'administration des aliments et drogues, le Dr Jeffrey Bishop, a déclaré que l'examen du produit par les autorités fédérales était en cours; le médecin chargé de cette analyse, le Dr R.A.H. Kinch, préside les services d'obstétrique et de gynécologie de l'Université McGill. Il fut jadis le président de la commission fédérale d'enquête sur les pilules contraceptives, dont le rapport fut publié l'an dernier.

La drogue en question provoque des contractions de l'utérus et, par voie de conséquence, expulse le fœtus. Elle peut donc servir à l'avortement thérapeutique, surtout au cours des 16 premières semaines de la grossesse, période considérée comme sûre pour l'arrêter.

Le laboratoire pharmaceutique Upjohn Co a demandé l'autorisation d'effectuer des essais cliniques de prostaglandine au Canada, non seulement pour provoquer un avortement, mais aussi pour faciliter le travail de la patiente au moment de son accouchement. Enfin, le produit pourrait également servir à traiter les cas de pression sanguine.

Pour le moment, les discussions entre les autorités fédérales et l'Upjohn Co. se poursuivent: il s'agit en effet de déterminer les limites de l'usage de la drogue par des médecins hautement qualifiés; ils devront garder sous surveillance constante les patientes auxquelles elle aura été donnée et fournir ensuite des rapports extrêmement précis sur les résultats du traitement, leurs observations et les effets secondaires qu'elle est susceptible de provoquer. Ce n'est qu'une fois ces expériences menées à bien que la prostaglandine pourra, le cas échéant, être mise sur le marché.

Le produit est injecté par intraveineuse quand il s'agit d'activer le travail d'une parturiente; pour un avortement, il se donne sous forme de suppositoires vaginaux.

Trois quartiers subissent des hausses d'évaluation

Certaines modifications apportées au rôle d'évaluation de la ville de Montréal ont eu pour effet de hausser d'environ 7% les évaluations des résidences du quartier Saint-Michel Nord et de 3% celles des résidences des quartiers Ahuntsic et Villerville.

Ces changements résultent d'ajustements rendus nécessaires pour assurer l'uniformité de l'évaluation des immeubles selon les différentes régions. Ainsi le facteur évaluation vente dans ces trois quartiers se trouve haussé à un niveau semblable aux autres régions et à l'ensemble de la ville.

Cette remarque fait partie de la lettre dans laquelle l'ingénieur Jacques J. Ranger, l'estimateur intermédiaire de la ville, avise M. Maurice Farley, secrétaire administratif de la ville, que le rôle d'évaluation foncière de l'exer-

cice financier 1971-72 a été complété, signé et déposé vendredi dernier.

L'estimateur intermédiaire fait également remarquer qu' hormis les ajustements précisés qu'il n'y a pas eu d'augmentation appréciable dans la valeur de l'ensemble des immeubles au cours des douze derniers mois et qu'en conséquence l'évaluation de la majorité des propriétés n'a pas été modifiée lors du dépôt du nouveau rôle.

La comparaison des chiffres du nouveau rôle et de l'ancien révèle que pour les mêmes immeubles, l'évaluation totale maintenant établie à \$8.275.070.814, est en hausse de 0.4%, les immeubles non imposables ayant subi une augmentation de 0.7% et les immeubles imposables de 0.3%. Au total, ces hausses touchent davantage les terrains (0.8%) que les bâtiments (0.2%).

Les Antipropos de Jean Lévesque



LE PQ ET LE QUÉBEC EN CONGRÈS

La maturité n'est certainement pas la caractéristique première de la société québécoise française. Cela est déplaisant de l'entendre dire, cela est déplaisant de le dire, et il y a une foule de raisons historiques qui expliquent cette carence. La société franco-québécoise, pourtant, tend vers cette maturité, le bouillonnement de notre vie politique en est la preuve. La formation politique québécoise qui nous fournit le plus bel exemple de cette quête de maturité, c'est le Parti québécois.

L'une des faiblesses caractéristiques du Québec français, c'est une manière cégepienne de percevoir la réalité à travers des schémas tout faits à l'avance et de partir ensuite en guerre pour défendre ces valeurs des autres avec des mots dont on n'a pas pris la peine de regarder la définition au dictionnaire au départ. Il s'ensuit une querelle de mots des plus enfantines, ou regard de l'observateur étranger. Nos ennemis attisent le feu de ces querelles, et notre société tourne dans le vide souvent, alors que nos voisins travaillent dans le concret. Quels exemples.

Fédéralisme: Du train ou vont les choses, le Québec va se diviser en deux territoires un jour: celui des fédéralistes et celui des séparatistes. Pourquoi? Parce qu'un certain groupe politique a réussi à faire croire que sa conception du fédéralisme et le fédéralisme, c'était la même chose. Pourtant, ce que M. Elliott-Trudeau défend, n'est-ce pas souvent du "centralisme"? Et ce que nous proposons le "séparatisme" René Lévesque, n'est-ce pas au fond du fédéralisme dans le vrai sens du mot?

Unilinguisme. M. François-Albert Angers défend le fait français et préconise que cette langue devienne la langue officielle du Québec. S'oppose-t-il pour autant à ce que les anglophones québécois puissent recevoir une bonne éducation dans leur langue? S'oppose-t-il au fait que tous les Québécois DOIVENT apprendre une ou deux autres langues modernes à l'école? Pas que je sache. Pourtant, des dizaines de milliers de Québécois pensent que demander pour le Québec une langue officielle unique est rejeter l'enseignement de l'anglais, de l'espagnol, etc. On ne sait pas ce que veut dire unilinguisme, et on part en guerre pourtant autour de ce mot.

Séparatisme. Une bonne majorité anglophone du Canada ne veut toujours rien entendre à l'existence de la nation française au pays. Pendant ce temps, une minorité francophone n'a rien contre la reconnaissance de la nation anglo-canadienne, mais demande seulement qu'on reconnaisse sa propre existence. Qui est séparatiste? Celui qui veut qu'on reconnaisse son existence ou celui qui nie à l'autre le droit même d'avoir son nom? Radicalisme. On a dit au congrès du PQ que Pierre Bourget était le radical dans les murs. Bien. Mais qu'est-ce qu'un radical? Bourget écrivait la semaine dernière: "Je crois qu'une aile socialiste puissante à l'intérieur d'un parti social-démocrate pourrait constamment tenir en éveil la majorité en lui poussant dans le dos pour la réveiller à l'occasion". Si cela résume sa pensée, est-il si radical que ça?

Enfin, pour en revenir au Parti québécois comme tel, il faut dire que cette jeune formation politique tient des congrès des plus sérieux et des plus respectables. Mais sont-ce des congrès de parti politique ou d'idéologues? Une fois admise l'intention de gagner l'électorat à l'idée d'indépendance, je comprends mal qu'on passe près de trois jours à se lancer à qui mieux des termes de gauche, de droite, de radicaux, de modérés, de social-démocrate, de bourgeois, de faux-bourgeois, de petits-bourgeois: ce n'est pas avec de la rhétorique empruntée à d'autres sociétés que le PQ va convaincre le cultivateur de la Beauce et le bûcheron de Boie-Comeau, le délégué de Québec et le laitier de Trois-Rivières, qu'il faut faire l'indépendance politique du Québec.

Le PQ fait l'apprentissage de la politique et de la démocratie. Il représente bien la société franco-québécoise.

On peut discuter avec l'auteur en téléphonant à l'émission Le Point du Jour qui M. Lévesque anime du lundi au vendredi à 13 heures sur les ondes de CKAC.

Centre d'escompte sur l'automobile, unique à Montréal

Le plus important concessionnaire Dodge Chrysler au Canada vous propose des avantages insu-

ités dans la vente et l'entretien de l'automobile. Vous pouvez calculer le prix d'achat de votre nouvelle voiture et réaliser par vous-même, que vous faites des économies extraordinaires en profitant des escomptes Boulevard Dodge Chrysler.

1	AUTOMOBILES ET CAMIONS DE L'ANNÉE A noter que ces escomptes sont appliqués sur le prix de détail suggéré par le manufacturier.	CHRYSLER 17% POLARA 13% CORONET 13% CHALLENGER 10% DART DEMON 8%
2	PIÈCES ET ACCESSOIRES De plus vous profitez d'escomptes supplémentaires à l'achat des accessoires et cela sur n'importe quel modèle de voiture (voir tableau ci-contre).	CHRYSLER 20% POLARA 20% CORONET 19% CHALLENGER 12% DART DEMON 13%
3	SERVICE ET ENTRETIEN A l'achat d'une voiture vous recevez gratuitement un livret de 18 coupons vous permettant d'épargner plus de \$175.00 sur le service et l'entretien. A savoir les mises au point, l'alignement des roues, les vérifications, les changements d'huile, etc. ...	

BONIS SPÉCIAUX

- Nous achetons comptant votre voiture usagée.
- Vous déterminez votre dépôt initial.
- Vous effectuez votre premier versement dans les 90 jours.

BOULEVARD
DODGE ★ CHRYSLER
330 Crémazie Ouest — Montréal — 389-7871

informations

L'accord commercial est signé

La délégation japonaise à Pékin condamne la politique de M. Sato

PEKIN (AFP) — En un temps record, les délégations chinoise et japonaise aux négociations pour le renouvellement de l'accord commercial entre les deux pays sont parvenues à un accord sanctionné par un communiqué conjoint qui, tout en condamnant le gouvernement Sato de manière redoublée et sans appel, met l'accent sur le "torrent" surgi dans l'opinion japonaise en faveur du rétablissement des relations diplomatiques Tokyo-Pékin.

La délégation japonaise avait mis quarante jours l'année dernière pour exprimer dans un communiqué signé par les seuls chefs de délégation sa "compréhension" pour la dénonciation chinoise de "la renaissance du militarisme japonais". Le communiqué publié dans la nuit de lundi à hier montre qu'en seulement deux semaines les membres de la

délégation semi-officielle japonaise ont fait un pas important en direction des thèses chinoises puisqu'ils "condamnent unanimement les forces réactionnaires qui intensifient leur collusion avec l'impérialisme américain en cherchant à faire revivre le militarisme japonais". Ils reconnaissent également que cette résurgence "est déjà une réalité", reprochent au gouvernement de M. Eisaku Sato d'avoir "poursuivi l'année passée la transformation du Japon en une base de l'agression impérialiste américaine contre l'Asie", et, enfin, dénoncent l'aide accordée par Tokyo aux Etats-Unis dans l'extension de la guerre du Vietnam. Le communiqué est signé par les cinq délégués chinois aux négociations et par six des neuf membres que compte le groupe de M. Kaheita Okazaki, qui a conduit la délégation japonaise.

(A Tokyo, le ministère japonais des affaires étrangères a regretté dans une déclaration officielle, "l'attitude unilatérale" d'hostilité à l'encontre du Japon du communiqué conjoint publié à Pékin. Tout en se félicitant du renouvellement de l'accord commercial, le ministère affirme que les accusations contenues dans le communiqué contre la politique extérieure chinoise sont "sans fondement". Il souligne, d'autre part, que, pour le Japon, le gouvernement de Formose est "le gouvernement égal de Chine".)

La condamnation plus tranchée de la politique de M. Sato confirme les observations dans leur impression que Pékin a renoncé à établir un dialogue avec Tokyo dans les conditions actuelles et attendra que M. Sato ait disparu de la scène politique japonaise.

A propos d'une question soulevée par les délégués chinois, celle de l'exploitation de certains fonds marins de la mer de Chine orientale décidée par le "comité de liaison" formé par le Japon, la Corée du Sud et Formose, les délégués japonais se contentent d'exprimer leur "compréhension" de la position chinoise. Selon Pékin, la volonté de ce "comité" de prospecter des fonds marins à la recherche de pétrole, notamment dans des régions, au nord de Formose, qui, affirme le gouvernement chinois, appartiennent à son plateau continental, constitue "une violation flagrante de la souveraineté chinoise".

Comme l'année dernière, la délégation japonaise a admis que Formose est "partie intégrante du territoire de la République populaire de Chine". Elle affirme aussi que le gouvernement de la République populaire de Chine est le seul gouvernement légal représentant le gouvernement chinois et dénonce "le complot visant à créer deux Chines ou une Chine et Formose".

Un rituel annuel...

TOKYO (AFP) — Le renouvellement annuel du "mémoire d'été" commercial avec Pékin apporte chaque année à cette époque un élément divertissant dans la politique japonaise.

Tous les ans, une délégation conduite par une personnalité proche du parti gouvernemental libéral-démocrate se rend à Pékin où, à l'issue de négociations, elle signe un accord commercial ainsi qu'un communiqué où, de concert avec les autorités chinoises, elle dénonce le pre-

mier ministre Sato, la renaissance du militarisme japonais et la collusion nippo-américaine.

Selon un rituel précis, le communiqué fait scandale et le négociateur japonais, à son retour à Tokyo, s'excuse humblement et évoque les nécessités inéluctables de la négociation pour expliquer son geste. Tout est vite oublié et les hommes d'affaires japonais, dont l'opinion compte pour le gouvernement de M. Sato, procèdent à la réalisation de l'accord.

Arafat débordé ?

Désaccord à la réunion du Conseil national palestinien

LE CAIRE (AFP) — Le Conseil national palestinien, réuni à huis clos depuis dimanche au Caire, a dû interrompre provisoirement l'étude du projet d'unité nationale présenté par le chef de la Résistance, M. Yasser Arafat, en raison du profond désaccord des mouvements extrémistes qui auraient apporté plusieurs modifications importantes au texte original, a-t-on appris hier au Caire. Ces mouvements réclament en particulier la dissolution du comité central de l'OLP présidé par Yasser Arafat et la formation d'un comité exécutif qui serait chargé de choisir les membres d'un nouveau Conseil national. Aucun accord ne semble avoir été réalisé sur ce point, chaque mouvement voulant obtenir la part du lion.

Devant les difficultés financières de la Résistance et la perspective d'un éventuel règlement politique, les dirigeants palestiniens ont commencé à débattre sérieusement de la participation des

masses populaires, surtout de la population jordanienne, à la Résistance. Plusieurs responsables palestiniens estiment en effet que les masses populaires constituent le principal allié de la Résistance depuis qu'est apparue l'éventualité d'une solution pacifique de la crise. Les travaux du Conseil national reprendront aujourd'hui au siège de la Ligue arabe, au Caire.

Ce sont également les questions concernant l'unité de la Résistance qui ont été au centre des discussions du Congrès populaire palestinien, organisé au Caire par le Conseil national. Ce congrès, qui s'est tenu lundi et mardi, a réuni diverses personnalités palestiniennes et jordanienues.

Dans son communiqué final, le Congrès populaire a rejeté l'idée d'un Etat palestinien en Cisjordanie et à Gaza, s'engageant en outre à faire échec à toute tentative pour faire adopter un tel projet.

Le Caire: l'heure des désillusions

par David Daure, de l'AFP

LE CAIRE — Les illusions qu'a nourries la République arabe unie de voir les Etats-Unis peser de tout leur poids pour permettre un règlement pacifique de la crise du Moyen-Orient sur la base de la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967 sont en train de s'évanouir. Cette désillusion et l'échec qu'elle implique de la politique de conciliation menée par les successeurs de Nas-

ser pourraient avoir des conséquences graves, estiment les observateurs au Caire, tant à moyen terme pour la paix dans cette région du monde qu'à long terme pour l'équilibre intérieur de l'Egypte.

Au lendemain de la mort de Gamal Abdel-Nasser, ceux qui ont assuré sa relève, ont voulu trouver une voie nouvelle pour sortir la République arabe unie de l'enlisement

économique et social que provoquait au fil des années un perpétuel état de guerre. Pour ce faire, le président Sadate, avec le consensus de presque toute la classe dirigeante égyptienne, prit comme exécutant de cette nouvelle politique un vieux routier de la diplomatie, M. Mamhoud Fawzi.

Il s'agissait en gros de faire assez de concessions à l'Amérique pour que celle-ci reprenne confiance en la République arabe unie et amène, par pressions successives, Israël à accepter le règlement de la crise sur la base de la résolution du 22 novembre, seul texte juridique et diplomatique engageant toute la communauté internationale sur le conflit israélo-arabe.

Dès lors, Le Caire multiplia les gestes de bonne volonté. Il accepta le 4 novembre 1970 un premier renouvellement de la trêve établie, le 7 août sans pourtant qu'aucune perspective bien claire ne se soit encore bien dégagée au Moyen-Orient.

Trois mois plus tard, sans que l'ambassadeur Jarring — remis en selle entre-temps — ait accompli de progrès décisifs, la République arabe unie, non cette fois-ci sans quelques réticences, admit encore de ne pas reprendre les hostilités jusqu'au 7 mars suivant. Pour l'y engager, les Etats-Unis prodiguèrent des promesses et ce fut, fin janvier et début février, un échange continu de messages entre les chefs de la diplomatie égyptienne et américaine.

Quelques jours plus tard, "Le Caire faisait" de nouvelles et importantes concessions, en précisant à l'ambassadeur Jarring tout ce qu'il impliquait pour lui cette fameuse résolution, à savoir : accord de paix avec Israël, garantie des quatre grands et liberté de navigation dans le Golfe d'Akaba et le canal de Suez.

En contrepartie, la République arabe unie espérait l'engagement explicite d'Israël de se retirer de tous les territoires occupés.

En même temps cessaient dans la presse égyptienne les attaques contre l'Amérique et dans les discours publics les appels belliqueux.

Au contraire, on accueillait favorablement au Caire le discours du président Nixon dans lequel on crut discerner un ton nouveau quand il parla d'évacuation par Israël des territoires occupés et qu'il évoqua une nécessaire solution au problème palestinien.

Mais le dimanche 28 février

fut une journée néfaste. D'abord, Israël remit à l'ambassadeur Jarring sa réponse, qui fit l'effet d'une douche froide sur les dirigeants égyptiens, car dans ce texte l'Etat juif refuse le retour aux frontières de 1967. Ensuite, Moscou, sortant d'une énigmatique réserve de plusieurs mois, publiait un communiqué très violent à l'égard des Etats-Unis et d'Israël, initiative qui mettait Le Caire dans l'obligation de se montrer au moins aussi énergique.

La première conséquence en est une évidente mauvaise humeur contre les Etats-Unis. En privé, les dirigeants égyptiens accusent le président Nixon "d'être plus un politicien qu'un homme d'Etat" et vont même jusqu'à dire que le chef de l'exécutif américain a tendu la perche à Israël en soulignant dans son discours la nécessité de frontières "assurant la sécurité physique de l'Etat juif".

Deuxième conséquence: on brandit à nouveau la menace de la guerre. Même le conciliant premier ministre Fanzi a dit au cours d'un meeting, qu'il était "difficile à son gouvernement de modérer l'ardeur de l'armée". Tout le problème maintenant va être de savoir dans quel sens va s'exercer cette ardeur.

internationales



M. Per Borten annonçant sa démission devant le parlement norvégien. (Téléphoto AP)

La coalition norvégienne se disloque

OSLO (AFP) — Le premier ministre norvégien, M. Per Borten, qui a abandonné hier la direction de la coalition gouvernementale quadripartite non socialiste, doit sa chute à l'attitude prise tant par lui-même que par son parti, le Parti du centre, quant à l'éventualité de l'appartenance de la Norvège au Marché commun, estiment les observateurs de la capitale norvégienne.

Le premier ministre, qui s'adressait hier au parlement à déclaré qu'après une série de réunions de son cabinet, il avait constaté que la coopération entre son parti et les trois autres partis non socialistes de la coalition ne pouvait plus se poursuivre. C'est la raison pour laquelle, a-t-il indiqué, la seule porte de sortie était la démission du gouvernement.

M. Per Borten a précisé qu'il remettrait cette démission au roi Olav, immédiatement après la fin de la réunion du parlement.

M. Borten, un ancien cultivateur de 57 ans, quitte son poste de premier ministre en restant marqué par le scandale politique qui a provoqué sa chute. La semaine dernière, l'homme politique norvégien a dû admettre qu'il avait communiqué au dirigeant de l'organisation la plus anti-CEE du pays des renseignements confidentiels sur les négociations de la Norvège en vue d'entrer dans le Marché commun. Les conséquences du scandale, outre la démission exigée du premier ministre, sont encore incalculables en ce qui concerne la période qui suivra la chute de la coalition gouvernementale.

La politique étrangère US

Le Sénat conteste l'énormité des pouvoirs confiés à M. Kissinger

WASHINGTON (AFP) — Le Sénat américain, qui cherche à reprendre à la Maison Blanche le contrôle de la politique étrangère des Etats-Unis, commence à critiquer l'énormité des pouvoirs confiés à M. Henry Kissinger par le président Richard Nixon.

Le sénateur démocrate Stuart Symington, membre influent de la commission des affaires étrangères a déclaré hier que M. Kissinger était devenu "l'homme le plus puissant du gouvernement Nixon après le président lui-même" et qu'il était "en fait sinon en titre" le véritable secrétaire d'Etat.

Le Sénat, a dit M. Symington, n'arrive jamais à savoir ce qui se passe ou ce qui va se passer, car M. Kissinger, "l'homme qui sait", ne vient jamais déposer devant les commissions parlementaires alors que les nombreuses dépositions du secrétaire d'Etat William Rogers sont devenues "des exercices plutôt vides de sens".

C'est de toute évidence l'impuissance des libéraux du Sénat à infléchir la politique indochinoise du président Nixon qui les amène aujourd'hui à s'élever contre la concentration du pouvoir dans le secret des conseils intérieurs de la Maison Blanche.

Il y a quelques jours le sénateur William Fulbright, président de la commission des affaires étrangères, s'était plaint au cours d'une interview télévisée

qu'il en apprenait plus sur la politique indochinoise du gouvernement en lisant les journaux étrangers qu'en écoutant les dépositions à huis clos des membres du gouvernement. M. Fulbright avait menacé de déposer un projet de loi pour obliger tous les membres de l'administration, y compris M. Kissinger, à répondre aux convocations des commissions parlementaires.

Ancien professeur de Harvard, le Dr Henry Kissinger est assistant spécial du président Nixon pour les affaires de sécurité. A ce titre il n'est responsable que devant le président. Il dirige non

seulement le conseil national de sécurité, mais les six groupes de travail interministériels qui se répartissent l'étude de toutes les grandes questions internationales. Il dispose pour cela de la Maison Blanche d'une équipe de 110 personnes.

Le président Nixon, par le truchement de son secrétaire de presse s'est catégoriquement inscrit en faux contre les déclarations du sénateur Symington d'après qui le secrétaire d'Etat William Rogers ne jouerait qu'un rôle secondaire en matière de politique étrangère.

L'attentat au Sénat prélude à une campagne du printemps ?

WASHINGTON (AFP) — Une lettre intitulée "communiqué no. 8" et signée par "Le maquis Weather" (The Weather Underground) reçue hier par l'agence de presse américaine "Associated Press" revendique la responsabilité de l'attentat à la bombe commis dans la nuit de dimanche à lundi contre l'aile du Capitole de Washington qui abrite le sénat des Etats-Unis.

Expédié par avion express d'Elizabeth, dans le New Jersey, le "communiqué" de cinq pages déclare notamment: "Nixon va comprendre que ce qu'il croit être l'acceptation (de sa politique

indochinoise) n'est en réalité que le calme avant la tempête".

"Nous nous sommes attaqués au Capitole parce qu'avec la Maison-Blanche et le Pentagone, il est le symbole du gouvernement américain aux Etats-Unis, en Amérique latine, en Afrique et en Asie. C'est un monument à la domination américaine sur la planète".

"D'un bout à l'autre du pays, les révolutionnaires se préparent pour la campagne du printemps... Nos plans seront aussi ingénieux et élémentaires que ceux des pièges de bambou des Vietnamiens".

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile—et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillères à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à re-

trouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les poudres réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets, et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite—combien vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

ÉCOLE VINCENT-D'INDY

dirigée par les Sœurs des SS. Noms de J. et de M.

200 chemin Bellingham Outremont, Montréal 153

- Collège privé reconnu d'intérêt public
- Collège mixte — résidence pour étudiantes

COURS COLLEGIAT I et II
Concentration musique (D.E.C.)

Cours du baccalauréat en musique (3 ans)

OPTIONS: - Interprétation
- Musicologie
- Éducation musicale

ADMISSION

Les demandes d'admission seront reçues du 1er février au 15 avril 1971.

RENSEIGNEMENTS

273-4271, postes 263, 308 ou 324 (entre 9.00 et 17.00 h. du lundi au vendredi)

NOTE:

COURS D'ÉTÉ (recyclage): du 25 juin au 16 juillet 1971

ITALIEN ANGLAIS ESPAGNOL
ALLEMAND JAPONAIS

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

GRUPE \$29⁰⁰ GRUPE
PAR MOIS PAR MOIS

COURS DÉDUCTIBLES DES IMPÔTS
LEÇON-TEST GRATUITE

globe
école de langues

SUITE 1538
1 PLACE VILLE MARIE
866-9731

LYCÉE
MONT-ROYAL
(INSTITUT ALIE)

École secondaire privée reconnue d'intérêt public par le Ministère de l'Éducation.

SECONDAIRE I à V.

SEUILS D'ACCUEIL AU CEGEP.

PROGRAMMES ET EXAMENS
DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION.

Pour informations et inscriptions:

LYCÉE MONT-ROYAL
4364 rue St-Denis,
Montréal 131.
845-9145

Vous pourrez sûrement parler anglais, dès mai.

Grâce à notre méthode. Dès le 15 mars, au début des cours semi-privés, vous direz des mots usuels. Dès la deuxième leçon, vous direz facilement des phrases complètes. Et, en mai, vous saurez assez d'anglais pour le parler sûrement. Alors si vous voulez parler anglais, ou toute autre langue d'ici le mois de mai en suivant des cours semi-privés (pour élèves débutants, intermédiaires ou avancés), prenez rendez-vous tout de suite avec Berlitz pour une leçon gratuite et sans aucune obligation de votre part. Inscrivez-vous "right now". Vous verrez comme nous disons vrai.

Berlitz®
Cours de langues vivantes

Montréal, 2055, rue Peel,
Tél. 288-3111

Montréal, 50, Place Crémazie,
Tél. 387-2566

St-Jean, 207, rue Richelieu,
Tél. 346-6100

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 21h.

arts et spectacles

Le bruit de la ville

EXPOSITION: La Galerie nationale du Canada s'approprie à présenter en tournée, dans l'Est du pays, une importante exposition de peintures françaises sélectionnées dans sa collection. Coordonnée par les Services extérieurs de la Galerie nationale, d'Ottawa, cette exposition intitulée "Peinture française: 1840-1924" présente 22 œuvres d'artistes français, d'Eugène Delacroix (1798-1863) à Marc Chagall (1897-). C'est la Dalhousie Art Gallery, d'Halifax, qui accueillera en premier l'exposition jusqu'au 17 mars 1971.

DECES: L'artiste français Jacques Lepape est décédé à Paris, à l'âge de 83 ans. Lepape, père du peintre Claude Lepape, avait été comparé à Holbein, Clouet, Piero della Francesca et le portraitiste de Venise. Il avait également connu des succès et des échecs, participé à la décoration du luxueux paquebot Normandie, et illustré les œuvres littéraires de Colette, Gaudy, Sacha Guitry et Alfred de Musset.

CONFLIT: La vedette anglaise de la chanson, Cilla Black, a fait l'objet d'une menace de mort. Un mystérieux correspondant à l'accent nord-irlandais a téléphoné au théâtre où la chanteuse de Liverpool se produisait en ce moment et l'a accusée d'avoir donné de l'argent aux catholiques d'Ulster. Cilla Black dont la popularité n'a cessé de croître depuis que les Beatles l'ont découverte et lancée en 1964, est elle-même catholique. Elle a toutefois démenti avoir contribué de quelque façon que ce soit à la cause des catholiques nord-irlandais.

VARIETES: A partir de ce soir jusqu'au 14 mars, Jean-Pierre Ferland se produira au Patriote. Il sera accompagné dans son répertoire par six musiciens.

MUSIQUE: Le pianiste argentin Raul Sosa jouera des œuvres de compositeurs des XVIIIe, XIXe et XXe siècles au prochain concert public de Radio-Canada qui sera donné le dimanche 7 mars à 20h30, en la salle Claude-Champagne de Montréal.

Dans le cadre des échanges avec les pays membres de la Fédération internationale des Jeunes Musiciens, les JMC présenteront le 7 mars, à 20h30 en la salle du Plateau, l'ensemble de musique contemporaine de chambre des JM de Pologne. Ce groupe est connu sous le nom de Musica Nova di Warszawa.

Horaire des théâtres

THEATRE CENTAUR: "Unche Vanya" - du mardi au dimanche à 20h00, samedi à 18h et 22h, jusqu'au 6 mars.
CENTRE DU THEATRE D'AUJOURD'HUI - relève.
REVUE THEATRE: Trois pièces en un acte, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 21h.
THEATRE DU QUATROUS: "Que ce qui se voit dit Boubou" - Du mardi au dimanche à 22h30.
THEATRE VERTE: dès demain, "Black Comedy" - 20h30.

PLACE DES ARTS

THEATRE WILFRID-PELLETIER: OSM - 20h30.
THEATRE MAISONNEUVE: relève.
THEATRE PORT-ROYAL: Le T.N.M. présente "1212" de Michel Fuzet et Paul Buissonneau (relève lundi) - 20h15.
SALLE CLAUDE-CHAMPAGNE: La SMQ présente "Scabba" et son groupe dans "Hymne" - 20h30.

Horaire des cinémas

ALOUETTE: "Autant en emporte le vent" - 20h15.
ANJOU: "Joe" - 11h, 310, 510, 710, 910.
ARLEQUIN: "Sex Secret" - 11h, 430, 730, 910.
ARLEQUIN: "La révolution sexuelle" - 250, 650, 925.
ARLEQUIN: "Sandra" et "The game is over" - 12h40, 200, 410, 530, 730, 910.
ATWATER: (cinéma 1) "Five Easy Pieces" - 12h, 250, 530, 730, 910.
ATWATER: (cinéma 2) "Lovers and other strangers" - 515, 715, 925.
BIZARI: "Midnight Cowboy" - 210, 630, 940, et "Trois petits tours, pas plus" - 12h30, 410, 730.
BIJOU: "Mourir d'aimer" - 12h, 229, 433, 717, 941.
BONAVENTURE: "Whirlpool" - 12h, 330, 530, 730, 925.
CANADIAN: "Obsession" - 12h, 220, 530, 830, et "Le Kid de Chicago" - 13h, 430, 730, 930.
CAPITOL: "On achève bien les chevaux" - 12h30, 240, 450, 700, 925.
CHAMPLAIN: "Choc" - 12h, 100, 800, et "Virages" - 200, 600, 950.
CHATEAU: "Revers" - 10h, 505, 915, et "Nathalie" - 310, 720.
CINEMA CINE: "What's Good For The Goose" - 720, 930.
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (cinéma 1) "Trombi" - 13h, 430, 640, 920.
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (cinéma 2) "I never sang for my father" - 12h, 320, 520, 720.
CINEMA DE PARIS: "La maison jaute du Mont Pinat" - 12h30, 345, 630, 1015, et "Le quatrième mur" - 13h, 510, 825.
COMEDIE-CANADIENNE: "More" - 730, 930.
CROMAZIE: "Les jeunes filles" - 800, et "Levez-vous, les enfants" - 611, 1010.
DAUPHIN: "Salle Renoir" - Enquête sur un citoyen au-dessus de tout soupçon - 730, 930.
Salle McLaren: "La horde sauvage" - 700, 940.
ELNESE: "Salle Renoir" - "Domestic conjugal" - Salle Elneuse - Les choses de la vie - du lundi au vendredi - 730, 930.
ELEPHANT: "Revers" - 10h, 515, 920, et "Nathalie" - 310, 720.
FESTIVAL: "Le gendarme en balade" - 730, 930.
IMPERIAL: "La philosophie dans le boudoir" - 12h, 220, 440, 700, 925.
JEANTALON: "L'ordre du sexe" - 720, 1030, et "Cran d'arrêt" - 845.
KENT: "Song is born" - 10h, 305, 510, 720, 925.
LOISIX: "Little big man" - 10h40, 115, 345, 620, 855.

LUZERNE: "Butch Cassidy" - 230, 600, 730, et "More" - 10h, 430, 730.
MAISONNEUVE: "Le maître des illusions" - Sam. Dim. 250, 545, 940, et "Trafic dans la terre" - Sam. Dim. 1215, 410, 630.
MIDNIGHT: "Cherry Harry et Raquel" - 130, 420, 210, 530, 930, et "Desirs dans les ténements" - 1210, 245, 530, 815.
MONKLAND: "Paint your wagon" - 405, 630, 830, et "Darling Lili" - 145, 645.
OUTREMENT: "Easy rider" et "Marooned" - 710.
PACIFIC: "Soldier blue" - 1240, 240, 445, 700, 910.
PAPINEAU: "Le monde pervers" - 230, 610, 935, et "Trafic des filles" - 105, 730, 940.
PARISIEN: "Pile ou Face" - 1030, 1230, 430, 630, 930.
PIGALLE: "Cherry Harry et Raquel" - 1010, 105, 355, 650, 950, et "Desirs dans les ténements" - 1110, 225, 520, 820.
PLACE DU CANADA: "The owl and the pussy cat" - 515, 725, 930.
VAN HORNE: "Le monde pervers" - 130, 335, 535, 735, 935.
PLACE VILLE MARIE: "Whene's Pippa" - 130, 335, 535, 735, 935.
PLAZA: "Wild Gypsy" - 1215, 320, 440, 935, et "Agnie of love" - 150, 355, 820.
RIVOLI: "Sex Secret" - 245, 630, 920, et "La révolution sexuelle" - 105, 420, 740, 940.
SAINT DENIS: "Mourir d'aimer" - 1210, 230, 450, 710, 930.
SEVILLE: "Gimme Shelter" - 130, 330, 530, 740, 940.
SWORDON: "Dandy" - 145, 345, 540, 740, 940.
VAN HORNE: "Quicker Fortune" - 100, 245, 420, 630, 755, 940.
VENEDOME: "L'aveu" - 11h, 430, 730, 930.
VERDI: "Scènes de chasse en Bavière" - 610, 730, 930.
VILLERAY: "L'ami de Coenighe" - 610, 1010, 11h, 12h, 13h, 14h, 15h, 16h, 17h, 18h, 19h, 20h, 21h, 22h, 23h, 24h, 25h, 26h, 27h, 28h, 29h, 30h, 31h, 32h, 33h, 34h, 35h, 36h, 37h, 38h, 39h, 40h, 41h, 42h, 43h, 44h, 45h, 46h, 47h, 48h, 49h, 50h, 51h, 52h, 53h, 54h, 55h, 56h, 57h, 58h, 59h, 60h, 61h, 62h, 63h, 64h, 65h, 66h, 67h, 68h, 69h, 70h, 71h, 72h, 73h, 74h, 75h, 76h, 77h, 78h, 79h, 80h, 81h, 82h, 83h, 84h, 85h, 86h, 87h, 88h, 89h, 90h, 91h, 92h, 93h, 94h, 95h, 96h, 97h, 98h, 99h, 100h, 101h, 102h, 103h, 104h, 105h, 106h, 107h, 108h, 109h, 110h, 111h, 112h, 113h, 114h, 115h, 116h, 117h, 118h, 119h, 120h, 121h, 122h, 123h, 124h, 125h, 126h, 127h, 128h, 129h, 130h, 131h, 132h, 133h, 134h, 135h, 136h, 137h, 138h, 139h, 140h, 141h, 142h, 143h, 144h, 145h, 146h, 147h, 148h, 149h, 150h, 151h, 152h, 153h, 154h, 155h, 156h, 157h, 158h, 159h, 160h, 161h, 162h, 163h, 164h, 165h, 166h, 167h, 168h, 169h, 170h, 171h, 172h, 173h, 174h, 175h, 176h, 177h, 178h, 179h, 180h, 181h, 182h, 183h, 184h, 185h, 186h, 187h, 188h, 189h, 190h, 191h, 192h, 193h, 194h, 195h, 196h, 197h, 198h, 199h, 200h, 201h, 202h, 203h, 204h, 205h, 206h, 207h, 208h, 209h, 210h, 211h, 212h, 213h, 214h, 215h, 216h, 217h, 218h, 219h, 220h, 221h, 222h, 223h, 224h, 225h, 226h, 227h, 228h, 229h, 230h, 231h, 232h, 233h, 234h, 235h, 236h, 237h, 238h, 239h, 240h, 241h, 242h, 243h, 244h, 245h, 246h, 247h, 248h, 249h, 250h, 251h, 252h, 253h, 254h, 255h, 256h, 257h, 258h, 259h, 260h, 261h, 262h, 263h, 264h, 265h, 266h, 267h, 268h, 269h, 270h, 271h, 272h, 273h, 274h, 275h, 276h, 277h, 278h, 279h, 280h, 281h, 282h, 283h, 284h, 285h, 286h, 287h, 288h, 289h, 290h, 291h, 292h, 293h, 294h, 295h, 296h, 297h, 298h, 299h, 300h, 301h, 302h, 303h, 304h, 305h, 306h, 307h, 308h, 309h, 310h, 311h, 312h, 313h, 314h, 315h, 316h, 317h, 318h, 319h, 320h, 321h, 322h, 323h, 324h, 325h, 326h, 327h, 328h, 329h, 330h, 331h, 332h, 333h, 334h, 335h, 336h, 337h, 338h, 339h, 340h, 341h, 342h, 343h, 344h, 345h, 346h, 347h, 348h, 349h, 350h, 351h, 352h, 353h, 354h, 355h, 356h, 357h, 358h, 359h, 360h, 361h, 362h, 363h, 364h, 365h, 366h, 367h, 368h, 369h, 370h, 371h, 372h, 373h, 374h, 375h, 376h, 377h, 378h, 379h, 380h, 381h, 382h, 383h, 384h, 385h, 386h, 387h, 388h, 389h, 390h, 391h, 392h, 393h, 394h, 395h, 396h, 397h, 398h, 399h, 400h, 401h, 402h, 403h, 404h, 405h, 406h, 407h, 408h, 409h, 410h, 411h, 412h, 413h, 414h, 415h, 416h, 417h, 418h, 419h, 420h, 421h, 422h, 423h, 424h, 425h, 426h, 427h, 428h, 429h, 430h, 431h, 432h, 433h, 434h, 435h, 436h, 437h, 438h, 439h, 440h, 441h, 442h, 443h, 444h, 445h, 446h, 447h, 448h, 449h, 450h, 451h, 452h, 453h, 454h, 455h, 456h, 457h, 458h, 459h, 460h, 461h, 462h, 463h, 464h, 465h, 466h, 467h, 468h, 469h, 470h, 471h, 472h, 473h, 474h, 475h, 476h, 477h, 478h, 479h, 480h, 481h, 482h, 483h, 484h, 485h, 486h, 487h, 488h, 489h, 490h, 491h, 492h, 493h, 494h, 495h, 496h, 497h, 498h, 499h, 500h, 501h, 502h, 503h, 504h, 505h, 506h, 507h, 508h, 509h, 510h, 511h, 512h, 513h, 514h, 515h, 516h, 517h, 518h, 519h, 520h, 521h, 522h, 523h, 524h, 525h, 526h, 527h, 528h, 529h, 530h, 531h, 532h, 533h, 534h, 535h, 536h, 537h, 538h, 539h, 540h, 541h, 542h, 543h, 544h, 545h, 546h, 547h, 548h, 549h, 550h, 551h, 552h, 553h, 554h, 555h, 556h, 557h, 558h, 559h, 560h, 561h, 562h, 563h, 564h, 565h, 566h, 567h, 568h, 569h, 570h, 571h, 572h, 573h, 574h, 575h, 576h, 577h, 578h, 579h, 580h, 581h, 582h, 583h, 584h, 585h, 586h, 587h, 588h, 589h, 590h, 591h, 592h, 593h, 594h, 595h, 596h, 597h, 598h, 599h, 600h, 601h, 602h, 603h, 604h, 605h, 606h, 607h, 608h, 609h, 610h, 611h, 612h, 613h, 614h, 615h, 616h, 617h, 618h, 619h, 620h, 621h, 622h, 623h, 624h, 625h, 626h, 627h, 628h, 629h, 630h, 631h, 632h, 633h, 634h, 635h, 636h, 637h, 638h, 639h, 640h, 641h, 642h, 643h, 644h, 645h, 646h, 647h, 648h, 649h, 650h, 651h, 652h, 653h, 654h, 655h, 656h, 657h, 658h, 659h, 660h, 661h, 662h, 663h, 664h, 665h, 666h, 667h, 668h, 669h, 670h, 671h, 672h, 673h, 674h, 675h, 676h, 677h, 678h, 679h, 680h, 681h, 682h, 683h, 684h, 685h, 686h, 687h, 688h, 689h, 690h, 691h, 692h, 693h, 694h, 695h, 696h, 697h, 698h, 699h, 700h, 701h, 702h, 703h, 704h, 705h, 706h, 707h, 708h, 709h, 710h, 711h, 712h, 713h, 714h, 715h, 716h, 717h, 718h, 719h, 720h, 721h, 722h, 723h, 724h, 725h, 726h, 727h, 728h, 729h, 730h, 731h, 732h, 733h, 734h, 735h, 736h, 737h, 738h, 739h, 740h, 741h, 742h, 743h, 744h, 745h, 746h, 747h, 748h, 749h, 750h, 751h, 752h, 753h, 754h, 755h, 756h, 757h, 758h, 759h, 760h, 761h, 762h, 763h, 764h, 765h, 766h, 767h, 768h, 769h, 770h, 771h, 772h, 773h, 774h, 775h, 776h, 777h, 778h, 779h, 780h, 781h, 782h, 783h, 784h, 785h, 786h, 787h, 788h, 789h, 790h, 791h, 792h, 793h, 794h, 795h, 796h, 797h, 798h, 799h, 800h, 801h, 802h, 803h, 804h, 805h, 806h, 807h, 808h, 809h, 810h, 811h, 812h, 813h, 814h, 815h, 816h, 817h, 818h, 819h, 820h, 821h, 822h, 823h, 824h, 825h, 826h, 827h, 828h, 829h, 830h, 831h, 832h, 833h, 834h, 835h, 836h, 837h, 838h, 839h, 840h, 841h, 842h, 843h, 844h, 845h, 846h, 847h, 848h, 849h, 850h, 851h, 852h, 853h, 854h, 855h, 856h, 857h, 858h, 859h, 860h, 861h, 862h, 863h, 864h, 865h, 866h, 867h, 868h, 869h, 870h, 871h, 872h, 873h, 874h, 875h, 876h, 877h, 878h, 879h, 880h, 881h, 882h, 883h, 884h, 885h, 886h, 887h, 888h, 889h, 890h, 891h, 892h, 893h, 894h, 895h, 896h, 897h, 898h, 899h, 900h, 901h, 902h, 903h, 904h, 905h, 906h, 907h, 908h, 909h, 910h, 911h, 912h, 913h, 914h, 915h, 916h, 917h, 918h, 919h, 920h, 921h, 922h, 923h, 924h, 925h, 926h, 927h, 928h, 929h, 930h, 931h, 932h, 933h, 934h, 935h, 936h, 937h, 938h, 939h, 940h, 941h, 942h, 943h, 944h, 945h, 946h, 947h, 948h, 949h, 950h, 951h, 952h, 953h, 954h, 955h, 956h, 957h, 958h, 959h, 960h, 961h, 962h, 963h, 964h, 965h, 966h, 967h, 968h, 969h, 970h, 971h, 972h, 973h, 974h, 975h, 976h, 977h, 978h, 979h, 980h, 981h, 982h, 983h, 984h, 985h, 986h, 987h, 988h, 989h, 990h, 991h, 992h, 993h, 994h, 995h, 996h, 997h, 998h, 999h, 1000h, 1001h, 1002h, 1003h, 1004h, 1005h, 1006h, 1007h, 1008h, 1009h, 1010h, 1011h, 1012h, 1013h, 1014h, 1015h, 1016h, 1017h, 1018h, 1019h, 1020h, 1021h, 1022h, 1023h, 1024h, 1025h, 1026h, 1027h, 1028h, 1029h, 1030h, 1031h, 1032h, 1033h, 1034h, 1035h, 1036h, 1037h, 1038h, 1039h, 1040h, 1041h, 1042h, 1043h, 1044h, 1045h, 1046h, 1047h, 1048h, 1049h, 1050h, 1051h, 1052h, 1053h, 1054h, 1055h, 1056h, 1057h, 1058h, 1059h, 1060h, 1061h, 1062h, 1063h, 1064h, 1065h, 1066h, 1067h, 1068h, 1069h, 1070h, 1071h, 1072h, 1073h, 1074h, 1075h, 1076h, 1077h, 1078h, 1079h, 1080h, 1081h, 1082h, 1083h, 1084h, 1085h, 1086h, 1087h, 1088h, 1089h, 1090h, 1091h, 1092h, 1093h, 1094h, 1095h, 1096h, 1097h, 1098h, 1099h, 1100h, 1101h, 1102h, 1103h, 1104h, 1105h, 1106h, 1107h, 1108h, 1109h, 1110h, 1111h, 1112h, 1113h, 1114h, 1115h, 1116h, 1117h, 1118h, 1119h, 1120h, 1121h, 1122h, 1123h, 1124h, 1125h, 1126h, 1127h, 1128h, 1129h, 1130h, 1131h, 1132h, 1133h, 1134h, 1135h, 1136h, 1137h, 1138h, 1139h, 1140h, 1141h, 1142h, 1143h, 1144h, 1145h, 1146h, 1147h, 1148h, 1149h, 1150h, 1151h, 1152h, 1153h, 1154h, 1155h, 1156h, 1157h, 1158h, 1159h, 1160h, 1161h, 1162h, 1163h, 1164h, 1165h, 1166h, 1167h, 1168h, 1169h, 1170h, 1171h, 1172h, 1173h, 1174h, 1175h, 1176h, 1177h, 1178h, 1179h, 1180h, 1181h, 1182h, 1183h, 1184h, 1185h, 1186h, 1187h, 1188h, 1189h, 1190h, 1191h, 1192h, 1193h, 1194h, 1195h, 1196h, 1197h, 1198h, 1199h, 1200h, 1201h, 1202h, 1203h, 1204h, 1205h, 1206h, 1207h, 1208h, 1209h, 1210h, 1211h, 1212h, 1213h, 1214h, 1215h, 1216h, 1217h, 1218h, 1219h, 1220h, 1221h, 1222h, 1223h, 1224h, 1225h, 1226h, 1227h, 1228h, 1229h, 1230h, 1231h, 1232h, 1233h, 1234h, 1235h, 1236h, 1237h, 1238h, 1239h, 1240h, 1241h, 1242h, 1243h, 1244h, 1245h, 1246h, 1247h, 1248h, 1249h, 1250h, 1251h, 1252h, 1253h, 1254h, 1255h, 1256h, 1257h, 1258h, 1259h, 1260h, 1261h, 1262h, 1263h, 1264h, 1265h, 1266h, 1267h, 1268h, 1269h, 1270h, 1271h, 1272h, 1273h, 1274h, 1275h, 1276h, 1277h, 1278h, 1279h, 1280h, 1281h, 1282h, 1283h, 1284h, 1285h, 1286h, 1287h, 1288h, 1289h, 1290h, 1291h, 1292h, 1293h, 1294h, 1295h, 1296h, 1297h, 1298h, 1299h, 1300h, 1301h, 1302h, 1303h, 1304h, 1305h, 1306h, 1307h, 1308h, 1309h, 1310h, 1311h, 1312h, 1313h, 1314h, 1315h, 1316h, 1317h, 1318h, 1319h, 1320h, 1321h, 1322h, 1323h, 1324h, 1325h, 1326h, 1327h, 1328h, 1329h, 1330h, 1331h, 1332h, 1333h, 1334h, 1335h, 1336h, 1337h, 1338h, 1339h, 1340h, 1341h, 1342h, 1343h, 1344h, 1345h, 1346h, 1347h, 1348h, 1349h, 1350h, 1351h, 1352h, 1353h, 1354h, 1355h, 1356h, 1357h, 1358h, 1359h, 1360h, 1361h, 1362h, 1363h, 1364h, 1365h, 1366h, 1367h, 1368h, 1369h, 1370h, 1371h, 1372h, 1373h, 1374h, 1375h, 1376h, 1377h, 1378h, 1379h, 1380h, 1381h, 1382h, 1383h, 1384h, 1385h, 1386h, 1387h, 1388h, 1389h, 1390h, 1391h, 1392h, 1393h, 1394h, 1395h, 1396h, 1397h, 1398h, 1399h, 1400h, 1401h, 1402h, 1403h, 1404h, 1405h, 1406h, 1407h, 1408h, 1409h, 1410h, 1411h, 1412h, 1413h, 1414h, 1415h, 1416h, 1417h, 1418h, 1419h, 1420h, 1421h, 1422h, 1423h, 1424h, 1425h, 1426h, 1427h, 1428h, 1429h, 1430h, 1431h, 1432h, 1433h, 1434h, 1435h, 1436h

Après Toronto et Regina

Montréal aura-t-il aussi son congrès des pauvres?

par Solange Chavlin

A la suite du Congrès national sur la pauvreté qui a eu lieu en janvier dernier à Toronto, les participants avaient décidé de choisir dans chaque province, deux représentants qui assisteraient jusqu'à la tenue d'un congrès général, la coordination entre les assistés sociaux et le comité national.

Ce congrès général aura lieu, en fin de semaine à Regina et le Québec sera représenté par Mme Rose Lacaille des Illots Quesnel-Coursol et par M. Georges Champoux du groupe des Assistés sociaux et citoyens à faibles revenus du grand Montréal.

Que vont-ils faire dans cette galère? "Ramasser tout ce que le gouvernement fédéral veut bien offrir aux pauvres du Québec comme à ceux des autres provinces" nous répond M. Champoux, en quittant Montréal pour Regina. La pauvreté n'est plus une affaire régionale; elle s'étale à l'échelle du pays et au congrès de Toronto, les participants ont constaté que le chômage et l'assistance sociale ne sont pas des plaies qui nous sont exclusives. Signalons que le Québec occupe la troisième place quant au nombre de ses bénéficiaires d'assistance sociale. Il n'est dépassé dans ce triste record que par Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse.

C'est le ministère de la santé nationale et du bien-être social d'Ottawa qui subventionne la tenue du congrès de Regina et qui défraie les dépenses des participants des provinces. Des allocations sont même accordées pour la garde des enfants, dans le cas de Mme Lacaille qui est mère de famille.

C'est dans l'espoir d'améliorer les conditions de vie non seulement des assistés sociaux mais des personnes à faibles revenus que les deux représentants du Québec participent au congrès de Regina. En principe, nous dit Mme Lacaille, à la suite de cette rencontre, l'on devrait pouvoir obtenir des fonds pour organiser au Québec, comme dans les autres provinces, un véritable congrès de participation des pauvres, dès le mois de mai prochain.

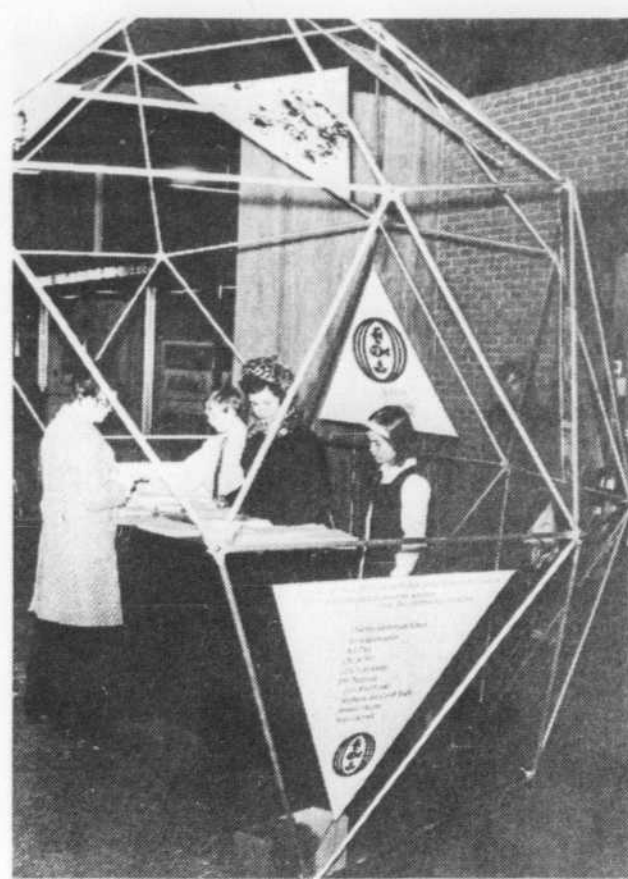
Souignons que les deux représentants du Québec ont exigé la traduction simultanée à Regina afin de ne pas être noyés par l'élément anglophone. Ils considèrent injuste que chaque province ait droit à deux représentants seulement; selon eux, la représentativité devrait être proportionnelle à la population. Ajoutons en outre que la documentation émanant du "Committee of the national poor people's association" d'Ottawa est à peine compréhensible en français.

En voici un exemple: "des allocations pour garer vos enfants" et au programme des activités du congrès, il y aura un "reportage sur le poursuivre du congrès par Praxis staff" (report on follow-up by Praxis staff).

Malgré certaines réticences à participer à une conférence nationale sur un sujet qui d'après Mme Lacaille regarde en priorité les provinces, les deux représentants des comités de citoyens et des assistés sociaux considèrent important de répondre à toute invitation ayant pour but de relever le niveau des pauvres.

"Nos conditions de vie s'approchent d'une ligne minimale de survie. Nous devons tout essayer; nous n'avons plus rien à perdre" ajoute M. Champoux qui est conseiller social et père de cinq enfants.

Dès leur retour à Montréal, les deux représentants du Québec rencontreront le ministre des affaires sociales, M. Castonguay, pour lui demander des fonds en vue de la mise sur pied, en mai prochain, d'un congrès québécois sur la pauvreté. Selon Mme Lacaille et M. Champoux, les subventions devraient être fédérales, provinciales et municipales et le congrès ouvert à l'ensemble du Québec.



Pour une terre "plus viable"

Vous êtes invité, tous les jours, cette semaine, à visiter l'Ecodome, une immense bulle de forme géodésique dirigée Place Bonaventure, à la galerie des boutiques, et qui sert de centre d'information à la Société pour vaincre la pollution (STOP). On y distribue de la littérature informative, en français et en anglais, sur tout le problème de la pollution. Sur notre photo, on remarque deux jeunes élèves, Penny et Steven qui, avec leurs camarades de l'école élémentaire Oakridge, à Baie d'Urée, ont rendu le projet possible grâce au "marché" qu'ils organisaient le printemps dernier et qui a permis de recueillir la jolie somme de \$1,600.

La femme et les affaires

Une fortune dort-elle dans le fond de vos tiroirs?

par Renée Rowan

Soixante-cinq à 70% de notre clientèle sont des femmes, nous dit Micheline Massé, directrice du Service d'informations boursières, qui nous accordait hier une entrevue.

Souvent, ce sont des femmes désemparées qui, à la mort de leur mari, ne savent absolument pas que faire, ignorent la différence entre une action et une obligation, retrouvent au

fonds des tiroirs de vieux documents jaunissants dont elles ignorent la valeur, etc.

Il arrive aussi qu'elles aient elles-mêmes acheté des actions, il y a plusieurs an-

nées (avant même de se marier, par exemple), et qu'elles les aient oubliées. Quand elles les retrouvent, elles ne voient plus ces actions inscrites sur les marchés de la

Bourse et présumant qu'elles ont disparu.

Le rôle de notre Service, explique Micheline Massé, est justement de retracer pour elles ces vieux documents et de les éclairer sur la valeur exacte et le statut actuels d'actions et obligations émises depuis 1850. Malheureusement, dit-elle, les femmes, de façon générale, ne se tiennent pas au courant des changements continus qui se produisent à la Bourse (au cours des sept dernières années, sur 1.800 compagnies faisant affaires au Canada, 606 furent absorbées par d'autres firmes en adoptant une nouvelle raison sociale).

D'autre part, dit la jeune femme qui a suivi des cours de commerce à l'école des Hautes études commerciales (U. de M.) et des cours de marketing à l'université McGill, les statistiques montrent qu'il y a plus de femmes que d'hommes qui sont propriétaires d'actions à la Bourse. Elles les gardent plus longtemps, mais ne suivent pas régulièrement les développements du monde de la finance même si elles s'y intéressent de plus en plus.

Le Service d'information boursière a été créé en 1969 par le mari de Micheline Massé, M. Joseph Bonneau, analyste financier et courtier.

"A ce moment-là, dit-elle, il avait le temps de s'occuper, les affaires à la Bourse étant à la baisse. Il avait constaté un besoin réel dans ce domaine. Les courtiers, en général, ne s'occupent que de leurs clients réguliers. Ils n'ont pas le temps de faire davantage et souvent, n'ont pas les sources d'information nécessaires pour faire de la recherche et remonter loin en arrière."

Micheline Massé s'est toujours intéressée au monde des affaires et a constamment travaillé en étroite collaboration avec son mari.

"Avec la reprise des activités à la Bourse, j'étais donc prête à prendre la relève et à assumer la direction du Service d'informations boursières, dit-elle. Mon mari continue toutefois à agir comme consultant."

Micheline a un conseil à l'intention des femmes: "Tenez à jour un inventaire de vos actions et obligations si

elles sont à votre nom. Suivez de près leur évolution. Insistez auprès de votre mari pour qu'il dresse, à votre intention, un tableau de ses valeurs et qu'il vous explique la différence entre une action et une obligation s'il y a lieu."

Si les maris ne le font pas, assure-t-elle, ce n'est pas parce qu'ils sous-estiment le sens des affaires des femmes, mais tout simplement parce qu'ils n'y pensent pas ou sont trop fatigués le soir, en entrant du travail, pour prendre une telle initiative sans y être poussés. Il appartient aux femmes d'exercer des pressions pour être mises au courant des finances du ménage et de manifester suffisamment d'intérêt pour amener leur mari à le faire."

Pour entrer en communication avec le Service d'informations boursières, il suffit de téléphoner à 256-9487 ou d'écrire au 235, boul. Dorchester, suite 410, Montréal 129. A noter: le service n'est pas gratuit. Une charge de \$10, est faite pour chaque compagnie à retracer. Cette somme représente le coût total de la recherche; si on ne peut retrouver la compagnie concernée, la somme est remboursée intégralement.



Me Jean Jules Guilbault, président du Grand Bal du Québec et du CAP CONC 1900 recevait mardi le 2 mars à l'Accord les membres du Corps consultatif, à cette occasion ont remis aux gagnants les œuvres d'artisanat que leurs pays respectifs avaient offert. Me Guilbault a remis au président de l'Accord, M. Gilles Guérin, un cheque au montant de \$2.500.00.

Des écueils sur tous les fronts

TORONTO (PC) — Pour la femme mariée, toute opération financière, même la plus ordinaire, peut être remplie d'écueils. Elle peut en éviter un pour se heurter aussitôt à un nouveau.

Ainsi par exemple, lorsqu'il s'agit d'obtenir du crédit, la femme mariée semble être à la merci de l'attitude de la compagnie de finance, ou même d'une succursale en particulier de cette compagnie.

Mme Kay Eastham, directrice des recherches au Bureau de la main-d'œuvre féminine du ministère du travail de l'Ontario, déclare que rien dans la loi n'interdit à une compagnie d'accorder du crédit à une femme mariée. Elle ajoute que probablement celle-ci rencontre plus de difficultés dans ce domaine à

cause du fait que le mari, en principe, est tenu de procurer à sa femme ce dont elle a besoin, et qu'il est plus facile à atteindre dans le cas où il devient nécessaire de prendre des mesures légales pour lui faire payer les factures.

Selon Mme Eastham, la femme mariée ne peut légalement changer de nom, aussi longtemps qu'elle vit avec son mari, mais elle a le droit d'adopter n'importe quel nom pour des fins commerciales.

Si, par exemple, elle utilise un nom autre que son nom légal de femme mariée, elle pourra avoir de la difficulté à ouvrir un compte de banque à ce nom. Le porte-parole d'une banque a même déclaré qu'il se méfierait des motifs de cette femme, si

elle voulait ouvrir un compte à un nom autre que son nom légal, et que, par conséquent, il conseillerait à cette femme mariée de ne pas le faire.

"Si elle mourait, ce compte ne figurerait pas comme partie de sa succession. Il n'y a rien d'illicite à le faire, mais s'il survient des complications, à qui appartient cet argent?"

En supposant par exemple que Marie Dupont utilise en affaires son nom de jeune fille, Marie Durand, et qu'elle ouvre un compte à ce dernier nom, il pourrait surgir des difficultés parce que, légalement, Marie Durand n'existe pas.

Ce porte-parole a ajouté qu'elle pourrait laisser un affidavit aux soins de la banque, disant qu'elle, Marie Dupont, a un compte au nom

de Marie Durand. Si elle a un commerce qui porte le nom de "Salon de beauté Marie Durand", elle signera des chèques au nom de ce commerce, et il n'y aura aucun problème.

Mme Eastham fait observer que d'autres difficultés surviennent lorsqu'une femme mariée travaille à l'emploi de son mari. Ce dernier ne peut se prévaloir du salaire qu'il lui paye aux fins d'obtenir une déduction d'impôt, mais il peut continuer à déclarer sa femme comme dépendante. Dans le cas où un couple marié a un commerce ensemble, il est conseillé d'établir ce commerce de la même façon que s'il s'agissait d'associés ordinaires.

Le rapport de la commission royale sur le statut de la femme a souligné dernièrement que le passeport détenu par une femme devient invalide si celle-ci se marie. Mme Eastham déclare que, selon les experts en la matière, un couple récemment marié détendant un passeport au nom de jeune fille de l'épouse, plus le certificat de mariage du couple, peut être accepté par les autorités de certains pays, mais refusé par d'autres. Mme Eastham est d'avis qu'il est préférable de changer le passeport immédiatement.

Bien des gens portent UN DENTIER bien plus confortablement

Quand un dentier se relâche et glisse, il suffit de le saupoudrer d'un peu de la fameuse poudre adhésive pour dentiers FASTEETH, si facile à utiliser. FASTEETH maintient les dentiers fermement plus longtemps. Vous vous sentez plus à l'aise, et mangez plus naturellement. Etant alcaline, FASTEETH n'agit pas sous les prothèses. Nil effet gommeux, sirupeux ou pâteux. La santé exige un dentier bien ajusté. Voyez votre dentiste régulièrement. Demandez vite votre FASTEETH à tous les rayons de pharmacie.

LA COUTURE CHEZ SOI

POINTE-AUX-TREMBLES: 1010, 53e avenue. Libre immédiatement. Demi sous-sol, bien éclairé, pré-école, église, autobus. 3 1/2 pièces \$60 par mois. Ménage complet refait à neuf. 220. Prix: \$265. Tel: 277-4327 1-4-71

OCCASIONS D'AFFAIRES

ÉCOLE MODERNE
11,737 PIEDS CARRÉS
Brique, gymnase 36' x 69', hauteur 20', épreuve du feu, construction récente, plein pied à 80%, terrain 12 acres, borné par Lac Brôme et rivière Yamaska. 2 maisons hiver-été, plus dépendances, ce historique de style, en pierre.

Vendrais - louerais - échangerais
GRAND PRIX CONSTRUCTION
M. Henri Clermont
325-4710 4-3-71

PROPRIETES A VENDRE

ST-LAMBERT: spacieux cottage ancien, 8 pièces, entièrement rénové, sous-sol semi fini, \$23,000 ou meilleure offre. Hypothèque actuelle: \$129, par mois. Taxes \$450. Tel: 672-2502 8-3-71

WESTMOUNT: Près de la rue Sherbrooke, duplex à bon revenu, 5-6 pièces, 2-3 chambres à coucher, 3 garages. Entrée privée. Grand jardin. Exclutif. Mme Georgette Tremblay, 935-8541, soir: 937-6597 Westmount Realities Co. 4-3-71

Cottage détaché à vendre à 5350 McKenna, près Université, 4 chambres à coucher, sous-sol fini, disponible Tel: 334-2182 8-3-71

PERSONNEL

RENCONTRES but amical, matrimonial, personnes seules, veufs (ves). Venez vous inscrire à l'Agence du BONHEUR ENRQ, 6365 Delormier. — Pour rendez-vous 729-0680 4-3-71

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 1600 Berri, suite 3106. Le soir: 5 à 9 heures, samedi p.m., fermé lundi. Tel: 288-2332 1-4-71
Ne restez pas seul (e). Célibataires, veufs (ves), séparés (es). Pour information: 384-7605 ou 527-4454. 6-3-71

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AVIS: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement.

APPARTEMENTS A LOUER

DOMAINE DUBOIS: sous-location, 4 1/2, chauffé, taxes payées, piscine, sauna, autobus pour métro, garage, \$162, par mois. Tel: 332-6609 8-3-71

AVENUE DU PARC: 5462, angle St-Viateur, adjacent Outremont, 3 1/2 — \$78 4 1/2 — \$88. Facades rues, 3 fenêtres \$92. Taxes eau, chauffage, eau chaude payées. Vacances 1-4-71

COTE D'AZUR

CAP D'ANTIBES: ravissant penthouse, tout confort, vue exceptionnelle sur le Golfe Juan, 5 minutes à pied de la plage. Idéal pour couple. Semaine — quinzaine — mois. Tel: 481-6630 4-3-71

AUTO A VENDRE

CITROEN, DS, Special, 1970, 16,000 milles, cause départ. Tel: 259-7546 6-3-71

BUREAUX A LOUER

Boul. Pie IX et Jean-Talon, 2,025 pieds carrés, chauffage, climatisation, électricité, très propre, stationnement. Tel: jour 271-4631 1-4-71

LA CAISSE POPULAIRE

de L'IMMACULEE-CONCEPTION
1685, Parc Lafontaine (Rachet)
500 à 1000 PIEDS CARRÉS

Ideal pour professionnel et homme d'affaires.
Ascenseur — conciergerie — électricité et chauffage.
Tel: 524-3551 ou 525-4332 15-3-71

CHALET A LOUER

STE-AGATHE: luxueux "Bavarois", Tyrol, 5 1/2, chauffés, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, TV. Semaine (aussi location été, piscine, équitation) 256-6825 (fin de semaine 254-6728) 1-4-71

CHALET A VENDRE

Autouroute région Ste-Adèle "Petit Westmount", plage sablonneuse sur grand lac naturel, chalet suisse authentique, 3 chambres à coucher, foyer en pierre naturelle, piscine, tennis, pres pentes de ski, \$15,900, terrain compris: \$98.50 par mois. Tel: 731-3501. J.N.O.

CHAMBRE A LOUER

OUTREMONT: chambre meublée pour monsieur distingué, honnête et sobre, près communications, collège Stanislas, université. Références à échanger. Tel: 273-3789 ou 272-2483 5-3-71

DIVERS

PROJET A L'ETUDE: formation village communautaire. Personnes intéressées par ce projet, communiquez vos vues et suggestions à Case 11 Le Devoir 1-4-71

DEMANDE D'EMPLOI

Travail permanent demandé: Homme sérieux avec expérience, aimerait travailler en maintenance générale dans communauté ou maison d'affaires. Travaillant: menuiserie, plomberie, chauffage. Détient licence électricien A2. Tel: 581-4297. 5-3-71

DUPLIX A LOUER

BROSSARD: bas-duplex, grand 5 1/2, plus salle jeux, garage, chauffé, eau chaude, \$200, mois. Aussi 5 1/2, haut, chauffé \$150, mois. Tel: 678-8537 8-3-71

FEMMES DEMANDEES

Dame ou jeune fille, bon langage, pouvant s'occuper intelligemment de 2 enfants (1 mois-3 ans) le jour de 7.30h à 17h.30 hrs. N.D.G. Tel: 482-4415 5-3-71

HYPOTHEQUES

ARGENT DISPONIBLE
1ère et 2e hypothèque. Discret, assurée.
Notaires: 381-8631
Avons aussi pour prêteurs PLU-SIEURS DEMANDES INTERES-SANTES. 1ère et 2e hypothèque. 4-3-71

LOGEMENTS A LOUER

OUTREMONT: Boul. Dollard, haut duplex détaché, 8 pièces, fermées avec fenêtres, chauffé, eau chaude, chambre principale avec toilette et lavabo, salle de bain complète avec douche, cuisinière électrique réfrigérateur fournis, place pour lessiveuse-sécheuse automatiques, garage, boiserie, planchers chêne naturel. Ménage complet refait à neuf. 220. Prix: \$265. Tel: 277-4327 1-4-71

OCCASIONS D'AFFAIRES

ÉCOLE MODERNE
11,737 PIEDS CARRÉS
Brique, gymnase 36' x 69', hauteur 20', épreuve du feu, construction récente, plein pied à 80%, terrain 12 acres, borné par Lac Brôme et rivière Yamaska. 2 maisons hiver-été, plus dépendances, ce historique de style, en pierre.

Vendrais - louerais - échangerais
GRAND PRIX CONSTRUCTION
M. Henri Clermont
325-4710 4-3-71

PROPRIETES A VENDRE

ST-LAMBERT: spacieux cottage ancien, 8 pièces, entièrement rénové, sous-sol semi fini, \$23,000 ou meilleure offre. Hypothèque actuelle: \$129, par mois. Taxes \$450. Tel: 672-2502 8-3-71

WESTMOUNT: Près de la rue Sherbrooke, duplex à bon revenu, 5-6 pièces, 2-3 chambres à coucher, 3 garages. Entrée privée. Grand jardin. Exclutif. Mme Georgette Tremblay, 935-8541, soir: 937-6597 Westmount Realities Co. 4-3-71

Cottage détaché à vendre à 5350 McKenna, près Université, 4 chambres à coucher, sous-sol fini, disponible Tel: 334-2182 8-3-71

PERSONNEL

RENCONTRES but amical, matrimonial, personnes seules, veufs (ves). Venez vous inscrire à l'Agence du BONHEUR ENRQ, 6365 Delormier. — Pour rendez-vous 729-0680 4-3-71

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 1600 Berri, suite 3106. Le soir: 5 à 9 heures, samedi p.m., fermé lundi. Tel: 288-2332 1-4-71
Ne restez pas seul (e). Célibataires, veufs (ves), séparés (es). Pour information: 384-7605 ou 527-4454. 6-3-71

HOMMES OU FEMMES DEMANDES

Travail permanent demandé: Homme sérieux avec expérience, aimerait travailler en maintenance générale dans communauté ou maison d'affaires. Travaillant: menuiserie, plomberie, chauffage. Détient licence électricien A2. Tel: 581-4297. 5-3-71

ENTRETIEN MÉNAGER

Un hôpital général recherche UN (E) ASSISTANT(E), bilingue pour secourir le Chef de ce département.
Expérience dans la surveillance et l'entretien ménager nécessaire. Veuillez faire parvenir curriculum vitae à:
Case 25, Le Devoir 6-3-71

Drogue: le nombre des arrestations a augmenté

OTTAWA (PC) — La Gendarmerie Royale du Canada a effectué environ 1,000 arrestations par mois, en 1970, pour des infractions relatives à l'usage de la marijuana, du hashish et des autres drogues psychotropes.

Ce chiffre est le double de la moyenne enregistrée en 1969 et est quatre fois plus élevé que celle de 1968, alors que seulement 250 arrestations avaient été effectuées mensuellement.

Pour la période de dix mois se terminant le 31 janvier dernier, le nombre d'arrestations pour usage de drogues psychotropes a été de 10,845 au Canada, a déclaré le commissaire J.R. Carrière, de la Gendarmerie royale du Canada.

Ce chiffre est toutefois loin de révéler la situation exacte, puisqu'il ne comprend pas les arrestations effectuées par certaines forces policières. Les arrestations impliquant des stupéfiants se sont chiffrées à 619 et il s'agissait, dans la plupart des cas, d'héroïne. Cela ne représente qu'une mince augmentation comparativement à 69, a-t-on dit.

Un porte-parole du Service de contrôle des stupéfiants a déclaré que la consommation de l'héroïne est toutefois en hausse, chez les jeunes. Entre 50 et 60% de ces stupéfiants sont écoulés en Colombie-Britannique, tandis que la balance est distribuée en Ontario et au Québec.

Le nombre d'usagers de la drogue, qui sont identifiés comme tel en vertu de la Loi sur les stupéfiants, dépassera le cap des 4,000 en 1970. Il était de 3,733 en 1969.

Institut Culinaire Henri Bernard

2015, La Montagne, suite 610, Montréal
Fondé en 1951

Pour la commodité, l'agrément, le prestige de la femme

Cours de Fine Cuisine de Base

en 30 heures, 1 fois par semaine, pendant 8 sem. jour ou soir

avant tout engagement

leçon d'essai de 3 heures

avec dégustation et livret

Mercredi 10 mars à 1 h ou 7 h 15 P.M.

depliant gratuit. Réservations: **843-6481**



Chez Eaton La Diligence
prône le retour de la robe pour la vie en ville. En voici deux de la collection de La Diligence, troisième étage, chez Eaton en ville seulement. Rayon 446.

Une vraie mode. Vraiment féminine. La robe pour la vie en ville. En voici deux de la collection de La Diligence, troisième étage, chez Eaton en ville seulement. Rayon 446.

Commandes passées au magasin même seulement.

Robe à col roulé avec haut côtelé moulant 80.00

La robe-chemisier classique 85.00

Chacune en polyester et acétate beige/blanc, beige/marine ou marine/blanc. Tailles 6 à 14.

EATON

Le portefeuille de Crésus

La valeur du portefeuille de Crésus s'est élevée de 2,5% au cours du mois de février 1971 même si l'indice des industriels de la bourse de Toronto a pour sa part, fléchi de 0,5%.

La clé du succès de Crésus réside dans son choix fondamental d'investir presque entièrement tous ses fonds et de favoriser les ressources naturelles et les banques.

Cette stratégie d'investissement sera

maintenue en mars.

Crésus a vendu, en fin de mois, ses 300 International Utilities à 29% considérant que ce titre commence à escompter un peu trop rapidement les excellents bénéfices prévus pour les prochaines années.

Crésus a utilisé une partie de ses encaisses pour acheter 300 Trans Mountain à \$22,75. Ce titre se vend à 11 fois ses bénéfices prévus pour l'année en cours et offre d'excellentes perspectives à moyen terme.

Nbre d'actions	Titres	Coût moyen	Valeur comptable	Cours	Valeur	% du total
RESSOURCES NATURELLES						
700	Hudson's Bay Oil & Gas	36,75	11,025,00	41,00	12,300,00	11,21%
100	Pacific Petroleum	27,00	2,700,00	31,00	3,100,00	2,85%
500	Alcan	5,75	2,875,00	6,20	3,100,00	2,85%
75	Mc Intyre Porcupine	156,00	11,700,00	127,00	9,625,00	8,74%
200	Cassiar Asbestos	22,375	4,475,00	23,50	4,700,00	4,21%
200	B.C. Forest	25,50	5,100,00	25,50	5,100,00	4,63%
					37,825,00	34,73%
FINANCE						
300	Banque Canadienne					
	Imp. de Commerce	19,375	5,782,50	20,75	6,225,00	5,71%
200	B.C.N.	12,875	2,575,00	13,25	2,650,00	2,43%
					8,875,00	8,14%
CONSTRUCTION						
1,000	Stranex	3,50	3,500,00	4,90	4,900,00	4,41%
300	C.A. Pitts Engineering	9,50	2,850,00	11,875	3,562,50	3,26%
					6,462,50	5,91%
TRANSPORT & COMMUNICATION						
200	C.P.R.		12,000,00	70,125	14,025,00	12,88%
PIPELINES						
300	Trans Mountain Oil					
	Pipe Lines	22,75	6,825,00	22,75	6,825,00	6,26%
SERVICES PUBLICS						
300	Union Gas	14,375	4,282,50	15,375	4,612,50	4,28%
PRODUITS DE TRANSFORMATION						
300	Domlén Glass	13,00	3,900,00	15,00	4,500,00	4,18%
ALIMENTATION						
300	Steinberg	14,75	4,425,00	15,00	4,500,00	4,12%
	Total des Actions Ordinaires		84,178,64		89,729,64	82,37%
	\$12,000 Westcoast Transmission (deb. 7%, conv.)	103,00	12,360,00	113,00	13,560,00	12,48%
	Encaisses		5,608,34		5,608,34	5,15%
	TOTAL DU PORTFEUILLE		102,146,98		108,897,98	100%

Le comité parlementaire approuve le projet de loi sur les textiles

OTTAWA (PC) — Une fois de plus la majorité gouvernementale au comité parlementaire sur les Finances a écarté une tentative du libéral Paul St-Pierre de circonscrire les pouvoirs du cabinet de contrôler les importations par ordre ministériel.

Malgré la dissidence de M. St-Pierre, le comité a complètement étudié le projet de loi devant régir le commerce des textiles et du vêtement et l'a approuvé.

Précédemment, M. St-Pierre avait vainement tenté d'obtenir l'approbation d'un amendement visant à éliminer ces pouvoirs qui, selon lui, permettrait au cabinet d'agir d'une manière arbitraire ou clandestine en restreignant les importations.

Le député s'est quand même acquis l'appui de deux conservateurs, MM. Gordon Ritchie, Dauphin et Harold Danforth, Kent-Essex, mais son amendement a tout de même été battu par sept libéraux et un conservateur, M. Marcel Lambert PC-Edmonton Ouest.

M. St-Pierre, qui s'oppose

au projet de loi depuis sa présentation, le 11 janvier, a annoncé par la suite qu'il manifesterait de nouveau sa dissidence lorsque le bill reviendrait en Chambre pour la dernière lecture. Ensuite, le projet de loi ira au Sénat pour sanction.

La loi assurerait l'approbation parlementaire d'une nouvelle réglementation des textiles et du vêtement, sorte de tribunal fédéral d'enquête et de consultation créé en novembre par le gouvernement.

Déjà, la réglementation a des plaintes portant sur le tort que causent aux producteurs canadiens les importations de fil de coton. Les recommandations secrètes de l'organisme n'attendent que l'intervention ministérielle. En effet, une enquête sur l'impact que créent sur la production l'importation de chemises et de tissus importés doit commencer cette semaine à huis clos.

La réglementation peut-être des mesures extraordinaires de protection contre les importations, qui comprendraient le contingentement unilatéral des importations, si elle juge l'industrie canadienne lésée ou menacée. L'organisme doit également approuver un programme que les sociétés plaignantes ont élaboré pour accroître leur efficacité et leur compétitivité.

M. St-Pierre a vigoureusement combattu cet article qui donnerait pratiquement au cabinet le pouvoir illimité de restreindre les importations de toutes sortes, y compris celles de textiles et de vêtements, après enquête du tribunal fédéral anti-dumping ou de la réglementation des textiles.

Aux termes de cet article, les restrictions ne dureraient

que le temps jugé nécessaire pour alléger ou éliminer les torts causés à l'industrie canadienne.

Le député contestataire a voulu insérer un article qui obligerait le ministre de l'Industrie à faire un rapport trimestriel au Parlement sur l'administration.

Selon M. St-Pierre, la loi permettrait à la réglementation des rapports secrets et au gouvernement de négocier avec un autre pays un accord secret d'import-export. Le consommateur canadien a le droit de savoir quel paie ses biens de consommation plus cher à cause des politiques gouvernementales.

Pour sa part, le parrain du bill, M. Jean-Luc Pepin, ministre du Commerce, a affirmé qu'il administrerait la loi aussi ouvertement que possible. Toutefois, certains gouvernements qui ont décidé de restreindre leurs exportations vers le Canada veulent garder ces ententes secrètes, a-t-il rappelé.

Parmi les amendements mineurs approuvés par M. Pepin et adoptés par le comité, l'un interdirait l'abolition et la modification des mesures extraordinaires de protection sans consultation préalable avec les producteurs susceptibles de souffrir de la reprise des importations.

Un amendement proposé par M. Lambert limiterait à 90 jours la durée des mesures provisoires de protection, en attendant la présentation d'une étude d'impact de la réglementation. Le comité a approuvé l'amendement quand M. Lambert a admis que le gouvernement ait le pouvoir de renouveler les mesures même si le rapport de la réglementation n'était pas terminé dans le délai de 90 jours.

La bourse

Les marchés s'alourdissent

Les titres ont marqué une tendance à la baisse, hier au cours d'une séance peu active.

Tous les secteurs, sauf les papiers, étaient en baisse, et les pertes l'ont emporté sur les gains par 114 à 107, avec 91 valeurs inchangées.

Royal Trust a avancé de \$1 à \$30 1-2, People's Stores de 3-4 à \$11 3-4, Hollinger de 3-4 à \$37 1-2, Great Lakes Paper de 3-4 à \$19, Maclean-Hunter Cable de 5-8 à \$5 7-8, Noranda de 5-8 à \$32 5-8, Massey-Ferguson de 1-2 à \$10 5-8, Rothman's de 1-2 à \$11 7-8, Steinberg's a progressé de 1-4 à \$15 1-4 malgré une chute des bénéfices.

Ailleurs, Falconbridge, a reculé de \$2 à \$136, Cominco de \$1 1-8 à \$20 5-8, B.C. Forest de 3-4 à \$24 1-4, B.C. Telephone de 3-4 à \$65 1-4, Canadian International Power de 1-2 à \$25, Canada Steamship de 1-2 à \$30, Banque Royale de 1-2 à \$24 1-4 et Fraser Companies de 1-2 à \$17 1-2.

À la Bourse canadienne, Wabasso a grimpé de \$2 3-4 à \$16 3-4.

Parmi les valeurs spéculatives, McIntyre-Porcupine a perdu \$3 1-2 à \$126, Opimiska a avancé de \$1 1-8 à \$10 3-4, Chesbar Iron a monté de 25 cents à \$4 7-8 et Dupont a régressé de quatre cents à 95 cents. Chipman Mining and

Energy a reculé de deux cents à \$1 03.

Toronto Les prix ont affiché une tendance à la baisse, interrompant une série de cinq jours de gain, à la Bourse de Toronto hier.

À l'indice, les industrielles ont perdu 61 à 177,15. Le volume des transactions a été de 2,08 millions d'actions, par rapport à 1,82 millions d'actions, la veille.

Les déclinis ont dépassé les gains par 245 à 229 et 259 valeurs n'ont pas varié.

Parmi les valeurs en baisse, notons FALCONBRIDGE de 3 à \$135, Cominco de 1-8 à \$20 5-8, Labatts de 1 à \$21, Bell 1-4 à \$47 5-8, Imperial Oil 1-8 à \$19 1-8, Canadian Superior Oil de 1-2 à \$38 1-2.

Consolidated Textile Mills a monté de 1-8 à \$15. Les bénéfices de la compagnie ont été de \$382 l'action, un gain de \$2,54 pour la période correspondante de l'an dernier.

Parmi les gains, signalons Royal Trust 7-8 à \$30 5-8, Consumers Distributing 7-8 à \$18, Moore 1-4 à \$34 3-4, Lake Dufault a gagné 3-8 à \$13, Bethlehem 1-4 à \$14 3-4, Chesbar Iron a monté de 25 cents à \$4 7-8 et Dupont a régressé de quatre cents à 95 cents. Chipman Mining and

fonds mutuels

offre	demande
\$1.16	\$1.28
ACRO FONDS	
Distribué par Calvin Bullock Ltd.	

Adance	Achat	Vente
A.G.P. Special	2,06	2,25
All Cdn Com	7,40	8,29
All Cdn Div	8,63	9,43
All Cdn Ven	3,37	3,68
American Growth	5,27	5,79
Canada Growth	5,67	6,23
Canagex	9,55	10,32
Cdn Invest Fd	4,44	4,87
Cdn Scudder Fd	18,71	18,71
Cdn Trustfund	4,74	5,20
Champion Mutual	7,48	8,18
Collective Mutual	6,03	6,63
Commonwealth Int'l	12,41	13,60
Commonwealth Int'l Leverage	3,20	3,51
Corporate Investors	3,40	3,90
Corporate Investors Stock Fd	4,83	5,28
Exec Fd Cdn	8,20	8,79
Fonds Desjardins A	3,99	4,39
Fonds Desjardins B	4,34	4,74
Fonds Collectif A	6,02	6,56
Fonds Collectif B	5,50	5,72
Fonds Collectif C	8,42	9,20
Fonds P.E.P.	3,75	4,61
Gis Compound	8,74	9,61
Gis Income	3,32	3,65
Guardian Growth	7,96	7,22
Harvard	6,59	7,22
IOS Int'l	5,23	5,73
IOS Venture	5,24	5,73
Investors Growth	10,71	11,71
Investors Int'l Mutual	7,14	7,81
Investment Mutual	5,34	5,73
Keynote Cdn	6,21	6,83
Mutual Accumulating	3,16	3,67
Mutual Bond	6,72	7,18
Mutual Growth	4,96	5,46
Natural Income	4,93	5,42
Natural Resources	6,25	7,92
Pension Mutual	7,20	7,89
Planned Resources	4,77	5,24
Provident Mutual	5,24	5,73
Prox Stock Fd	5,39	5,89
Regent Fd	8,60	9,40
Radiation	5,38	5,84
Roydland	6,22	6,83
Sao Inv Fret et Ret	6,22	6,83
Sao Inv Am Pret	6,22	6,83
Spec	8,95	9,78
Taurus	4,57	5,07
United Accumulating	5,11	5,61
United Horizon	2,86	3,14
United American	2,22	2,44
United Venture	2,22	2,44
Universal Savings Equity	7,10	7,80

Expansion au Québec

Philips met sur le marché un nouvel ordinateur

par Denis Giroux

La division des ordinateurs de la compagnie Philips a procédé, hier, à Montréal à une grande première nord-américaine en présentant à la presse son nouvel ordinateur P-359. Cet ordinateur représente une innovation qui pourrait permettre à Philips de s'assurer une part substantielle du marché canadien des ordinateurs de bureaux; d'un coût relativement très modique, il assure aux usagers une capacité de traitement des informations qui dépasse de façon marquée les performances des concurrents. Selon Monsieur H. C. Van Beurden, président de Philips, la compagnie mise sur ces deux atouts de modicité du prix et de performance améliorée pour concurrencer efficacement les firmes nord-américaines mieux connues ou établies sur le marché canadien depuis plus longtemps.

Le président de Philips citant des études gouvernementales a démontré la très grande place que tiennent les petites et moyennes entreprises (entre 50 et 200 employés) dans l'économie canadienne; il a ensuite fait remarquer que ce marché était très mal couvert par les ordinateurs actuellement disponibles. Le nouvel ordinateur Philips, le P-359, a également comme avantage appréciable pour ces entreprises aux ressources limitées la possibilité d'être utilisé par un personnel sans formation particulière dans le domaine de l'informatique.

Lors de l'inauguration du Salon Datatrend de Philips, la direction de la compagnie a annoncé qu'elle avait décidé d'accroître ses activités au Québec. A cette fin, la compagnie a augmenté son personnel en embauchant des diplômés universitaires (tous canadiens-français); ceux-ci travailleront à la nouvelle division Ordinateurs Philips qui groupera les services commerciaux et administratifs.

Rappelons que Philips avait inauguré en fin 1970 une nouvelle usine de transformateurs à St-Jérôme. Cette usine emploie environ cent personnes et a été construite au coût de \$2 millions environ.

Philips entend réaliser un chiffre d'affaires de \$1 million au Québec d'ici un an, uniquement par sa division des ordinateurs. Actuellement, les ventes totales de la compagnie au Canada s'élèvent à \$80 millions et Philips emploie environ 1,800 Canadiens. Les immobilisations de Philips s'élèvent à \$16 millions au Québec contre \$48 millions pour le reste du Canada.

La direction de Philips estime que le marché québécois est un marché très propice pour ses nouveaux ordinateurs. Ceux-ci peuvent être loués ou achetés et leur installation est rapide. Comme indicateur de l'attrait des nouveaux produits de la compagnie, rappelons que Philips a réussi à faire passer sa part du marché torontois de 5% à 60% en deçà d'une période de douze mois.

M. Jean Vincent sera le directeur des activités de la compagnie pour l'Est du Canada.

M. Vincent a tenu à préciser qu'en dépit de la nouveauté des ordinateurs Philips sur le marché québécois, deux installations importantes avaient déjà été effectuées et que le volume des commandes s'étaient accrues à un rythme aussi intéressant que dans la région torontoise. Les ordinateurs Philips ont comme autre caractéristique intéressante d'amortir leur prix d'achat en moins de trois ans.

Philips a également, dans le domaine de la formation professionnelle aux sociétés du groupe de la S. G. F. (Marine Industries et CELECO) et aussi aux différentes entreprises privées avant réalisé un

cours du dollar

MONTREAL — Le dollar américain, en termes de devises canadiennes, a baissé de 1-16 à \$1 00 11-16. Le livre sterling n'a pas varié à \$2 43 1-2.

NEW YORK — Le dollar canadien, coté en devise américaine, a pris 3-32 à 99 23-64. Il y a une semaine, il était à 99 23-32.

La livre sterling a pris 1-4 à 2 41 29-32.

La livre sterling a pris 1-4 à 2 41 29-32.

La livre sterling a pris 1-4 à 2 41 29-32.

La livre sterling a pris 1-4 à 2 41 29-32.

La livre sterling a pris 1-4 à 2 41 29-32.

La livre sterling a pris 1-4 à 2 41 29-32.

La livre sterling a pris 1-4 à 2 41 29-32.

La livre sterling a pris 1-4 à 2 41 29-32.

La livre sterling a pris 1-4 à 2 41 29-32.

La livre sterling a pris 1-4 à 2 41 29-32.

La livre sterling a pris 1-4 à 2 41 29-32.

La livre sterling a pris 1-4 à 2 41 29-32.

La livre sterling a pris 1-4 à 2 41 29-32.

La livre sterling a pris 1-4 à 2 41 29-32.

La livre sterling a pris 1-4 à 2 41 29-32.

La livre sterling a pris 1-4 à 2 41 29-32.

La livre sterling a pris 1-4 à 2 41 29-32.

La livre sterling a pris 1-4 à 2 41 29-32.

La livre sterling a pris 1-4 à 2 41 29-32.

La coopération économique franco-québécoise

par Michel Lefèvre

Assimiler la coopération économique franco-québécoise à la seule réalisation d'investissements est une simplification abusive. Il vaut mieux avant tout se garder de l'impatience et continuer à oeuvrer avec obstination dans les voies qui sont maintenant ouvertes.

Telle est la conclusion de l'exposé fait par M. Pierre-Louis Labadie, conseiller commercial de France à Montréal, hier, lors de l'assemblée générale de la Chambre de commerce française

de Montréal. M. Labadie a ajouté que s'il n'y a pas eu, ces deux dernières années, d'investissement majeur d'entreprises françaises au Québec, l'intérêt manifesté par ces dernières a bien été réel.

Selon M. Labadie, il ne faudrait surtout pas en conclure que les projets envisagés antérieurement ont été tout simplement abandonnés. Cherchant à justifier le peu d'investissements, il a

évoqué les considérations de marché, les politiques globales des entreprises, la réalisation progressive du Marché commun, les restrictions monétaires et la crise de mai '68.

Afin de préparer le terrain à des développements ultérieurs, la coopération a pris deux voies: celle de la coopération avec la Société générale de financement et celle de la coopérative technique.

Coopération avec la SGF

Dès la création de la Société générale de financement, un groupe de banques françaises a souscrit, en capital, un montant de \$400,000. Par la suite, cette première participation a été augmentée de \$2,000,000 en 1968 et de \$1,200,000 en 1969. La participation française est donc supérieure au montant souscrit par le public et représente 13,1 pour cent des actions ordinaires et privilégiées, déduction faite de l'apport du gouvernement québécois, soit \$20 millions.

Parallèlement à cette participation en capital, des firmes françaises se sont associées avec la SGF pour la création d'entreprises nouvelles ou de prises d'intérêt communs.

Signalons d'abord la prise de contrôle de la compagnie Donohue Ltée, effectuée en commun par la SGF et la Société française Cellulose du Pin. Les deux parties détiennent plus de 50 pour cent du capital de Donohue soit \$3,200,000 pour la Cellulose du Pin. Selon M. Labadie, les résultats sont bons puisque en dépit de la dépression du secteur, les comptes de l'année 70 sont bénéficiaires.

Ensuite c'est la création de l'usine de la Soma pour le montage des automobiles Renault au Québec. La Soma est une filiale à 100% de la SGF, et livre les automobiles montées à Renault Canada qui s'est engagée à développer un réseau commercial au Canada. M. Labadie a souligné que le nouveau protocole d'accord, mis au point récemment, prévoit une augmentation de production de 14,400 voitures en 1971, dont une partie sera destinée au marché de la Côte Nord-Est des États-Unis. En ce qui concerne l'achat de pièces locales, elles s'élèveront à \$6 millions en 71 pour passer à 15 millions en 1973.

Coopération technique

Cette coopération est fondée sur un accord intervenu le 1er avril 1964 entre le gouvernement du Québec et l'Association pour l'Organisation des Stages Techniques en France connue sous le nom de l'ASTEF.

Elle se réalise pratiquement par l'organisation:

1 - de stages de québécois en France s'adressant en principe à des ingénieurs ou des cadres technico-économiques ayant déjà une formation pratique mais pouvant s'étendre, dans les cas de participation à la formation professionnelle de cadres d'entreprises et à des cadres de maîtrise.

2 - de stages de Français au Québec intéressant des candidats de niveau équivalent à celui demandé aux Québécois.

3 - de missions d'industriels et d'experts dans les deux sens allant de la mission individuelle de contact technique à la mission d'information générale par secteur technique.

Dans le cadre de ces échanges QUEFRATEC, est une association franco-québécoise qui réunit au Québec les anciens stagiaires ou missionnaires de la coopération technique. De même Informatex assure à un réseau de 5,000 correspondants le service de 3 publications mensuelles. A ces activités de base s'ajoutent entre autres la consultation de revues effectuée sur place et l'organisation de colloques comme celui sur "les systèmes de construction industrialisée".

Cette action de coopération technique s'applique à sept ministères québécois ainsi que sous diverses formes, aux sociétés québécoises du secteur public telles que SIDBEC, SOQUIP, SOQUEM ou HIDRO-QUEBEC qui a d'ailleurs signé un accord spécial avec l'Electricité de France.

Elle s'étend également, dans le domaine de la formation professionnelle aux sociétés du groupe de la S. G. F. (Marine Industries et CELECO) et aussi aux différentes entreprises privées avant réalisé un

l'information

PIERRE BOUCHARD, le joueur de défense qui, souvent qu'autrement, recharge le banc des Canadiens en cours de partie, ne manque pas d'humour. À l'instar de son père Emile "Butch" Bouchard, il déclarait récemment: "J'ai les fesses les mieux payées de celles de Valérie".

LARRY PLEAU, puisque nous parlons du Canadien (qui joue ce soir à Pittsburgh avant de recevoir Vancouver au Forum demain soir), a pris part à sa première séance d'exercice avec l'équipe, avant-hier matin, depuis le 7 novembre dernier alors qu'il fut blessé au genou, à Buffalo, lors d'une collision avec le solide Reg Fleming. Après avoir porté un plâtre pendant cinq semaines et s'être servi de béquilles durant une bonne forme, il espérait pouvoir revenir au jeu dans 10 jours. On sait que la partie Los Angeles-Montréal de samedi, au Forum, aura lieu l'après-midi à 2 heures plutôt

que le soir. La raison est que le Canadien, dimanche, joue contre le Detroit, également dans l'après-midi, partie qui sera télévisée sur le réseau américain CBS.

RALPH GOLDSTON, ex-joueur des Chats-Tigres de Hamilton de la ligue Canadienne de football et ex-instructeur à la défensive des Alouettes de Montréal, a été engagé par son ancien chef-instructeur à Hamilton, Joe Restic, récemment nommé instructeur de l'équipe de football de l'université Harvard. Goldston a joué durant 9 ans dans la ligue Canadienne. L'an dernier, il était dépisteur pour les Géants de New York de la ligue Nationale.

MEL DIDIER, directeur du service de dépistage des Expos de Montréal, est grand-papa. Son fils Bob Didier, receveur de 22 ans des Braves d'Atlanta, et sa femme Kitty ont eu une fille en fin de semaine.

JACK NICKLAUS a décidé de vendre son avion privé de \$650.000. "Cela compliquait

ma vie en plus de me coûter \$3.000 par semaine pour un tas de frais dont deux pilotes", a-t-il expliqué en ajoutant: "Tout ce qu'il me reste maintenant sont mes cartes de crédit... et un bien meilleur budget".

WILLIE MAYS et les Géants de San Francisco sont venus à une entente, soit un contrat de deux ans d'un valeur, dit-on, de \$300.000. On sait que le champion frappeur et brillant voltigeur de 39 ans avait demandé un contrat de 10 ans à \$75.000 (il serait devenu instructeur ou membre de l'administration ses jours de joueur terminés) et que la direction du club lui avait offert un tel salaire mais pour seulement 5 ans. Mays joue pour les Géants (autresfois de New York) depuis déjà 21 ans.

tuelle de championnats du monde de boxe amateur. La majorité des fédérations nationales européennes s'opposent, toutefois, à un tel projet.

LE CANADA participera, du 15 au 17 mai prochain, au tournoi mondial de ballon-pier féminin. Les 14 membres de l'équipe canadienne jouent ensemble depuis décembre 1969 et plusieurs d'entre elles firent partie d'équipes provinciales lors des récents Jeux d'hiver du Canada à Saskatoon.



BETSY CLIFFORD, la championne (et gamine) du ski, a reçu, des 37.000 membres d'Interflora, une paire de skis en fleurs qu'elle ne mettra jamais dans un slalom de la Coupe du Monde! Des centaines de chrysanthèmes blancs frais symbolisent les innombrables séances d'exercices accomplies par Betsy depuis qu'elle fait du ski, soit depuis l'âge de 4 ans!

(Photo Malak, Ottawa)

Les choix de "M. Lee" à B.B.

CE SOIR

1ère course: 1-Loveliest Mir (no 9); 2-Wabash Charley (no 4); 3-Top Sun (no 6).
2ème course: 1-Pesky D. (no 4); 2-Mamie (no 7); 3-Christian Abe (no 3).
Pari double suggéré: 9 et 4.
3ème course: 1-Top Deck Lobell (no 3); 2-Alex Hanover (no 7); 3-Speedy Ed (no 4).
4ème course: 1-Observer (no 7); 2-Chor Boy (no 1); 3-Atlantic Eton (no 9).
5ème course: 1-A Little Soth (no 6); 2-Hearty Dams (no 2); 3-Proud Victor (no 5).
6ème course: 1-Admiring Mir (no 6); 2-Green River Ruthie (no 7); 3-Bay lor Hanover (no 4).
7ème course: 1-C.A. Dundee (no 8); 2-Countess René (no 9); 3-Shady Streak (no 5).
Quiniela suggérée: roulette 5-8-9.
8ème course: 1-Hay Man (no 3); 2-Adios Glove (no 7); 3-Earlina (no 2).
9ème course: 1-Quick (no 4); 2-Pride of Sterling (no 5); 3-Boss Allen (no 3).
10ème course: 1-War Painter (no 9); 2-Count Royal (no 3); 3-Steady Hoot (no 4).
LUNDI SOIR: 6 SUR 10:
"Monsieur Lee", lundi soir, a été particulièrement efficace avec ses sélections. Ainsi, 6 de ses 10 premiers choix ont gagné alors que 3 de ses 2èmes sélections gagnaient également. Ses vainqueurs ont été: Red Russ (1ère course, \$7.20); Trader Sunshine (4ème course, \$5.10 - il a aussi désigné la quiniela de \$8.60 puisque son deuxième choix, Uncle Art, a terminé bon deuxième); Circle Air (5ème course, \$4.60); Keystone Victor (8ème \$5.00); Betty N. Brewer (9ème, \$5.60); et Prima Pick (10ème, \$6.60).
En 3 programmes et 30 courses, "Monsieur Lee" a, donc et maintenant choisis un total de 14 vainqueurs, ce qui lui donne une moyenne de 46.66%.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Avis de modification

Industrie de la chimie - Province de Québec

L'honorable Jean Côté, ministre du Travail et de la Main-d'œuvre, donne avis par la présente, conformément aux dispositions de la Loi des décrets de convention collective (S.R.Q. 1964, chapitre 141) et amendements, que les parties contractantes à la convention collective de travail rendue obligatoire par le décret no 1204 du 17 juin 1964 et amendements, relatifs à l'industrie de la chimie pour hommes et garçons dans la province de Québec, lui ont présenté une requête à l'effet de soumettre à l'approbation et à la décision du lieutenant-gouverneur en conseil certaines modifications au dit décret.

1° Le paragraphe suivant sera ajouté à l'article 3.01.1:
"A compter du 1er janvier 1973, la semaine normale de travail sera de trente-sept heures et demie (27½), réparties selon l'horaire qui suit:

Du lundi au vendredi, de 8h du matin à midi, de 1h de l'après-midi à 4h 30 de l'après-midi.

Tout salarié devra recevoir un montant équivalent à 14% de son salaire total en raison de la réduction de la semaine de travail de 38 heures à 27½ heures.

2° L'article 3.05 sera modifié en y substituant le chiffre quatre (4) au chiffre trois (3).

3° L'article 3.06 d) sera abrégé et ses alinéas e), f) et g) deviendront respectivement d), e) et f).

4° L'article 3 sera remplacé par le suivant:

"Article 3. Le présent décret a pour objet de modifier la Loi des décrets de convention collective de travail rendue obligatoire par le décret no 1204 du 17 juin 1964 et amendements, relatifs à l'industrie de la chimie pour hommes et garçons dans la province de Québec, en ce qui concerne les salaires et les heures de travail."

5° Le nouveau paragraphe suivant sera ajouté après l'article 3.02:

"3.04 Le terme "plein" désigne celui qui fait la plaine en partie ou en entier de tous virements compris dans le champ d'application du décret."

6° Les articles numérotés 3.05, 3.06, 3.07, 3.08, 3.09, 3.10, 3.11 et 3.12 seront respectivement numérotés 3.06, 3.07, 3.08, 3.09, 3.10, 3.11, 3.12 et 3.13.

7° L'article 3.03 sera remplacé par le suivant:

"3.03 Dans le présent décret, les mots "gains normaux" signifient, dans le cas des salariés employés sur une base de temps ou qui ne rencontrent pas les exigences de l'article 7.05 en vertu de quelque système que ce soit, les taux de salaires payés ou des autres salaires plus tous les rajustements et augmentations dus en vertu d'ententes entre le salarié et l'employeur ou autrement, même s'ils sont supérieurs aux taux minimaux prévus à l'échelle des salaires fixés, mais ne comprennent pas les montants additionnels mentionnés à l'article 7.05 ni le montant mentionné à l'article 3. Dans le cas des salariés, s'il travaille sur une base de temps et ses gains actuels majorés de 50% de ses gains horaires moyens, et s'il travaille à la pièce."

8° Les nouveaux articles 6.04 et 6.05, suivants seront ajoutés après l'article 6.03:

"6.04 Gains actuels: Les mots "gains actuels" signifient les gains horaires moyens plus les montants additionnels prévus à l'article 7.05."

"6.05 Gains horaires moyens: Les mots "gains horaires moyens" signifient le résultat obtenu en divisant le montant des gains actuels de chaque salarié par le nombre d'heures travaillées (heures normales et heures supplémentaires) durant la période de trois (3) mois d'années écoulées. Pour déterminer les gains horaires moyens, il faut tout d'abord calculer la moyenne des gains horaires payés pour les heures supplémentaires. Cette moyenne est établie tous les trois (3) mois en commençant le 1er janvier de chaque année. Chaque employeur doit fournir les gains horaires moyens au Comité paritaire au plus tard le 31 janvier pour les mois d'octobre, novembre et décembre précédents, le 30 avril pour les mois de janvier, février et mars précédents, le 31 juillet pour les mois d'août, septembre et octobre précédents et le 31 octobre pour les mois de juillet, août et septembre précédents. L'employeur doit demander au Comité paritaire les formules nécessaires et précises."

9° L'article 7 du décret sera remplacé par le suivant:

"Article 7. Salaires:

7.01 Sous réserve des dispositions qui suivent, les taux horaires minimaux pour le travail exécuté pendant la journée ou la semaine normale doivent être ceux qui sont indiqués ci-dessous pour les salariés qui exercent des emplois normaux ci-après, dans leur zone respective:

Tous les taux de salaires horaires sont révisés à la fin de chaque année, à moins que la commission des salaires ne décide autrement. Les taux de salaires horaires doivent être rajustés en conséquence selon les occupations et l'échelle de qualification et les rajustements devront être payés chaque semaine.

7.02 Taux horaires minimaux garantis aux différents emplois:

Zone I

Catégorie Employés

1er jan. 1971 1er jan. 1972 1er jan. 1973

1. Ouvrier non spécialisé de sexe féminin...

2. Ouvrier non spécialisé de sexe masculin...

3. Prescrist, plieur...

4. Examinateur...

5. Assortisseur...

6. Chef de section...

7. Ouvrier non spécialisé de sexe masculin...

8. Elagueur...

9. Coupeur...

10. Coupeur à la machine...

11. Coupeur au couteau à la main...

12. Marquage...

Zone II

1. Ouvrier non spécialisé de sexe féminin...

2. Ouvrier non spécialisé de sexe masculin...

3. Prescrist, plieur...

4. Examinateur...

5. Assortisseur...

6. Chef de section...

7. Ouvrier non spécialisé de sexe masculin...

8. Elagueur...

9. Coupeur...

10. Coupeur à la machine...

11. Coupeur au couteau à la main...

12. Marquage...

7.03 Taux de qualification: Tout salarié soumis à l'échelle de qualification a droit à au moins la rémunération horaire minimale correspondante à l'expérience qu'il a acquise ou qu'il acquiert.

Zone I

1er jan. 1971 1er jan. 1972 1er jan. 1973

1er trimestre...

2e trimestre...

3e trimestre...

4e trimestre...

5e trimestre...

6e trimestre...

7e trimestre...

8e trimestre...

9e trimestre...

10e trimestre...

11e trimestre...

12e trimestre...

13e trimestre...

14e trimestre...

Zone II

1er trimestre...

2e trimestre...

3e trimestre...

4e trimestre...

5e trimestre...

6e trimestre...

7e trimestre...

8e trimestre...

9e trimestre...

10e trimestre...

11e trimestre...

12e trimestre...

13e trimestre...

14e trimestre...

Le salarié cesse d'être assujéti à l'échelle des salaires dès le moment où il atteint le taux horaire minimal pour son emploi suivant les qualifications d'emploi établies à l'article 7.02.

Toutefois, un salarié est promu à un emploi supérieur, il est de nouveau assujéti à l'échelle de qualification pour la durée nécessaire à l'acquisition du salaire du nouvel emploi à compter de la date où il commence à remplir son nouvel emploi.

Tout employeur qui est rattaché à une fonction dont le taux de rémunération est inférieur peut être réaffecté à une fonction dont le taux de rémunération est supérieur, à condition que le salarié ne soit pas assujéti à l'échelle de qualification, il ne peut continuer vers des taux supérieurs.

7.04 Moyenne horaire générale: La moyenne horaire générale pour l'ensemble des salariés qui font partie des catégories 2, 3 et 4 de l'article 7.02 qui ont un (1) an ou plus d'expérience dans l'industrie doit être de:

Taux horaire moyen

A compter de

1er jan. 1971 1er jan. 1972 1er jan. 1973

Zone I

1er trimestre...

2e trimestre...

3e trimestre...

4e trimestre...

5e trimestre...

6e trimestre...

7e trimestre...

8e trimestre...

9e trimestre...

10e trimestre...

11e trimestre...

12e trimestre...

13e trimestre...

14e trimestre...

Zone II

1er trimestre...

2e trimestre...

3e trimestre...

4e trimestre...

5e trimestre...

6e trimestre...

7e trimestre...

8e trimestre...

9e trimestre...

10e trimestre...

11e trimestre...

12e trimestre...

13e trimestre...

14e trimestre...

15e trimestre...

16e trimestre...

17e trimestre...

18e trimestre...

19e trimestre...

20e trimestre...

21e trimestre...

22e trimestre...

23e trimestre...

24e trimestre...

25e trimestre...

26e trimestre...

27e trimestre...

28e trimestre...

29e trimestre...

30e trimestre...

31e trimestre...

32e trimestre...

33e trimestre...

34e trimestre...

35e trimestre...

36e trimestre...

37e trimestre...

38e trimestre...

39e trimestre...

40e trimestre...

41e trimestre...

42e trimestre...

43e trimestre...

44e trimestre...

45e trimestre...

46e trimestre...

47e trimestre...

48e trimestre...

49e trimestre...

50e trimestre...

51e trimestre...

52e trimestre...

53e trimestre...

54e trimestre...

55e trimestre...

56e trimestre...

57e trimestre...

58e trimestre...

59e trimestre...

60e trimestre...

61e trimestre...

62e trimestre...

63e trimestre...

64e trimestre...

65e trimestre...

66e trimestre...

67e trimestre...

68e trimestre...

69e trimestre...

70e trimestre...

71e trimestre...

72e trimestre...

73e trimestre...

74e trimestre...

75e trimestre...

76e trimestre...

77e trimestre...

78e trimestre...

79e trimestre...

80e trimestre...

81e trimestre...

82e trimestre...

83e trimestre...

84e trimestre...

85e trimestre...

86e trimestre...

87e trimestre...

88e trimestre...

89e trimestre...

90e trimestre...

91e trimestre...

92e trimestre...

93e trimestre...

94e trimestre...

95e trimestre...

96e trimestre...

97e trimestre...

98e trimestre...

99e trimestre...

100e trimestre...

101e trimestre...

102e trimestre...

103e trimestre...

104e trimestre...

105e trimestre...

106e trimestre...

107e trimestre...

108e trimestre...

Qui l'aidera à se trouver un emploi ?

Paul Collette, 20 ans, véritable relationniste de la boxe amateur

par ANDRÉ TARDIF

Qui a dit que la jeunesse d'aujourd'hui manquait d'idéal et de persévérance? On ne retiendrait, pour preuve du contraire, que le nom de Paul Collette, 20 ans, un boxeur amateur de la Palestre Nationale, que ce serait suffisant pour donner l'absolution à tous les jeunes d'aujourd'hui.

Un boxeur, me direz-vous? Eh oui, un boxeur, peut-être professionnel un jour (bien qu'il y songe très peu), un jeune homme de 20 ans qui poursuit un double idéal, celui de hausser le prestige quelque peu (beaucoup, disent certains) terni de cette discipline à qui le légendaire baron de Coubertin avait pourtant donné un code d'éthique très sévère, et celui de représenter le Canada aux Jeux Olympiques de Munich l'an prochain.

Paul Collette ne pratique la boxe que depuis quatre ans. Il a déjà un brillant palmarès à son actif, pour ne mentionner que le titre provincial de la catégorie poids-coqs (113 à 119 livres), une médaille de bronze aux récents Jeux d'hiver du Canada à Saskatoon (avec un peu de chance, il aurait tout aussi bien pu se mériter celle d'argent), et le titre de finaliste du Canada dans son groupe l'an dernier.

Est-il sérieux? En voilà une question! Pour lui, seul le travail lui permettra d'atteindre au succès. Et il trime sans relâche.

A l'écouter parler de la boxe, avec une telle sincérité, certains experts des relations publiques pourraient même y trouver leur profit.

Six jours par semaine

Son entraînement est ardu, car les prochains mois peuvent être décisifs dans sa jeune carrière. Il y a les Gants Dorés, le mois prochain, où il aura à défendre son titre du Québec.

Suivront ensuite les championnats de l'Est canadien, à Rivière-du-Loup en juin, puis les championnats du Canada le mois suivant à Halifax. A la condition qu'il demeure vainqueur dans toutes ces compétitions, il y aura les Jeux pan-américains à Cali, en Colombie, en août. C'est là son objectif prochain. Les Jeux Olympiques, ça viendra après.

C'est donc six jours par semaine que Paul consacre à son entraînement, soit quelques milles de course à pied tôt le matin, surtout au parc Lafontaine, puis les exercices au gymnase le soir... et les combats de trois rounds (c'est le maximum permis pour un amateur) qu'il peut attraper ici et là entre-temps.

C'est ça qui manque!

"Nous, les boxeurs amateurs du Québec, souffrons d'un manque de compétition flagrant vis-à-vis nos rivaux d'Ontario et de l'Ouest."

Et il cite la fiche de Joe Cooke, de Vancouver, 18 ans seulement, médaille d'or aux Jeux d'hiver et qui a déjà livré plus de 200 combats, contre sa maigre fiche de 44, et 45 pour son grand copain de la Palestre, José Martinez, quand même médaille d'or chez les poids légers et boxeur par excellence aux Jeux.

"J'ai d'ailleurs abordé le sujet avec monsieur Gilles Houde (député responsable du Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports) avant notre départ pour Saskatoon. Je lui ai dit que le gouvernement devrait nous aider à sortir un

peu et aller livrer des combats en Ontario et aux Etats-Unis.

"Il n'y a rien comme un combat pour nous donner de l'expérience, et M. Houde m'a dit beaucoup apprécier qu'on lui parle du problème."

A-t-on déjà vu un jeune de son âge dicter une ligne de conduite à un ministériel? C'est que Paul Collette n'est pas tout à fait comme les autres. Il est simplement maître et franchise, il s'exprime magistralement bien, et pour lui, seul l'avancement de la boxe compte.

Un futur chef...

Collette est tout surpris d'apprendre que pour les jeunes de son âge, il est devenu une sorte de dieu. Il en connaît plusieurs, et il aimerait bien comme eux s'amuser et visiter les discothèques à l'occasion. Mais il ne le peut pas.

L'objectif est là pour lui dicter une ligne de conduite rigide.

Même Ginette, son amie, doit jouer le deuxième violon. Car il n'est pas question de mariage pour tout de suite. Il y pensera "après les Jeux de Munich".

Comment ne pas retrouver en lui ces qualités intrinsèques qu'on se plaît à reconnaître habituellement chez un chef? Son rêve en dit déjà long. Il voudrait un jour enseigner la boxe à des plus jeunes, leur communiquer toute cette science que lui-même

a eu le bonheur d'acquiescer, "grâce à monsieur Lucien Hébert, je ne le dirai jamais assez".

Hébert est son entraîneur depuis qu'il boxe, durant deux ans aux loisirs Saint-Jean-Baptiste et au centre Paul-Sauvé depuis deux ans.

"M. Hébert est un père pour nous. Ce que j'aime de lui, c'est qu'il nous prend au sérieux. Si un boxeur veut travailler, il n'est rien qui ne fera pas pour l'aider. Mais si vous n'êtes pas sérieux, il ne s'occupe tout simplement pas de vous."

Ombre au tableau

Tout ne peut être parfait cependant (ah, nous y voilà! pensent certains), et Paul Collette ne file pas le bonheur parfait.

C'est qu'il est sans travail depuis quelques semaines, avant de choisir entre un emploi, ou il ne pouvait absolument pas éviter de travailler deux soirs par semaine, et un entraînement rigoureux qui ne peut que le mener aux plus hauts sommets.

"On a fait un drame avec ça dans un journal, mais je n'en veux pas du tout à mon ancien employeur. Même aujourd'hui, je pourrais obtenir du travail très rapidement (et il faut le croire à sa détermination!), mais je cherche quelque chose qui pourrait quand même me permettre de poursuivre ma carrière de boxeur."

Et il rêve d'un patron sportif qu'il servirait très bien (encore là, on ne peut pas ne pas le croire!) mais qui accepterait quand même que son athlète-employé puisse s'absenter à l'occasion afin de participer à des compétitions.

Je trouve un peu injuste de ne pouvoir retirer mon assurance-chômage, justement parce que je n'étais pas disponible pour travailler durant ma semaine d'absence aux Jeux d'hiver", dira-t-il non sans une petite pointe d'amertume.

Elles étudient...

Paul Collette a laissé l'école sa 11ème année non terminée, en 1967 et lors de la grève des enseignants.

"Ca m'a coupé le goût pour les études", avoue-t-il bien simplement.

Retournerait-il en classe si l'occasion de présenter aujourd'hui?

"Bien sûr. J'en discute parfois avec Denis Groleau (un autre boxeur de la Palestre qui fréquente l'université McGill), et je pense qu'aujourd'hui, je serais beaucoup plus sérieux et appliqué. Même que l'éducation physique me plairait énormément."

"Mais c'est un peu rêver en couleur. Mes parents ont huit enfants. Il y en a encore cinq à la maison. Ils ont fait d'énormes sacrifices pour me permettre de demeurer dans la boxe, mais vient un moment où ils ont raison de me demander de justifier mon existence à domicile."

"Et puis, rester à rien faire la journée durant n'est pas bon. Je sens que mon moral est à la baisse."

Qui l'aidera?

Ce serait un drame qu'un Paul Collette qui respire la joie de vivre, un athlète en qui les connaisseurs de boxe plaient les plus hauts espoirs, un jeune homme plein d'idéal qui rêve de sortir d'autres jeunes des rues et des ruelles (comme ça lui est arrivé) et de leur offrir une discipline sportive apte à agir comme soupape pour leur trop plein d'énergie, perde toutes ses illusions parce que la société ne lui aura pas permis de mener deux carrières de front, lui qui ne demande que ça.

L'attribution des Jeux Olympiques de 1976 à sa ville natale aura-t-elle suffisamment éveillé l'opinion publique pour permettre à Collette, comme ça se fait partout dans le monde, en URSS surtout, d'être un tant soit peu subventionné afin qu'il puisse faire renaître les plus grands honneurs sur son pays?

Sinon, c'est notre société qui y perdra, car elle aura brimé les espoirs d'un jeune qui deviendra sûrement, tout permet de le croire, l'un de ses citoyens les plus utiles d'ici quelques années.



UN LANCEUR QUI SAIT SE SERVIR... DE SA TÊTE! L'as Bob Gibson, des Cardinals de St-Louis, est non seulement reconnu pour ses lancers rapides genre "petits pois". On le sait aussi, ne serait-ce que par expérience, lanceur très intelligent. Le voici, au camp d'entraînement de son club, exécutant un lancer en se servant bien, du moins en belle photo, de sa tête! (Téléphoto PA)

LES SPORTS À LA PIGE

ROD LAVER n'a eu aucune difficulté à battre le Yougoslave Nicola Pilic (6-4, 6-0 et 6-2) hier à Londres, en finale du tournoi international de tennis Rothman's, pour se mériter la première bourse de \$7.800. Il portait ainsi ses gains à \$122.800 cette année.

C. STAFFORD SMYTHE, président des Maple Leafs de Toronto, devra faire face à une accusation d'avoir, entre 1964 et 1967, soutiré au fisc fédéral la somme de \$289.372. Ainsi en a décidé hier la Cour d'appel de l'Ontario après que Smythe ait contesté une décision de la Cour suprême de la province lui enjoignant de se soumettre au procès.

GORDIE HOWE sera de retour au jeu samedi lorsque les Red Wings de Detroit recevront la visite des Rangers de New York. C'est ce qu'annonçait hier la direction des Wings, tuant ainsi dans l'œuf une rumeur voulant que le célèbre ailier droit n'ait pas obtenu la permission de ses patrons pour aller se la couler douce en Floride durant quelques jours, mais qu'il avait tout simplement abandonné ses coéquipiers pour manifester son dégoût vis-à-vis la direction.

RAY MALAVASI et BABE PARILLI, deux anciens de la Ligue Canadienne de football, le premier comme instructeur adjoint chez les Chats-Tigres de Hamilton, le second comme quart-arrière des Rough Riders d'Ottawa, viennent de se trouver des postes d'instructeurs adjoints dans la ligue Nationale. Malavasi s'occupera des seconds de ligne chez les Raiders d'Oakland, et Parilli enseignera aux quart-arrières des Steelers de Pittsburgh.

DALE ROLFE, un défenseur de 6'4" et 205 livres, vient de passer des Red Wings de Detroit aux Rangers de New York qui, en retour et au cours de cette 4ème transaction entre les deux équipes cette saison, cèdent Jim Krulicki, un joueur d'utilité, aux Wings. New York veut ainsi compenser pour la perte de Brad Park et Rod Seiling, deux défenseurs présentement sur la liste des blessés.

ANGELO DUNDEE, le légendaire entraîneur qui sera dans le coin de Muhammad Ali (alias Cassius Clay) quand ce dernier affrontera le tenant du titre Joe Frazier, ludi prochain à New York dans un combat pour le championnat mondial des boxeurs poids lourds, s'est donné une tâche particulièrement difficile: garder son protégé silencieux d'ici lundi.

DON DUGUID, de Winnipeg, champion mondial de curling, est demeuré vainqueur, hier à Québec, où se déroule le championnat canadien de curling, grâce à une victoire de 11-6 sur la Nouvelle-Ecosse. Mais Duguid, représentant le Manitoba, doit quand même se contenter du 2ème rang, avec sa fiche de 3-0, puisque l'équipe de la Colombie-Britannique, pilotée par Duke Smale, de Prince-Georges, en a une de 4-0. Hier également, Bill Ott, d'Outremont, représentant du Québec, a subi son 2ème échec contre un revers, 12-7 devant Paul Bourdages, de Moncton (N.B.).

Les ELIMINATOIRES de hockey de l'Association athlétique Outaouais-Saint-Laurent commencent vendredi à Pointe-Claire. Le col-

ège Loyola, champion du calendrier régulier avec 31 points, sera opposé au Vert-et-Or de l'Université de Sherbrooke (4ème à 21 points), tandis que dans l'autre demi-finale, les Patriotes de l'U. du Q. à Trois-Rivières, qui se sont assurés la 2ème place grâce à un triomphé de 7-3 avant-hier contre l'université Bishop's de Lennoxville, rencontreront cette même équipe. La finale entre les deux vainqueurs sera présentée samedi soir au même endroit.

BILLY JEAN KING, qui a déjà remporté \$22.400 depuis le début de la tournée féminine de tennis en octobre dernier, sera grande favorite pour s'approprier la première bourse de \$5.000, lors d'un tournoi de \$15.000 qui sera disputé à New York, du 24 au 27 mars prochain, entre 18 joueuses professionnelles. La plus récente victoire de Mme King est survenue avant-hier, à Winchester (Mass.), lors du championnat en salle des Etats-Unis. Cette 6ème victoire en huit compétitions lui procurait \$2.500. Au chapitre des bourses, trois autres joueuses ont gagné plus de \$10.000 jusqu'ici, soit Rosemary Casals (\$13.450), la Britannique Ann Haydon Jones (\$11.000) et la Française Durr (\$10.850).

MIKE BALENKO, un jeune colosse de 21 ans, 6'3" et 245 livres à qui les Alouettes de Montréal viennent de faire signer un contrat, rejoindra ainsi son ancien instructeur AL PHANEUF chez les détenteurs de la coupe Grey. Balenko, s'alignant en effet pour une équipe de Montréal-Nord qui dirigeait Phaneuf, en 1963, et qui a remporté le championnat provincial de calibre benjamin, catégorie à huit joueurs. Il est ensuite allé parfaire ses connaissances à l'Université de Bridgeport (Conn.) grâce à une bourse d'études. Balenko est un bloqueur offensif. BRIAN KELSEY, un athlète de Hudson (21 ans, 6' et 200 lbs) qui a perfectionné son football à l'Université du Colorado, a également signé un contrat avec les Alouettes. Il peut évoluer à plusieurs postes, surtout à l'offensive. Tous deux de rapportement au camp d'entraînement de l'équipe le 11 juin prochain.

DAVE STEEN, de Toronto, médaille d'or au lancer du poids (aux Jeux du Commonwealth à Edimbourg l'été dernier, participera aux épreuves d'athlétisme de la Coupe de Montréal, vendredi soir au centre sportif de l'Université de Montréal. Il s'agit de la première grande compétition internationale à être présentée en salle au Québec depuis plusieurs années. On y verra aussi des athlètes aussi prestigieux que Debbie Brill, 17 ans, de Vancouver, l'une des meilleures au monde dans le saut en hauteur; Jenny Meldrum, de Toronto, spécialiste du pentathlon féminin; les percheurs américains John Pennell, Dick Railsback, Bob Seagren et Mike Hanna, des Etats-Unis, qui ont tous réalisé plus de 17 pieds et qui rivaliseront avec le Torontois Bruce Simpson (16' de 9 3/4"), sans oublier Michel Charland, du Club athlétique universitaire de Montréal (l'organisateur de la compétition), qui a parcouru (et gagné) les 50 mètres en 5,9 secondes en fin de semaine à Winnipeg, aux championnats d'athlétisme en salle du Canada.

Des Ours qui, parlant records, sont des ogres!

Si les Bruins de Boston remportent une 47e victoire et dépassent le total de 304 buts d'ici une semaine, ils auront établi deux nouveaux records dans la LNH en moins de 70 matches, soit le nombre disputé par chaque club, avant l'expansion de 1967-68, pendant 18 saisons.

Les Canadiens détiennent le record de 46 victoires en une saison, soit en 1968-69, et les Bruins ont établi eux-mêmes le record de 303 buts en 1968-69 également. Avec ces deux nouveaux records, les Bruins auront établi quelque 12 nouveaux records cette saison, et une douzaine d'autres demeureront à leur portée.

Parmi les records déjà établis par les Bruins cette saison, on note le plus grand nombre de points, 830; le plus grand nombre de passes, 529; le plus grand nombre de buts avec désavantage numérique, 20; les trois buts les plus rapides, 20 secondes; le plus grand nombre de points par un trio, Esposito - Hodge - Cashman avec 273; le plus grand nombre de buts par un centre, Esposito, avec 52; le plus grand nombre de lancers dans une saison par un joueur, Esposito, 425; le plus grand nombre de compteurs de 20 buts, 8; le plus grand nombre de trucs du chapeau en une saison, Esposito avec 5.

De plus, les Bruins alignent les quatre meilleurs compteurs du circuit, soit le meneur Esposito avec 117 points, suivi de Bobby Orr avec 103, Ken Hodge et Johnny Bucyk avec 90.

Un trophée qui échappera aux Bruins sera probablement la coupe Vézina où le duo des Rangers de New York domine celui du Chicago par sept buts.

Enfin, Keith Magnuson, du Chicago, est le vilain du circuit avec un total de 24 minutes au frigo.

LES MENEURS

	B	P	Pts	A. Smith	1.970	97	2.95
Esposito, Bos.	52	65	117	Binkley	1.810	89	2.95
Orr, Bos.	29	74	103	Pittsburgh	3.780	186	2.95
Bucyk, Bos.	41	49	90	G. Smith	3.207	186	3.47
Hodge, Bos.	38	52	90	Worthy	348	23	3.96
R. Hull, Chi.	39	42	81	Sneddon	225	21	5.60
Ullman, Tor.	29	46	75	Californie	3.780	234	3.71
Keon, Tor.	33	33	66				
Cashman, Bos.	19	47	66	Edwards	1.924	102	3.18
Beliveau, Mtl.	20	42	62	Rutherford	1.098	67	3.66
Ratelle, N.Y.	24	36	60	McLeod	638	54	5.07
Mikita, Chi.	17	43	60	Détroit	3.660	228	3.73
D. Hull, Chi.	34	24	58				
Perreault, Buff.	32	26	58	Dryden	140	8	3.42
McKenzie, Bos.	22	36	58	Crozier	2.170	134	3.70
Tkaczuk, N.Y.	19	39	58	Daley	1.350	96	3.76
Drouin, Minn.	14	43	57	Buffalo	3.840	241	3.76

Gardiens de but	MJ	B	Moy.	Hodge	1.707	94	3.30
Giacomin	2.101	76	2.17	Gardner	662	44	3.98
Villemure	1.679	62	2.21	Wilson	1.291	94	4.36
New York	3.780	142	2.25	Vancouver	3.660	233	3.81

				DeJordy	2.906	181	3.73
Desjardins	1.114	44	2.36	Norris	754	53	4.21
Esposito	2.606	103	2.37	Los Angeles	3.660	237	3.88
Chicago	3.720	149	2.40				

(MJ: Minutes jouées)

Blanchissages				Giacomin	6.	Villemure	4.	New York	10.
				Desjardins	0.	Esposito	5.	Chicago	5.

				Hall 1.	Wakely	3.	Hall-Wakely	1.	St-Louis	5.
				Johnston	3.	Cheevers	2.	Boston	5.	

Plante	2,049	65	1.90	Vachon 2, Myre 1, Montréal 3;
Parent	420	19	2.71	
Gamble	1,286	83	3.87	Plante 4, Gamble 2, Plante
McLachlan	25	4	9.60	Gamble 1, Toronto 7;
Toronto:	3,780	175	2.77	Favell 2, Parent 2, Philadelph

				Favell	2.	Parent	2.	Philadelphie	4.	
				Parent	2.	Parent	2.	Philadelphie	4.	
				Gamble	1.	Parent	2.	Philadelphie	4.	

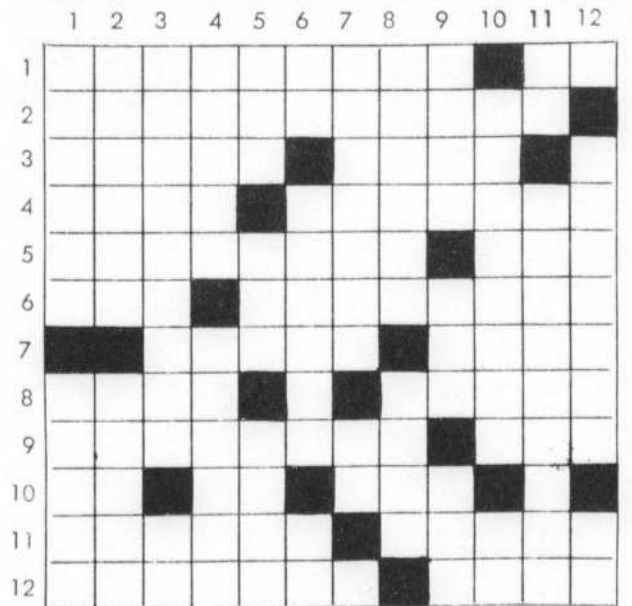
				Worsley	1.189	48	2.42			
				Maniag	1.720	82	2.86			
				Gilbert	931	59	3.80			

				Minnesota	3.840	189	2.95			



"LE PLUS BEAU MATCH DE SOCCER AU MONDE!" — C'est ainsi qu'on avait annoncé le récent match de soccer disputé à Londres entre deux équipes de... mannequins professionnels. Les jolies filles, 22 en tout, se partageaient en deux clubs nommés "Lumly Lovers" et "Robinson Ravers", le premier gagnant au compte de 3-1, le tout au profit d'oeuvres de charité. Sur notre photo, Jackie Moody (no 4) enlève, d'un mignon genou, le ballon à Sonia Pugin (no 11). (Téléphoto PA)

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- 1—Qui conduit un navire — Du verbe pouvoir.
- 2—Avec insolence.
- 3—De peu de volume — Favorable (fém.).
- 4—Action de prêter — Ajuster, arranger.
- 5—Physicien allemand surtout connu pour sa création de la théorie de la relativité — Triage.
- 6—Les siens — Parerais.
- 7—Qui méprise la religion — Acéré.
- 8—Poisson plat — Avancer en tournant.
- 9—De Bretagne — Epoque.
- 10—Lui — D'un verre gai — Seule.
- 11—Errent — Le corps humain considéré sans la tête ni les membres.
- 12—Faculté que possède un système de corps de fournir du travail — Crochet double.

- (plur.) — Mesurer au mètre.
- 5—Rivière de Roumanie — Signal bref pour prévenir un auditeur de noter un renseignement à un moment précis — Graisse servant à oindre.
- 6—Venu au monde — Formé d'air — Titane.
- 7—Pense — Sans vêtement.
- 8—Mène du lieu où l'on est dans un autre — Air en mouvement.
- 9—Viscère pair — Rayon — Epoque.
- 10—Glande produisant le nectar (bot.) — Charpente du corps humain.
- 11—Platine — Bâtirons, constructeurs.
- 12—Façon de friser — Cérium.

Solution d'hier

1. MONTRER
2. CLIVE
3. POINT
4. INTER
5. FIN
6. SPIC
7. ANIS
8. OS
9. ESPIC
10. ANIS
11. OS
12. FIN

Verticalement

- 1—Vêtements usés (fam.) — Policier.
- 2—Erreur grossière — Fibre textile synthétique.
- 3—Objet servant aux usages de la vie courante — Petit cube.
- 4—Couverture d'un bâtiment

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Demain à 8 heures P.M.

VANCOUVER

VS

CANADIENS

Billets maintenant en vente au

FORUM

SALON NAUTIQUE 71

PLACE BONAVENTURE

27 Février au 7 Mars

En Vedette

LES JEROLAS

Sur semaine 21h.
Samedi 14h.30 et 21h.
Dimanche 14h.30 et 16h.30

AU PROGRAMME :

- Plus de 300 embarcations sur 200.000 pieds carrés.
- Le défilé de modes estivales des Marchands de Place Bonaventure.
- La Garderie Pinocchio de Pepsi-Cola.
- Le Centre Marin — démonstrations nautiques
- GAGNEZ UNE PISCINE FIBRO, valeur de \$3.500.00.

(Installation non comprise)

Voyez les spectacles aquatiques à la piscine. Coupons de participation au kiosque CKVL-La Patrie.

La descente chez Jean Roy

Les sept détenus ont été relâchés sans être accusés

par André Charbonneau

Les sept personnes appréhendées lundi après-midi à la suite d'une perquisition chez l'imprimeur Jean Roy ont toutes été relâchées le soir même sans qu'aucune accusation n'ait été portée contre elles. Elles auraient toutefois été soumises à l'inscription au fichier.

D'autre part, le sergent Michel Doré de l'escouade anti-terroriste a confirmé que c'est en vertu de la loi sur les pouvoirs d'urgence temporaires (loi Turner) et à la suite d'informations permettant d'appréhender une sédition et la présence d'explosifs que cette opération a été conduite. Il a toutefois précisé que les policiers étaient munis de mandats de perquisition et d'arrestation.

Interrogé au sujet de la déclaration du premier ministre Robert Bourassa en date du 6 janvier dernier, selon laquelle le conseil des ministres avait décidé de suspendre l'application de la loi des mesures d'urgence sauf "dans des circonstances

exceptionnelles", le sergent Doré a répondu qu'à défaut d'un rappel précis de cette loi, elle demeurerait en vigueur et pouvait en conséquence être invoquée.

Rappelons que le premier ministre Bourassa avait déclaré le 6 janvier dernier en rapport aux questions concernant la définition des "circonstances exceptionnelles", qu'elle n'était pas encore arrêtée mais qu'il s'agissait par exemple de "nouvelle crise", "d'enlèvement" et "d'assassinat".

M. Bourassa avait également précisé que lorsque la loi des mesures d'urgence provisoires allait être appliquée désormais, dans des circonstances exceptionnelles, c'est le ministre de la justice, M. Jérôme Choquette, qui accorderait une telle permission à un corps policier.

On remarquera toutefois que les policiers ne se sont pas prévalus lundi de toutes les dispositions de la

loi Turner puisqu'ils ont pris soin de se munir de mandats avant d'opérer: ce qui n'était pas strictement nécessaire vu la dispense prévue par la loi. C'est cependant en référence à cette loi et à l'article 435 que les mandats ont été émis.

D'autre part, les personnes interrogées ont plutôt retenu comme impression que les policiers recherchaient des cocktails molotov dans le contexte de la crise qui sévit au CEGEP du Vieux-Montréal. Quant à M. Jean Roy, qui avait été arrêté, en octobre dernier, alors qu'il était candidat du FRAP à l'élection municipale de Montréal, il a remarqué que la nouvelle perquisition précédait de peu le congrès que le FRAP tiendra en fin de semaine mais il a dit ne pas pouvoir affirmer s'il s'agissait d'une simple coïncidence ou de circonstances explicatives. M. Roy milite toujours dans les rangs du FRAP.



Ce jeune homme vient de s'évader de la prison du Luxembourg mais il a commis une erreur tactique impardonnable. Il est en effet allé se jucher sur la cheminée en faisant le signe de la victoire. Erreur tactique parce que la police n'est pas allée le chercher, préférant attendre le froid de la nuit. Et comme il fallait s'y attendre, le jeune homme n'a pu résister au froid et s'est retrouvé quelques heures plus tard dans sa cellule chaude mais étroite. (Téléphoto AP)

Les entrepreneurs-peintres décident de boycotter le décret

Les entrepreneurs-peintres affiliés à l'Association de la construction de Québec ont résolu de refuser à leurs employés l'augmentation de salaire horaire prévue au décret de la construction, et de contester devant les tribunaux toute réclamation de la Commission du salaire minimum à ce sujet.

Au cours d'une assemblée tenue la semaine dernière, ils ont décidé en effet de s'en tenir aux \$4.09 l'heure alloués aux peintres dans la loi 38 (8 août dernier), et d'ignorer les trente

cents supplémentaires imposés depuis lors.

Quelques jours auparavant, d'autres entrepreneurs membres de la même association s'étaient également élevés contre l'augmentation horaire de 90 qu'ils doivent désormais payer aux vitriers. Devant les nouveaux prix, les clients se récusent, affirment-ils.

Les entrepreneurs ont d'ailleurs annoncé leur intention de contester la légalité du décret dans son entier.

McGill propose un nouveau mode de financement des universités

par Gilles Provost

Le principal de l'université McGill, M. Bell, a proposé, hier midi, une réforme du mode de financement des universités québécoises pour les aider à mettre fin à leurs difficultés financières. Cette nouvelle formule laisserait notamment une plus grande

place au financement privé des institutions contrairement aux normes actuelles qui découragent un tel recours.

Les normes actuelles restant telles qu'elles sont, a affirmé M. Bell, nous seront inévitablement confrontés à un choix crucial: ou bien nous

réduirons les dépenses de façon radicale au point que l'université en subira un tort irréparable, ou bien nous refusons ces coupures du budget et, au bout de peu d'années, nous nous écroulerons financièrement.

Selon la formule proposée,

le gouvernement provincial accorderait à chaque université une subvention honnête et raisonnable qui permettrait un fonctionnement "ordinaire" des institutions sans pourtant qu'elles puissent accéder à l'excellence.

Par contre, chaque univer-

sité pourrait ensuite recevoir toutes sortes de dons, de subventions ou de revenus qui permettraient de se hausser à une excellence que les donateurs souhaitent pour cette institution.

Une telle formule accorderait évidemment un avantage à certaines institutions (McGill notamment). Par contre, le gouvernement pourrait aussi rétablir l'équilibre par des subventions spéciales aux universités qui en auraient besoin.

Aux vœux du principal de McGill, cette formule permettrait au gouvernement de décider la masse globale de ses subventions et de maintenir un équilibre entre les diverses universités.

En même temps, les donateurs seraient plus intéressés à faire des dons aux institutions de leur choix parce qu'ils sauraient que ces dons servent vraiment à quelque chose. Au bout du compte, toutes les universités auraient avantage à ce qu'un tel mode de financement soit adopté, prédisent M. Bell.

Présentement, le gouvernement régit plutôt les dépenses des universités et ajuste le financement en conséquence. Dans ces conditions, signale M. Bell, une institution n'a aucun intérêt à augmenter ses frais de scolarité ou à rechercher de nouvelles sources de financement. Le montant des subventions serait alors réduit de façon à ce que l'université conserve le revenu qui avait été déterminé à l'avance. Peu de gens ou de compagnies tiennent à financer les universités à la place du gouvernement sans que l'institution particulière qu'ils veulent favoriser n'en profite vraiment.

McGill, en effet, prétend être obligée de se contenter présentement d'un ratio de dépenses par étudiant inférieur à celui des autres universités québécoises. La raison tient à ce qu'on appelle des facteurs "socio-économiques", a déclaré M. Bell. Cette année, McGill prévoyait donc un déficit de \$6 millions. Les coupures dans les dépenses n'ont permis d'épargner que la moitié de ce montant. C'est pourquoi l'université montréalaise voudrait voir augmenter ses revenus.

Les travaux commenceront d'ici la fin du mois et la Corporation souhaite ouvrir la maison aux personnes âgées au printemps 72. Le Foyer pourra loger 208 personnes et le projet comprend des logements doubles et simples, des chambres communicantes et simples ainsi que des chambres pour hébergement surveillé. Quatre bains-douches de fibre de verre spécialement conçus pour les personnes âgées ont été créés par l'architecte afin de répondre aux besoins de loisirs collectifs et de sécurité des vieillards et sont à leur portée dans des élargissements des corridors. Un mobilier modulaire de base très simple permet aux résidents d'organiser leur intérieur suivant leur goût personnel.

L'Aubergine, centre d'accueil des citoyens

Une auberge d'un type nouveau vient d'ouvrir ses portes à Sainte-Agathe. L'Aubergine recevra des groupes de jeunes et d'adultes ainsi que des familles, à prix très modique, soit \$8 pour une fin de semaine. Les responsables des Loisirs Aubergine Inc. qui opèrent l'auberge sont Pierre-Paul Roy à Montréal et Pierre Brisebois à Sainte-Agathe. L'auberge surplombe le lac des sables du côté opposé à la ville de Sainte-Agathe sur le chemin du Tour du Lac. Elle est située à 55 milles de Montréal. Renseignements: Ste-Agathe 326-4196, Montréal 843-4771.

Les femmes-jurés

Le FLF donne son appui aux sept femmes condamnées à la prison

par Renée Rowan

Des porte-parole du Front de libération des femmes du Québec ont accordé hier leur appui le plus total aux sept femmes qui ont pris d'assaut lundi la tribune des jurés au procès de Paul Rose.

Les sept jeunes femmes voulaient ainsi protester contre le fait que les femmes ne peuvent faire partie du jury en vertu de la loi. Elles ont été condamnées sur-le-champ, six à un mois de prison, la dernière à deux mois, par le juge Marcel Nichols.

Au cours d'une conférence de presse hier après-midi, au Centre de la femme, rue Saint-Famille, les porte-parole du FLF, qui ont tenu à garder l'anonymat, ont remis un communiqué aux journalistes où elles expliquent leur appui à leurs camarades.

"Par ce geste, nous, les Québécoises, dénonçons la loi du jury qui consacre la discrimination basée sur le sexe et reflète l'oppression des Québécoises dans le travail, la famille, l'éducation, la vie culturelle, etc."

Nous combattons cette injustice dit le communiqué, non pas afin de pouvoir participer au système judiciaire actuel fait par et pour les riches, mais parce que nous sommes résolues à nous attaquer à toutes les formes de discrimination exercées contre les femmes. Nous considérons que dans la société faite pour les hommes et pour les riches, nous sommes doublement prisonnières: en tant que femmes et en tant que Québécoises.

Au début de la conférence de presse et avant de lire la déclaration du Front de libération des femmes du Québec, un membre du groupe présent hier et représentant le Front, soit une dizaine de femmes dont l'âge moyen se situe aux environs de 25 ans, a dénoncé le compte-rendu paru dans le Montréal-Matin (mardi, 2 mars) sous le titre "Sept femmes en furie se précipitent dans le box des jurés au procès Rose".

Après avoir lu quelques extraits de cet article où il est question de "sept jeunes pucelles, championnes de la contestation", d'une "envoie de Vierges Folles, filles âgées de 19 à 22 ans qui couraient tellement vite que les nombreux policiers pourtant aux aguets dans la salle en restaient ébahis", et de "jeunes filles qui résistaient et piaillaient", Mlle X a signalé que l'article, de toute évidence, ne pouvait être signé que par un homme. "Nous avons là, a-t-elle dit, un exemple du mépris de l'homme envers la femme, mépris que nous vivons tous les jours. C'est pour cela que nous sommes dans le Front de libération des femmes du Québec."

Les sept membres du FLFQ condamnées lundi, par le juge Nichols, à la prison pour outrage au tribunal, ne sont pas, comme l'a mentionné le Montréal-Matin, des filles âgées de 19 à 22 ans, mais toutes des femmes de plus de 20 ans; l'une d'elles a même dépassé la trentaine.

On ne peut pas se fier aux journaux pour faire connaître dans le grand public les problèmes des femmes du Québec, ont dit hier, les membres du Front qui assistaient à la conférence de presse.

"Il faudra que nous le fassions nous-mêmes par divers moyens d'action: des gestes comme celui que nous avons posé lundi, par exemple, des rencontres avec les femmes au niveau des quartiers, etc."

Il nous a été impossible, une fois de plus, d'apprendre le nombre de membres que compte le Front de libération des femmes du Québec. "Ce n'est pas important, nous a-t-on répondu, ce n'est pas cela qui compte. Ce qui compte, c'est que nous existions, que nous agissions!"

Signalons que le Front n'est pas de cartes, de membres, qu'il ne possède aucune liste de ses sympathisants, qu'il travaille au niveau de petites cellules. "Nous sommes peut-être cinquante, cent, deux cents. Nous n'en savons rien. Ce qui importe de sa-

voir, c'est qu'il y a des femmes qui veulent se sortir de leur m... Nous sommes au Québec au tout début de ce mouvement de libération des femmes. Aux États-Unis, ça existe déjà depuis quelques années déjà. Mais une chose est certaine, nous voulons nous libérer, nous voulons pouvoir choisir notre vie tout comme l'homme est libre de choisir la sienne. Pas de Québec libre sans libération des femmes, mais pas de femmes libres sans libération du Québec."

Les représentantes du Front

ont aussi déclaré qu'elles n'entretenaient aucun lien officiel avec les groupements populistes existants. "Il nous est impossible actuellement de travailler avec les hommes, même si parfois nous sommes d'accord avec eux. Ce qui nous préoccupe, ce sont les problèmes quotidiens auxquels les femmes du Québec ont à faire face: la législation de l'avortement, des garderies ouvertes à toutes les femmes qui en ont besoin, des mentalités à changer, tant celles des femmes que celles des hommes."

17 réfugiés tibétains s'établiront à Laprairie

OTTAWA (PC) — Pour la première fois, des réfugiés tibétains arriveront au Canada, probablement le 23 mars, pour s'installer à Laprairie, au Québec, à Lethbridge, en Alberta, et à Belleville, en Ontario.

L'accueil à ces réfugiés est promis depuis septembre, mais la Colombie-Britannique, où le gouvernement fédéral prévoyait les envoyer, s'est opposée en soulignant le taux élevé de chômage dans cette province.

Ottawa avait jugé que la surface montagneuse de la Colombie-Britannique serait attrayante aux Tibétains. Or, un groupe de tels réfugiés installés en Suisse avaient rapidement quitté les montagnes pour aller dans les villes, où les salaires étaient plus attrayants.

Laprairie, au Québec, doit accueillir 17 de ces réfugiés, qui font partie de 50.000 Tibétains avant quitté leur pays, en 1950, quand la Chine communiste a envahi l'Himalaya.



C'EST INOUI... FANTASTIQUE!
POUR VOUS MONSIEUR QUI ÊTES
CHAUVES NOUS AVONS MIS AU POINT
UN PROCÉDÉ RÉVOLUTIONNAIRE DANS
LE DOMAINE DU CUIR CHEVELU.
QUOI DONC? UN 2ème CUIR CHEVELU...

En effet nous pouvons affirmer que dans quelques années, la catégorie des hommes chauves aura disparu grâce au 2ème cuir chevelu. Une évolution dans ce domaine s'avère nécessaire, et c'est ce que nous nous sommes efforcés de faire. Maxime le seul et unique créateur du tout nouveau procédé "un 2e cuir chevelu" est heureux et se réjouit d'avoir la possibilité de vous proposer l'opportunité de paraître à votre meilleur et vous redonne confiance quant à votre apparence.

Qu'est-ce qu'un 2ème cuir chevelu? C'est une belle et solide implantation de cheveux dans une peau synthétique et transparente. Tout comme dans une véritable peau humaine du Japon, vous pouvez voir votre propre peau au travers de la base. Vous ne verrez aucun nœud, aucune attache, car il n'en existe pas.

Pourquoi le 2ème cuir chevelu est révolutionnaire? Parce que vous pourrez le laver à volonté, vous peignerez de droite à gauche et vice versa en plaçant votre main ou vos doigts dessus. Vous prendrez votre douche avec, et vous n'avez rien à se soucier, quel qu'il soit. Vous supprimerez du coup le fameux diston "se peigner avec sa serviette". Comme tout le monde vous reprendra l'habitude de vous servir de votre peigne.

Nous ne craignons pas "au miracle", mais vous monsieur qui n'avez jamais eu cette chance, vous monsieur qui portez déjà une prothèse, venez vous en rendre compte par vous-même. Vous ne pouvez que vous exclamer: "C'EST FORMIDABLE". Identifiez vous auprès de votre entourage comme une personne ayant le goût de vivre, et non comme une personne complétement par votre manque de cheveux. Alors prenez la peine de venir nous visiter.

Nous tenons à vous être utile, aussi, nous vous assurons un service gratuit lorsque vous serez l'heureux porteur d'un 2ème cuir chevelu. Nous vous assurons trois séances comprenant coupe, lavage, et mise en place afin qu'il garde toujours son bel aspect naturel et ce pour des durées raisonnables.

Alors pensez y sérieusement. Vous avez deux alternatives: rester tel quel ou redevenir l'homme confiant que vous étiez.

Don J. Hume
Artiste perukeur
7609 ST-HUBERT, Mt
Tél: 276-2518
Maxime

Je désire avoir une consultation sans obligation de ma part.

NOM

ADRESSE

TEL VILLE

SERVICES D'URGENCE
DANS LES SERVICES SOCIAUX

La direction des agences de service social suivantes:

LE CENTRE DE CONSULTATION MATRIMONIALE (MONTRÉAL)

LA SOCIÉTÉ D'ORIENTATION ET DE RÉHABILITATION SOCIALE (MONTRÉAL)

LA SOCIÉTÉ DE SERVICE SOCIAL AUX FAMILLES (MONTRÉAL)

LE SERVICE SOCIAL FAMILIAL, INC. (LONGUEUIL)

LE SERVICE FAMILIAL DE QUÉBEC (QUÉBEC)

LE SERVICE SOCIAL DE LA RÉGION DE SHERBROOKE (SHERBROOKE)

LE SERVICE SOCIAL DU DIOCÈSE DE RIMOUSKI (RIMOUSKI)

LE SERVICE FAMILIAL RICHELIEU-YAMASKA (SAINT-HYACINTHE)

LE CENTRE SOCIO-FAMILIAL LAURENTIEN (SAINT-JÉRÔME)

LE SERVICE SOCIAL DU COMTÉ DE MÉGANTIC (THETFORD-MINES)

LE SERVICE SOCIAL DU SAGUENAY (HAUTERIVE)

LE SERVICE SOCIAL DE PORTNEUF (DONNACONA)

dont les services ont été temporairement suspendus depuis le 25 février, avise les usagers et la population que des **SERVICES D'URGENCE** ont été mis sur pied et sont disponibles **AUX NUMÉROS DE TÉLÉPHONE HABITUELS**.

N.B. Seuls les services fournis par les équipes disponibles **AUX NUMÉROS DE TÉLÉPHONE HABITUELS PEUVENT ENGAGER LA RESPONSABILITÉ DES AGENCES.**

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATIONS

Un foyer pour personnes âgées à Saint-Laurent

Le contrat pour la construction du Foyer pour personnes âgées de Saint-Laurent a été signé officiellement hier, à l'hôtel de ville de cette municipalité. L'immeuble d'une conception particulièrement originale, sera situé rue Dufresne à l'intersection de la Côte Vertu. A titre de président de la Corporation du Foyer Saint-Laurent, le maire Marcel Laurin a signé le contrat et les plans et devis.

Sur notre photo, il est accompagné de MM. Léo Pearson, député de Saint-Laurent à l'Assemblée nationale et Magella Robichaud, conseiller du quartier Develles qui sont parmi les initiateurs de l'entreprise de même que l'architecte Gilles Bonetto, concepteur du projet.

Les travaux commenceront d'ici la fin du mois et la Corporation souhaite ouvrir la maison aux personnes âgées au printemps 72. Le Foyer pourra loger 208 personnes et le projet comprend des logements doubles et simples, des chambres communicantes et simples ainsi que des chambres pour hébergement surveillé. Quatre bains-douches de fibre de verre spécialement conçus pour les personnes âgées ont été créés par l'architecte afin de répondre aux besoins de loisirs collectifs et de sécurité des vieillards et sont à leur portée dans des élargissements des corridors. Un mobilier modulaire de base très simple permet aux résidents d'organiser leur intérieur suivant leur goût personnel.